

# Financements innovants pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition

Rapport du Comité d'experts de haut niveau  
au Groupe pilote concernant les financements innovants  
pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition



*Les financements innovants pour le développement*

**Groupe Pilote**

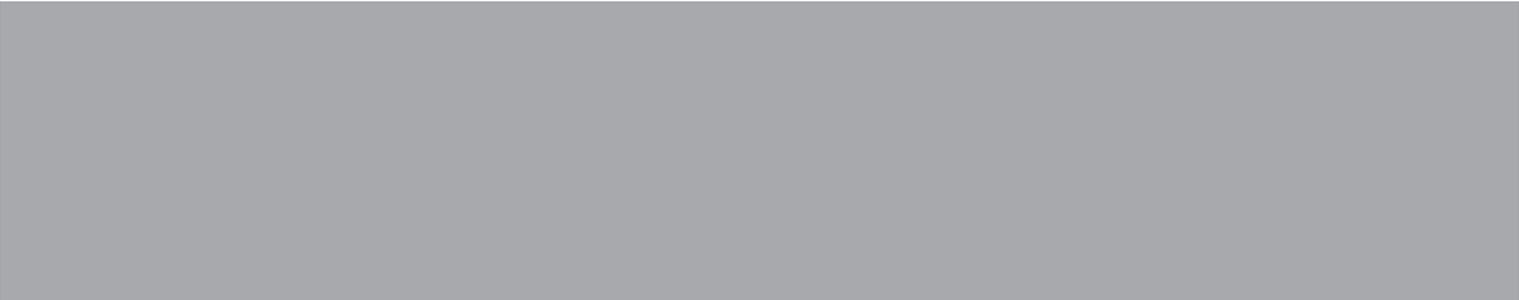


# **FINANCEMENTS INNOVANTS POUR L'AGRICULTURE, LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION**

RAPPORT DU COMITÉ D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU  
AU GROUPE PILOTE CONCERNANT LES FINANCEMENTS  
INNOVANTS POUR L'AGRICULTURE, LA SÉCURITÉ  
ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

Rapport d'experts internationaux

**Décembre 2012**



*Les membres du Comité d'experts de haut niveau ont contribué au présent rapport à titre personnel. Les opinions exprimées dans le présent rapport ne reflètent pas celles des institutions, organisations ou sociétés auxquelles ils appartiennent. Si tous les membres du Comité sont en accord avec les orientations et l'approche générales du rapport, aucun ne saurait approuver pleinement chacune des réflexions ou recommandations spécifiques qu'il contient.*

### **Avertissement**

Les opinions exprimées dans le présent document engagent la seule responsabilité du Comité d'experts de haut niveau. La reproduction et la traduction du présent document à des fins non commerciales sont autorisées sous réserve d'indiquer la source, d'informer préalablement l'éditeur et de lui en faire parvenir un exemplaire.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Résumé</b> .....	<b>5</b>
<b>Membres du Comité</b> .....	<b>9</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>10</b>
<b>Les financements innovants pour le développement</b> .....	<b>10</b>
<b>Financements innovants pour l’agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition : définitions</b> .....	<b>11</b>
<b>Rapport</b> .....	<b>12</b>
<b>1. Pourquoi des mécanismes de financements innovants pour le développement de l’agriculture durable, la sécurité alimentaire et la nutrition ?</b> .....	<b>12</b>
<b>1.1 Pourquoi est-il nécessaire d’investir massivement dans la sécurité alimentaire et la nutrition ?</b> .....	<b>12</b>
<b>1.2 Pourquoi les mécanismes de financements innovants sont-ils nécessaires ?</b> .....	<b>14</b>
<b>2. Étude des mécanismes de financements innovants potentiels</b> .....	<b>16</b>
<b>2.1 Critères de sélection des mécanismes innovants</b> .....	<b>16</b>
2.1.1 Critères relatifs aux ressources .....	<b>17</b>
2.1.2 Critères relatifs à l’utilisation des fonds .....	<b>17</b>
2.1.3 Autres considérations à prendre en compte pour sélectionner les mécanismes innovants .....	<b>18</b>
<b>2.2 Analyse des mécanismes recensés</b> .....	<b>18</b>
<b>3. Propositions de mécanismes innovants</b> .....	<b>24</b>
<b>3.1 Mécanismes destinés à dégager des ressources nouvelles en faveur de l’agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition</b> .....	<b>24</b>
3.1.1 Mécanismes potentiels en vue d’attirer des ressources nouvelles .....	<b>24</b>
3.1.2 Les mécanismes possibles issus de l’analyse à critères multiples .....	<b>24</b>

<b>3.2 Mécanismes destinés à attirer des investissements privés vers les chaînes de valeur agricoles et alimentaires</b> .....	<b>26</b>
3.2.1 Outils de gestion des risques et mécanismes de crédit innovants .....	27
3.2.2 Proposition pour le développement des outils financiers innovants dans les chaînes de valeur .....	29
3.2.3 Les partenariats public-privé .....	32
3.2.4 Un mécanisme de subvention des intrants pour les petits producteurs .....	33
3.2.5 Mécanismes destinés à attirer des investissements privés vers des systèmes innovants (garanties d'achat futur et mécanismes incitatifs <i>ex post</i> ) .....	36
3.2.6 Transferts de fonds des migrants .....	39
<b>3.3 Une facilité catalytique pour la promotion de financements innovants pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition</b> .....	<b>39</b>
<b>Recommandations</b> .....	<b>43</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>44</b>
<b>Annexe 1 : Les mécanismes de financement innovants recensés</b> .....	<b>44</b>
1. Mécanismes faisant appel à des ressources innovantes (nouvelles ressources) .....	44
2. Mécanismes innovants par un effet catalytique sur l'investissement privé .....	46
<b>Annexe 2 : Aperçu général de mécanismes innovants pour une Facilité innovante mobilisant les financements du secteur privé au profit de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition</b> .....	<b>47</b>
1. Des moyens novateurs pour catalyser le secteur privé: les méthodes .....	47
2. Des exemples de moyens novateurs pour stimuler le secteur privé .....	48
<b>Annexe 3 : Mandat du groupe de travail sur les financements innovants pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition</b> .....	<b>54</b>
1. Contexte .....	54
2. Objectif .....	54
3. Approche .....	55
4. Tâches spécifiques .....	55
5. Questions-clés à poser aux experts internationaux .....	56
6. Composition du groupe de travail .....	56
7. Comité international d'experts de haut niveau .....	56
8. Budget et organisation des réunions .....	56
9. Rapports .....	56
<b>Annexe 4 : Bibliographie et pour en savoir plus</b> .....	<b>57</b>
<b>Schémas</b>	
Schéma 1 : APD en faveur de l'agriculture / de la sylviculture / de la pêche, 2000-2010 .....	15
Schéma 2 : Développement d'outils financiers innovants pour des chaînes de valeur .....	32
Schéma 3 : Mécanisme de financement des engrais .....	35
<b>Tableaux</b>	
Tableau 1 : Mécanismes de financements innovants par les ressources (nouvelles ressources) .....	19
Tableau 2 : Mécanismes innovants par un effet catalytique sur l'investissement privé .....	22

# RÉSUMÉ

→ Le présent rapport résulte d'un travail collectif mené par le Comité d'experts de haut niveau et une équipe de rédacteurs désignés à cette fin par le groupe de travail sur les financements innovants pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition. Ce groupe de travail a été créé par le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement lors de sa 9<sup>e</sup> session plénière, qui s'est tenue au Mali (Bamako) en juin 2011.

Le présent rapport comporte une analyse des raisons pour lesquelles des financements innovants dédiés à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la nutrition sont nécessaires, propose un examen critique des mécanismes existants et possibles, et présente une sélection de méthodes pour mettre au point ces mécanismes. Il s'appuie à ces fins sur l'expertise du Comité d'experts de haut niveau, une analyse bibliographique, des réunions avec les professionnels concernés et la consultation en ligne organisée par le Forum global sur la sécurité alimentaire et la nutrition (Forum FSN)<sup>1</sup>.

Le groupe de travail sur les financements innovants pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition a été créé pour relever les défis majeurs, actuels et futurs, auxquels la communauté internationale doit faire face en matière d'insécurité alimentaire et de malnutrition. Il est également lié à la réalisation du premier Objectif du Millénaire pour le développement (réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim d'ici 2015).

Avec près de 870 millions de personnes chroniquement sous-alimentées en 2010-2012, le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde demeure à des niveaux inacceptables. Or d'après les tendances observées actuellement concernant la croissance de la population mondiale, notamment dans les pays en développement, la demande mondiale en produits alimentaires devrait augmenter de 60 % d'ici 2050<sup>2</sup>.

Pour relever ce défi et permettre aux pays en développement de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il faudra consentir des investissements importants dans le secteur agricole (soit une hausse de 50 % par rapport aux niveaux actuels, d'après l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)<sup>3</sup>) et dans le domaine de la nutrition (des investissements annuels de 11,8 milliards de dollars supplémentaires sont nécessaires pour mener à grande échelle les actions spécifiques en matière de nutrition définies par *The Lancet*<sup>4</sup> et approuvées par le mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN)<sup>5</sup>, selon la Banque mondiale<sup>6</sup>). Ces investissements doivent également être combinés à des efforts dans des domaines transversaux tels que l'émancipation économique (notamment des femmes et des jeunes), l'éducation, la santé, l'assainissement de l'eau, l'hygiène, etc.

Même s'ils sont en progression, les budgets des pays en développement consacrés à la sécurité

1- [www.fao.org/fsnforum](http://www.fao.org/fsnforum)

2- FAO, FIDA et PAM : L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2012 : La croissance économique est nécessaire mais elle n'est pas suffisante pour accélérer la réduction de la faim et de la malnutrition : <http://www.fao.org/publications/sofi/fr/>

3- Idem

4- *The Lancet* (janvier 2008) "Maternal and Child Undernutrition, Special Series".

5- Mouvement pour le renforcement de la nutrition (Scaling-up Nutrition – SUN) : <http://scalingupnutrition.org/fr>

6- Horton et al. (2010) "Scaling Up Nutrition, What will it cost?" Washington DC : Banque mondiale.

alimentaire, comprenant les volets agriculture et nutrition, sont soumis à de sévères contraintes. Concernant le volet agricole, l'aide publique au développement (APD) a augmenté ces dernières années, les pays émergents à revenu intermédiaire bénéficiant de montants plus élevés que les pays d'Afrique subsaharienne et les pays les moins avancés. L'enjeu est d'autant plus important en Afrique subsaharienne, continent où la croissance démographique sera la plus forte, où les rendements ont eu tendance à stagner ces dernières années et où le changement climatique pourrait peser sur la productivité agricole. En ce qui concerne la nutrition, les efforts et investissements mondiaux doivent être renforcés pour faire baisser les taux de malnutrition par carences, notamment en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud où ils demeurent élevés. En 2011, on estime à 165 millions le nombre d'enfants de moins de cinq ans présentant un retard de croissance (c'est-à-dire souffrant de dénutrition chronique), dont plus de 90 % vivent en Afrique ou en Asie. Le nombre d'enfants souffrant d'émaciation, affection qui les expose à un risque nettement accru de malnutrition aiguë sévère et de décès avoisinerait les 52 millions. 70 % d'entre eux vivent en Asie, principalement dans le Sud de l'Asie centrale (2011, UNICEF – OMS – Banque mondiale).<sup>7</sup>

En dépit des efforts récemment consentis, il est peu probable que la communauté internationale soit en mesure de mobiliser les fonds nécessaires à partir des ressources traditionnelles, généralement plus limitées et imprévisibles en période de crise. Il est urgent de trouver des sources de financement alternatives telles que les mécanismes de financements innovants, en complément de l'APD traditionnelle, pour aider les secteurs de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Outre les financements publics permettant de répondre à la dimension de bien public de la sécurité alimentaire, le développement agricole nécessite d'importants investissements privés, puisque la plupart des acteurs de ce secteur sont privés. Tout porte à croire que l'investissement privé est largement en deçà de son potentiel dans la majeure partie des pays en développement (notamment en Afrique), car les banques et investisseurs se montrent peu intéressés par ce secteur associé à des risques élevés en termes

de climat, de prix et de contreparties, ainsi qu'à des défaillances du marché. Les petits exploitants agricoles ont quant à eux intérêt à former des coopératives efficaces, qui peuvent leur fournir des services financiers et constituent une condition préalable à un partenariat avec des investisseurs. Des outils innovants ont été expérimentés pour remédier à ces contraintes, mais doivent encore être développés et utilisés à plus large échelle.

Les financements innovants (y compris les ressources innovantes en complément de l'APD et des budgets nationaux, ainsi que les mécanismes innovants visant à attirer l'investissement privé) sont essentiels pour réaliser les objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Pour optimiser leur contribution aux objectifs de sécurité alimentaire, ces mécanismes de financements innovants doivent, dans la mesure du possible, être ciblés sur la production et l'approvisionnement de produits alimentaires, l'agriculture familiale, et veiller à ce que l'agriculture soit au service de la nutrition ou « sensibles aux enjeux de la nutrition » (en appliquant les principes directeurs de la FAO en la matière)<sup>8</sup>. Les mécanismes de financements innovants pleinement dédiés à la nutrition pourraient par conséquent faire l'objet d'études supplémentaires. Pour être véritablement efficaces, ces mécanismes doivent s'appliquer au niveau mondial, compléter l'APD et créer des ressources pérennes et prévisibles.

Un certain nombre d'organisations pour le développement agricole participent déjà à différents projets pilotes qui concernent des mécanismes de financements innovants ; le Comité d'experts de haut niveau estime donc qu'il est nécessaire de coordonner ces interventions, de promouvoir ces outils et d'élargir les projets existants. Il conviendrait également de créer un forum afin de partager et d'évaluer les expériences, de concevoir et ajuster de nouveaux mécanismes innovants. La proposition de créer une Facilité innovante pour la promotion des financements innovants et des solutions de financement innovantes pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition est fortement recommandée.

Outre ce projet de Facilité innovante, le rapport présente deux grandes catégories de financements innovants : 1) les mécanismes destinés à

7- UNICEF-OMS-Banque mondiale (2012) "Joint Child Malnutrition Estimates".

8- FAO (2012) "Synthesis of Guiding Principles on Agriculture Programming for Nutrition".

dégager des ressources nouvelles ; 2) les mécanismes visant à mobiliser l'investissement privé. L'objectif n'est pas d'encourager l'adoption d'un mécanisme unique, mais de favoriser l'élaboration de multiples options sur la base d'initiatives mondiales, régionales, bilatérales, nationales ou locales. Si les mécanismes proposés n'ont pas nécessairement une assise mondiale, le Comité d'experts, soucieux de permettre une mobilisation internationale, a suggéré l'adoption de dispositifs susceptibles de susciter une large adhésion.

## Mécanismes destinés à dégager des ressources nouvelles

- **Des taxes nationales** (à décider au niveau national dans les pays industrialisés, émergents ou en développement) : par exemple la taxe sur les transactions financières, soutenue par plusieurs pays européens, pourrait être utilisée en partie pour financer la sécurité alimentaire dans les pays en développement ; une taxe sur les matières grasses et les produits sucrés, déjà appliquée dans certains pays (États-Unis) pourrait être en partie employée pour financer des actions en faveur de la nutrition dans les pays en développement ; une taxe sur les engrais dans les pays développés et émergents a également été proposée par le NEPAD afin d'augmenter la consommation d'engrais en Afrique par le biais de subventions judicieusement ciblées.
- **Des contributions volontaires**, provenant, par exemple, des consommateurs, des entreprises et des salariés et/ou des industries liées à l'alimentation et à la nutrition. Des loteries pourraient également être envisagées (en Belgique, une partie des produits de la loterie est déjà affectée au financement de projets concernant la sécurité alimentaire dans les pays en développement).
- **La vente de droits d'émission de gaz à effet de serre liée à la création de marchés du carbone** dans un nombre croissant de pays peut également servir en partie à financer des actions destinées à accroître la résilience aux changements climatiques dans les pays en développement, donc à traiter un certain nombre de problèmes de sécurité alimentaire.
- **Les transferts de fonds des migrants** représentent des flux financiers considérables des

pays industrialisés vers les pays en développement, estimés à 400 milliards de dollars par an, soit environ trois fois le volume net de l'APD. Les transferts de fonds des migrants peuvent être considérés comme une source nouvelle et renouvelable de financements, ainsi que comme des capitaux privés existants pouvant être orientés vers l'agriculture.

## Mécanismes visant à mobiliser l'investissement privé

- **Les outils de gestion des risques** tels que les assurances contre les intempéries basées sur un indice, qui indemnisent le bénéficiaire en cas de perte de production lorsque l'indice de référence, par exemple l'indice des précipitations, n'est pas atteint ; les fonds de garantie, qui réduisent les risques bancaires en accordant une garantie partielle sur le portefeuille de prêts d'une banque.
- **Les outils de crédits novateurs**, tels que les récépissés d'entreposage, qui permettent d'utiliser les stocks comme nantissement pour un crédit et se révèlent un moyen efficace d'attirer les financements vers les chaînes de valeur, pourraient être développés.
- **Les partenariats public-privé**, associés à des dispositifs institutionnels et financiers appropriés, pourraient contribuer à un effet de levier sur les fonds du secteur privé pour financer les infrastructures nécessaires au développement de l'agriculture et des chaînes de valeur. Les efforts doivent se concentrer sur la construction de systèmes financiers résilients et ouverts à tous.
- **Des subventions judicieusement ciblées** sur les intrants agricoles nécessaires à l'intensification peuvent également stimuler les investissements des exploitants agricoles. La proposition du NEPAD mentionnée ci-dessus envisage un dispositif harmonisé de subventions à l'achat d'engrais destiné aux pays d'Afrique subsaharienne, fondé sur des principes communs de bonne gestion et sur un cofinancement s'appuyant sur les États et sur le Mécanisme africain de financement du développement des engrais (MAFDE). Ce dispositif devrait multiplier par cinq l'utilisation d'engrais sur 10 ans (l'Afrique subsaharienne est la région qui emploie le moins d'engrais au monde), renversant

ainsi la tendance alarmante à l'épuisement de la fertilité des sols observée actuellement, et favorisant une augmentation considérable de la production alimentaire. Les programmes de subventions aux intrants associés aux dispositifs de financement de l'achat d'intrants nécessiteraient moins de subventions tout en encourageant le développement de services financiers dans le secteur agricole.

- **Les transferts de fonds des migrants** peuvent également être considérés comme un capital existant susceptible d'être orienté vers l'agriculture. Les évaluations rapides de la FAO dans une quinzaine de pays<sup>9</sup> indiquent que l'investissement des envois de fonds dans le secteur agricole se situe entre 3 et 10 %. Des dispositifs innovants sont nécessaires pour créer des véhicules financiers permettant de faire levier sur les flux existants de transferts de fonds des migrants pour accroître les investissements dans les projets concernant l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition dans les pays en développement.

Il existe également d'importantes marges de manœuvre en matière de diffusion des innovations techniques (facteur clé dans la croissance de l'agriculture et l'amélioration de la nutrition) par le biais de mécanismes innovants permettant de mobiliser l'investissement privé au profit de systèmes innovants : **les mécanismes incitatifs ex post** (qui encouragent *ex post* à l'innovation en fonction d'objectifs prédéfinis) et **les garanties d'achat futur**<sup>10</sup> (qui assurent aux entreprises innovantes un marché minimum, réduisant ainsi le risque de défaillance du marché) sont des solutions prometteuses qui méritent d'être développées<sup>11</sup>. En outre, **les obligations à impact sur le développement** (*Development Impact Bonds – DIBs*)<sup>12</sup> sont un outil intéressant pour promouvoir l'innovation en matière de prestation de services, notamment pour les interventions du mouvement SUN en matière de nutrition.

Pour faciliter la coordination et mieux tirer parti des nouvelles initiatives existantes, la Facilité innovante proposée présenterait l'avantage d'être

un partenariat ouvert dont la structure de gouvernance inclurait de nombreux acteurs du développement intéressés tels que des représentants des pays partenaires, des organismes donateurs, des organisations de la société civile, des autorités locales, du secteur privé et des fondations privées. Cette Facilité innovante devrait donc être une composante essentielle des discussions futures sur les mécanismes de financements innovants.

Les membres du Comité d'experts de haut niveau formulent également des recommandations à l'attention du Groupe pilote afin de concrétiser les propositions contenues dans le rapport : 1) soutenir la mise en place d'une plate-forme pluri-acteurs de coordination de la recherche et de diffusion des connaissances sur les financements innovants pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, qui pourrait s'appeler Facilité innovante pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition (FIASAN) ; 2) lancer les travaux de cette plate-forme dans un ou plusieurs domaines choisis parmi les options suivantes proposées par le rapport :

- des garanties d'achat futur concernant spécifiquement les intrants agricoles et les produits nutritionnels ;
- un partenariat public-privé pour attirer l'investissement privé vers la chaîne de valeur agricole et alimentaire (un projet-pilote pourrait permettre de systématiser l'intégration d'un programme d'alimentation scolaire avec l'offre des petits producteurs locaux) ;
- des outils structurés de financement et de gestion du risque pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- des programmes et des partenariats innovants pour mobiliser et orienter les transferts des migrants vers l'investissement agricole ;
- des contributions volontaires (loteries dédiées, par exemple) ;
- des taxes sur les matières grasses et les produits sucrés (pour lutter aussi bien contre la malnutrition par carences que par excès) et sur les engrais.

9- Bangladesh, Équateur, Gambie, Guinée, Inde, Jamaïque, Kenya, Népal, Pérou, Philippines, Sénégal, Saint-Vincent-et-Grenadines, Tonga et Zambie.

10- Déjà employées avec succès dans le secteur de la santé pour la production de vaccins.

11- Par exemple les garanties d'achat futur, les systèmes de copaiement et l'achat de brevets pour soutenir la production d'aliments prêts à l'emploi supplémentaires diversifiés et produits localement, qui permettent également de réduire les coûts de livraison et de développer les entreprises locales.

12- Center for Global Development and Social Finance (mai 2012) "Development Impact Bonds - Working group briefing note" <http://www.cgdev.org/doc/Working%20Groups/Development%20Impact%20Bonds%20Briefing%20Note.pdf>

# MEMBRES DU COMITÉ

## Membres experts du Comité

**Prof. Joachim von Braun**, Directeur du Centre de recherche en développement (ZEF) et professeur au département du changement économique et technologique, Bonn

**Richard China**, Directeur de la Division de l'appui à l'élaboration des politiques et programmes, FAO, Rome

**Tiécoutra Coulibaly**, Responsable de l'élaboration de la stratégie nationale des formations agricole et rurale, ministère malien de l'Agriculture, Bamako

**Craig Courtney**, Consultant senior indépendant en financement des investissements, Genève

**Thomas Elhaut**, Directeur de la Division statistiques et études sur le développement, FIDA, Rome

**Dr. Hafez Ghanem**, *Senior Fellow*, la Brookings Institution

**Pierre Jacquet**, Président du Global Development Network, New Delhi

**Dr. Costantino Moretti**, Conseiller pour le financement innovant du développement auprès du ministère italien des Affaires étrangères, Rome

**Lamon Rutten**, Directeur de programme, Politiques, marchés et TIC, Centre technique de coopération agricole et rurale ACP-UE (CTA), La Haye

**Dr. Panayotis Varangis**, Directeur mondial, Petites et moyennes entreprises, Société financière internationale (SFI), Washington

## Équipe de recherche

**Cécilia Aspe**, chargée de plaidoyer, Action Contre la Faim (ACF France)

**Agnès Biscaglia**, **Simon Bordenave** et **Jean-René Cuzon**, France

**Chitra Deshpande**, **Pedro De Vasconcelos** et **Robert W. Meins**, FIDA

**Mathias Kalkuhl**, Allemagne

**Maurizio Malogioglio**, FAO

## Secrétariat

**Marie-Caroline Dodé**, France

**Géraldine Tardivel**, FAO

## Équipe de rédaction

**Pierre Baris** et **Nicolas Gergely**, consultants GLG

# INTRODUCTION

## Les financements innovants pour le développement

➔ Les financements innovants pour le développement, dans leurs diverses acceptions, connaissent la faveur de nombreux acteurs mais leur définition fait encore l'objet de débats. Aux fins du présent rapport, les critères auxquels doivent répondre les financements innovants correspondent à la définition proposée par le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement. Selon le Groupe pilote, les mécanismes de financements innovants sont innovants à trois titres : (1) leur mode de collecte est stable et prévisible ; (2) ils sont complémentaires de l'APD ; (3) la gestion des ressources mobilisées est multilatérale. Les mécanismes de financements innovants reposent en effet sur de nouveaux partenariats entre un large éventail d'acteurs : pays à divers degrés de développement, autorités locales et secteur privé.

Le rapport étudie les bénéfices potentiels des mécanismes de financements innovants pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition en se concentrant sur trois aspects :

- Comment apportent-ils des ressources nouvelles par rapport à l'APD traditionnelle (innovation par les ressources) ?
- De quelle manière mobilisent-ils l'investissement privé par le biais d'outils catalytiques adéquats ? (innovation par l'utilisation) ;
- Et de quelle manière favorisent-ils des approches nouvelles pour développer l'utilisation des outils innovants ?

Le Groupe pilote a défini cinq grandes catégories permettant de caractériser plus précisément ces mécanismes :

- Les mécanismes de marché (mise aux enchères des ressources soumises à des quotas dont une fraction est affectée au développement, par exemple mise aux enchères des quotas d'émissions de CO<sub>2</sub> en Allemagne).
- Les mécanismes de garantie qui influencent la manière dont sont affectées les ressources dans le temps (IFFIm, Facilité internationale de financement pour la vaccination) ou créent des incitations financières (garanties d'achat futur).
- Les taxes sur des activités mondialisées, généralement créées de manière coordonnée par un groupe de pays et gérées en commun (contribution internationale de solidarité sur les billets d'avion, taxe sur les transactions financières, etc.).
- Les contributions citoyennes versées par des personnes, des entreprises ou des consommateurs (initiative RED, GAVI Matching Fund, loteries), avec, dans certains cas, une participation des États sous diverses formes (incitations fiscales, canalisation des ressources, etc.).
- Les mécanismes de gestion de la dette (debt-2-health, etc.).

## Financements innovants pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition : définitions

« La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. »

Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, 1996.

→ Cette définition internationalement reconnue lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 englobe les quatre piliers de la sécurité alimentaire :

- **La disponibilité physique** des aliments concerne le volet « offre » de la sécurité alimentaire, et est déterminée par le niveau de la production alimentaire, les stocks et les échanges commerciaux.
- **L'accès économique et physique** aux aliments nécessite des moyens de subsistance adéquats permettant de disposer des ressources économiques nécessaires à l'achat d'aliments (revenus), compte tenu des prix des produits alimentaires.
- **L'utilisation** des aliments (ou la qualité des aliments) met l'accent sur les qualités nutritionnelles des aliments et leur sécurité sanitaire.
- **La stabilité de l'offre** concerne la garantie de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité à tout moment. Les conditions climatiques défavorables (sécheresse, inondations), l'instabilité politique (troubles civils), les facteurs économiques (chômage, hausse des prix alimentaires) peuvent être des facteurs d'insécurité alimentaire.

Les quatre dimensions doivent être présentes simultanément pour que l'objectif de la sécurité alimentaire soit atteint. L'insécurité alimentaire n'est pas uniquement un problème de production agricole ; elle est également liée à l'accès à l'alimentation et à la lutte contre la pauvreté. Les stratégies visant à éliminer l'insécurité alimentaire doivent combiner les efforts dans d'autres secteurs.

Depuis son introduction, le concept de sécurité alimentaire a été constamment étendu et remanié pour tenir compte au mieux des réalités observables aux niveaux macro- et microéconomiques qui expliquent pourquoi des millions de personnes souffrent encore d'insécurité alimentaire et de malnutrition sous toutes ses formes, notamment dans les pays en développement, dans les zones rurales comme urbaines.

La sécurité alimentaire doit être considérée en termes tant quantitatifs que qualitatifs. Elle englobe la nutrition, dimension davantage appréhendée comme l'une de ses composantes clés. Les questions touchant à la nutrition ont été intégrées au concept de sécurité alimentaire ; toutefois ce n'est que récemment que la sécurité nutritionnelle a été élevée au même rang d'importance que la sécurité alimentaire, avant que les deux concepts finissent par fusionner.

« La sécurité nutritionnelle existe lorsque tous les êtres humains, à tout moment, peuvent consommer en quantité suffisante une nourriture de qualité appropriée en termes de variété, de diversité, de teneur en nutriments et de sécurité sanitaire pour satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires et ainsi mener une vie saine et active, tout en bénéficiant d'un environnement sanitaire et de services de santé, d'éducation et de soins adéquats. »

FAO/Division de la nutrition et de la protection des consommateurs, mars 2012.

Le concept de sécurité nutritionnelle met l'accent sur les quatre piliers de la sécurité alimentaire, soulignant particulièrement l'accessibilité (physique, sociale et économique) et les critères de qualité (nourriture saine et nutritive, permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires). Mais surtout, le concept définit et met en relief les facteurs non-alimentaires de la nutrition.

# RAPPORT

## 1. Pourquoi des mécanismes de financements innovants pour le développement de l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la nutrition ?

### 1.1 Pourquoi est-il nécessaire d'investir massivement dans la sécurité alimentaire et la nutrition ?

**Satisfaire à la demande de produits alimentaires constituera un défi considérable pour les pays en développement**

➔ L'offre mondiale en produits alimentaires devra augmenter considérablement pour satisfaire la demande mondiale. D'ici 2050, la population mondiale atteindra 9,1 milliards d'habitants, soit une hausse de 34 % par rapport à aujourd'hui, notamment dans les pays en développement. Cette croissance démographique, associée à une plus forte consommation de viande par habitant, nécessitera une hausse de 60 % de la production mondiale d'aliments destinés à la consommation humaine et animale<sup>13</sup>.

La crise de 2007-2008 a donné lieu à de nouvelles recherches et études sur les causes de l'insécurité

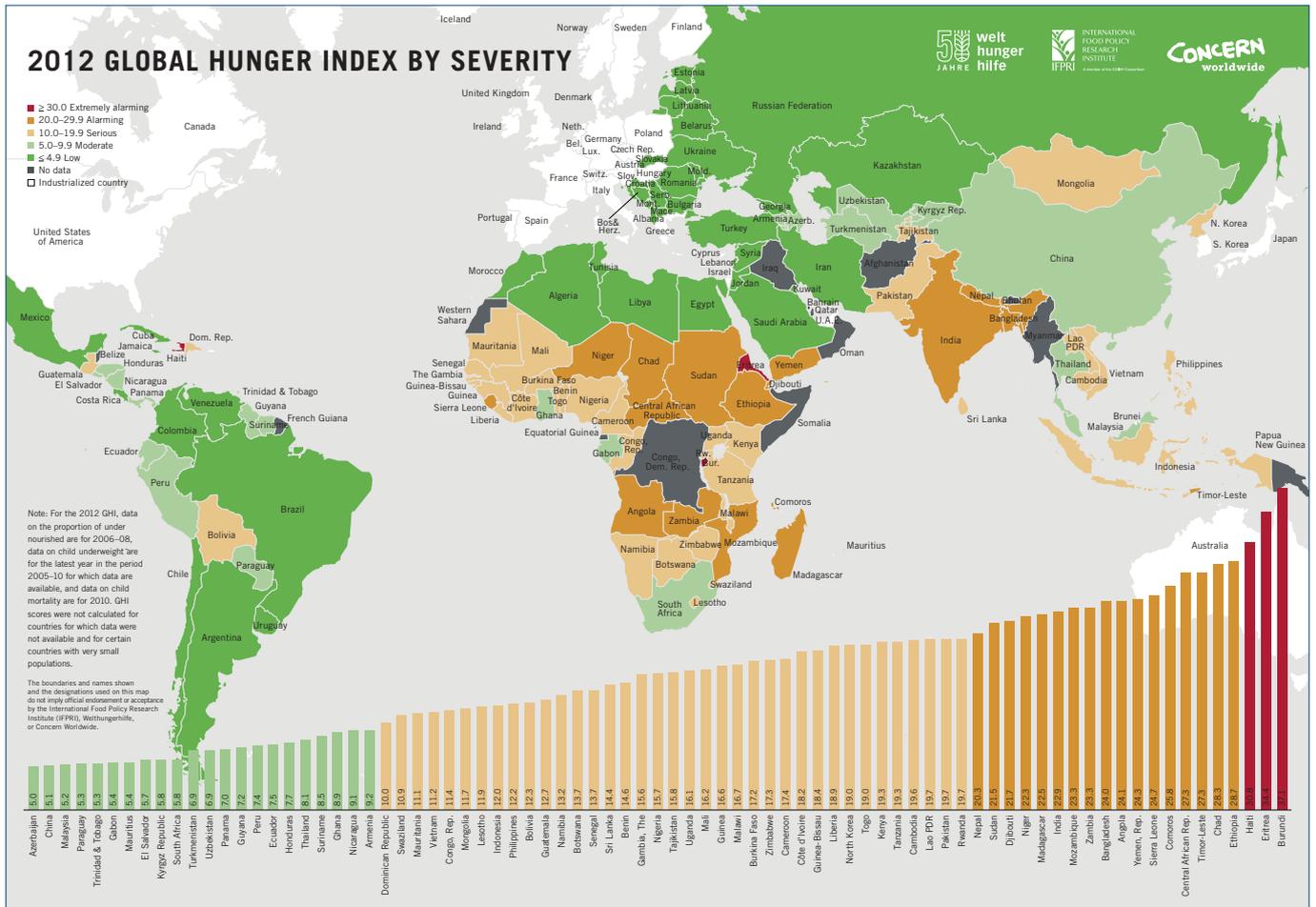
alimentaire (transmission des hausses de prix, études prospectives sur l'offre et la demande de produits alimentaires, etc.). Certaines études ont montré que la volatilité des prix allait probablement se poursuivre, avec des répercussions négatives sur la sécurité alimentaire, notamment dans les pays en développement qui sont importateurs nets de céréales<sup>14</sup>. Le défi à relever pour ces pays sera donc considérable s'ils souhaitent éviter d'accroître leur dépendance à l'égard des importations et de l'aide alimentaires.

Près de la totalité de l'accroissement démographique mondial concernera en effet les pays en développement et c'est là aussi que réside le plus grand potentiel en termes de capacité de production. De grandes améliorations échelle dans l'agriculture et les zones rurales des pays en développement seront nécessaires. Cela doit être guidé par des projections qui montrent que 90 % des augmentations de production nécessaires (80 % dans les pays en développement) devra provenir d'une hausse des rendements et de l'intensité des cultures et seulement 10 % (20 % dans les pays en développement) de l'expansion des terres arables<sup>14</sup>.

Parmi les pays en développement, les pays Africains sont ceux où les difficultés nécessiteront les efforts les plus importants. L'Afrique est en retard en matière de gains de productivité pour les principales cultures et de dépendance alimentaire. La région est confrontée à de graves problèmes de maintien de la fertilité des terres (déjà faible en raison de la nature des sols), du fait d'un environnement fragile, de la hausse de la pression foncière et d'une trop rare application de pratiques adéquates en matière de conservation

13- FAO, FIDA et PAM : l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde : la croissance économique est nécessaire mais elle n'est pas suffisante pour améliorer la réduction de la faim et de la malnutrition : <http://www.fao.org/publications/sofi/fr>

14- <http://www.fao.org/worldfoodsituation/wfs-home/csdb/fr/>



Source : IFPRI, 2012

des terres. La consommation d'engrais n'est que de 9 kg/ha/an (en substances nutritives), contre 140 kg en moyenne dans les pays développés. Parallèlement, l'Afrique subsaharienne est la région qui connaîtra la plus forte croissance démographique, où l'indice de la faim atteint un niveau alarmant et qui sera probablement la plus affectée par le changement climatique.

Le changement climatique représente un risque majeur pour la sécurité alimentaire à long terme. Bien que les pays de l'hémisphère Sud ne soient pas les principaux responsables du changement climatique, ils pourraient en être les premières victimes, subissant des baisses de rendement et une augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes. Selon certaines études, le changement climatique pourrait entraîner un recul de 15 à 30 % de la production

agricole en Afrique d'ici 2080-2100, si les efforts nécessaires d'adaptation de l'agriculture au changement climatique ne sont pas consentis à temps<sup>15</sup>.

### Pour faire face à ce défi, il faut augmenter massivement les investissements dans l'agriculture

➔ L'organisation des Nations pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a calculé que, pour relever ce défi, les pays en développement devront investir 83 milliards de dollars par an (hors coût de renouvellement des équipements existants) ou 209 milliards de dollars (coût de renouvellement des équipements inclus), alors que le niveau actuel des investissements n'est que de 142 milliards de dollars<sup>15</sup>, soit une hausse de 50%.

15- Comment nourrir le monde en 2050 :

[http://www.fao.org/fileadmin/templates/wfs/docs/Issues/papers/Issues\\_papers\\_FR/Comment\\_nourrir\\_le\\_monde\\_en\\_2050.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/wfs/docs/Issues/papers/Issues_papers_FR/Comment_nourrir_le_monde_en_2050.pdf)

Compte tenu de l'importance et de l'urgence de l'enjeu ainsi que des contraintes budgétaires actuelles, il est crucial de favoriser des investissements ayant un effet important sur la nutrition. La malnutrition alourdit le fardeau des maladies dans les pays en développement, aggravant les conséquences humaines et économiques d'affections comme la tuberculose, le paludisme et le VIH/SIDA<sup>16</sup>. Chaque année, la malnutrition contribue au décès évitable de 3,5 millions d'enfants de moins de 5 ans. D'après la Banque mondiale, une mauvaise nutrition maternelle et infantile a des conséquences durables qui dépassent le secteur de la santé : elle réduirait la production économique de 2 à 3 % chaque année dans les pays concernés. Investir dans la nutrition est donc essentiel au développement humain et économique.

Aider les pays en développement, en particulier l'Afrique, à relever ce défi constitue une responsabilité majeure et urgente de la communauté internationale.

- *Tout d'abord parce que ce défi est étroitement lié à la réalisation des Objectif du Millénaire pour le développement.* Les actions spécifiques en faveur de la nutrition et de la croissance agricole sont essentielles pour atteindre l'OMD n° 1 (réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim d'ici 2015<sup>17</sup>), l'extrême pauvreté étant principalement un phénomène rural. Les trois quarts des populations pauvres du monde vivent en zone rurale, et plus de 80 % des personnes pauvres dépendent directement ou indirectement de l'agriculture pour leurs moyens de subsistance. De nombreuses études montrent que l'agriculture peut apporter une contribution importante au développement économique et à l'éradication de la pauvreté dans les pays les moins avancés. Selon le NEPAD, la productivité agricole doit augmenter d'au moins 6 % par an pour que l'OMD n° 1 soit atteint.
- *Deuxièmement, parce que la sécurité alimentaire est un bien public mondial.* De manière moins directe que d'autres secteurs comme l'environnement ou la santé, la sécurité alimentaire et nutritionnelle est un bien public mondial : elle est indéniablement une condition préalable à la santé, qui est subordonnée à l'éradication de la malnutrition. La faim et l'insécurité

alimentaire peuvent entraîner des troubles civils et une instabilité politique, comme le montre l'actualité récente d'un certain nombre de pays en développement, et constituent une menace pour la paix. En outre, la lutte contre la faim et l'extrême pauvreté contribuent également à limiter les migrations massives incontrôlées.

Des efforts dans ces domaines devraient permettre d'améliorer les modèles agricoles, afin de fournir à toutes les personnes une nourriture saine et nutritive et de renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition en se concentrant sur l'Afrique subsaharienne (ASS) et les pays les moins avancés (PMA).

## 1.2 Pourquoi les mécanismes de financements innovants sont-ils nécessaires ?

### **Même si elles sont en progression, les ressources budgétaires consacrées à l'agriculture dans les pays en développement sont fortement contraintes**

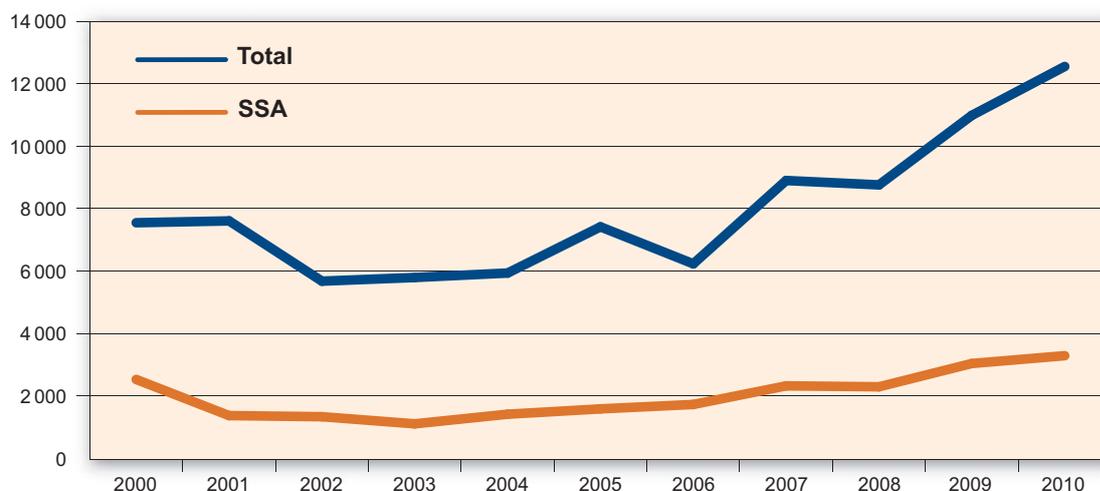
➔ La capacité des pays en développement les plus pauvres à combler le déficit d'investissement à partir de leurs propres ressources budgétaires est limitée. En 2003, les États membres de l'Union africaine se sont engagés dans la Déclaration de Maputo à accroître leur budget consacré à l'agriculture de 10 % d'ici 2008. Or, même si des progrès ont été accomplis, cet objectif n'est toujours pas atteint.

En dix ans, l'APD globale en faveur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche est passé de 7,5 milliards de dollars à 12,5 milliards de dollars (en 2010), soit une hausse de 66 pour cent, essentiellement en raison de la crise de 2007-2008. Mais cette augmentation est beaucoup plus modeste en Afrique subsaharienne, où elle n'a atteint que 30 % en dix ans, passant de 2,5 à 3,3 milliards de dollars, alors que les besoins y sont les plus importants. En dépit des efforts récemment consentis, il est peu probable que la communauté des bailleurs soit en mesure de rassembler les fonds nécessaires à partir des ressources

16- En outre, les nourrissons et jeunes enfants dénutris qui survivent jusqu'à l'âge adulte sont exposés à un risque aggravé d'obésité et de maladie chronique, aux effets dévastateurs pour des systèmes de santé déjà fragilisés. La malnutrition amplifie l'effet de toutes les maladies, notamment la rougeole et le paludisme. La proportion de décès dont la dénutrition est une cause sous-jacente est globalement équivalente pour la diarrhée (61 %), le paludisme (57 %) et la rougeole (45 %).

17- Après 2015, la sécurité alimentaire restera l'un des objectifs mondiaux.

**Schéma 1 : APD en faveur de l'agriculture / de la sylviculture / de la pêche, 2000-2010**  
(en millions de dollars constant 2010)



Source : base de données de la FAO sur FAOStat.org, 2012

budgétaires traditionnelles au vue de la crise budgétaire actuelle. Même si la nécessité de réinvestir dans l'agriculture est aujourd'hui largement reconnue, tant par les donateurs que par les pays en développement. En outre, la crise financière rend l'APD moins fiable et insuffisamment prévisible pour la programmation de projets à long terme.

**Il est donc urgent de trouver des ressources non traditionnelles pour l'aide au développement et de renforcer la participation des investisseurs privés**

➔ L'investissement privé, pourtant essentiel au développement agricole, est fortement contraint. À la différence d'autres secteurs comme l'éducation et la santé, qui concernent essentiellement des biens publics, les parties prenantes du secteur agricole (exploitants, entreprises agroalimentaires et prestataires de services agricoles) sont essentiellement des acteurs privés. Même si l'investissement public est indispensable pour créer un environnement favorable et fournir les infrastructures requises, une large part de l'investissement total nécessaire doit provenir d'acteurs privés. Les investissements privés sont donc essentiels au développement agricole. Cependant, l'APD traditionnelle sous forme de projets dirigés par le secteur public a montré ses limites s'agissant de promouvoir les investissements privés. Ces projets sont trop rigides dans leur mise en œuvre, trop éloignés des besoins du marché et insuffisamment axés sur les résultats. Pour accroître

l'investissement privé dans l'agriculture, il est largement admis qu'il est essentiel d'instaurer un environnement favorable à l'investissement privé et d'élaborer des outils catalytiques, qui incitent à l'investissement privé, tout en allégeant les contraintes.

Les données fiables font défaut dans nombre de pays concernés, mais des éléments solides indiquent que l'investissement du secteur privé dans l'agriculture des pays en développement (notamment en matière de production alimentaire) est encore largement en deçà de son potentiel et du volume nécessaire pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il semble que des progrès aient été accomplis ces dernières années en réaction à la montée des prix mondiaux des produits alimentaires, mais ils demeurent insuffisants, tant en termes de volume que de régions concernées. Plusieurs facteurs expliquent ces faibles progrès : les entrepreneurs et les banques sont réticents à investir dans ce secteur, perçu comme associé à des risques élevés (risques climatiques, qui touchent particulièrement certains pays africains, et dont l'ampleur et l'imprévisibilité s'accroîtront à l'avenir en raison du changement climatique ; risques de prix, du fait de la volatilité croissante des prix mondiaux des produits alimentaires, de la variabilité de la production locale d'aliments et de l'absence de mécanismes de stockage efficaces susceptibles de faire tampon ; risques de contrepartie, en raison de la difficulté de bénéficier de nantisements dans le système traditionnel de crédit). À cela s'ajoutent un certain nombre de défauts

du marché, qui empêchent les investisseurs privés de recevoir des signaux adéquats du marché, notamment en raison du manque d'information, de la rigidité du marché et du coût d'entrée élevé.

De nouveaux outils, qui doivent être considérés comme des financements innovants, ont été expérimentés pour remédier à ces facteurs de contraintes (systèmes d'assurances, mécanismes de crédit innovants, accords contractuels innovants entre producteurs ou groupes de producteurs et opérateurs de marché, incitations innovantes aux prestataires de services privés, etc.) ; ils devront être affinés et développés à une plus large échelle.

Les financements innovants sont donc essentiels pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle, tant par des mesures spécifiques concernant la nutrition que par des actions dans le secteur agricole. Le développement et le succès des mécanismes de financements innovants dans le secteur de la santé ont démontré leur potentiel pour trouver de nouvelles ressources et stimuler efficacement les investissements privés.

- Des ressources innovantes sont nécessaires pour compléter l'APD en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et pour contribuer à combler l'écart entre investissements requis et fonds disponibles.
- Des outils innovants concernant l'emploi des ressources publiques sont également, et peut-être plus encore, nécessaires pour stimuler l'investissement privé et alléger les contraintes qui pèsent sur son développement, en s'appuyant sur des mécanismes de prestation innovants (davantage axés sur les résultats et le marché et produisant un plus fort effet de levier sur l'investissement privé), plus efficaces que les outils traditionnels.

Ces outils de financement innovants doivent clairement venir en complément des systèmes de financement traditionnels : si les ressources traditionnelles sont nécessaires pour améliorer les biens publics indispensables au développement agricole et pour financer des incitations à l'investissement privé, les ressources et systèmes de prestation innovants jouent un rôle clé pour combler le déficit de financement et mobiliser l'investissement privé.

Pour optimiser leur contribution aux objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle, ces mécanismes de financements innovants doivent, dans la mesure du possible, être ciblés sur la production et l'offre alimentaires<sup>18</sup>, sur les agricultures familiales et sur les aspects nutritionnels.

## 2. Étude des mécanismes de financements innovants potentiels

→ La présente section passe brièvement en revue des mécanismes de financements innovants identifiés par les membres du groupe de travail sur la sécurité alimentaire et par l'équipe d'experts, ainsi que les mécanismes recensés dans les documents existants sur les financements innovants, dans la mesure où ils semblent correspondre, après une évaluation préliminaire, à la définition généralement admise de tels financements et paraissent adaptables au financement de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Ce bilan recense deux types de mécanismes : les mécanismes dont l'innovation réside dans les ressources (taxes, contributions volontaires, recours au marché financier et à l'épargne des migrants) et ceux qui innovent par leur utilisation (mécanismes incitatifs *ex post*, dispositifs destinés à financer les chaînes de valeurs).

### 2.1 Critères de sélection des mécanismes innovants

→ Parmi les mécanismes innovants recensés et présentés en annexe 1, certains ont fait leurs preuves ou peuvent sembler prometteurs pour d'autres secteurs, mais ne sont pas nécessairement adaptés aux caractéristiques spécifiques de la sécurité alimentaire. D'autres posent des problèmes d'acceptabilité, d'efficacité, de gouvernance, de pertinence ou de conformité aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Pour sélectionner les mécanismes susceptibles d'être recommandés au Groupe pilote, une analyse a été menée sur la base de deux ensembles de critères : des critères s'appliquant aux mécanismes innovants en termes de ressources, et des critères se rapportant aux mécanismes innovants par leur utilisation.

18- Notamment les fruits et légumes, ainsi que l'élevage et la pêche.

## 2.1.1 Critères relatifs aux ressources

### Critères issus de la définition des financements innovants

➔ Lors de la Conférence de Paris de 2009, le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, créé en 2006, avait proposé une première définition des financements innovants<sup>19</sup>. Bien que cette définition des financements innovants fasse encore débat, elle révèle certaines caractéristiques fondamentales que doivent présenter les financements innovants :

- **Stabilité.** La stabilité des mécanismes de financements est essentielle pour le développement de l'agriculture, qui nécessite des actions de long terme.
- **Caractère prévisible.** Les sources de financement doivent être prévisibles sur toute la durée des projets de développement agricole, afin de permettre la planification des activités. Ce critère nécessite que les ressources soient quantifiables, ce qui implique que les mécanismes de mobilisation des fonds soient clairement définis et appliqués par tous les contributeurs.
- **Complémentarité par rapport à l'APD traditionnelle.** Les financements innovants doivent compléter l'APD traditionnelle. Parallèlement, l'APD peut servir de catalyseur pour attirer les ressources privées qui, sinon, ne seraient pas investies dans l'agriculture.
- **Nouveaux partenariats.** Ce critère exige qu'outre les contributeurs, la société civile et le secteur privé soient associés à la gestion des mécanismes et à l'utilisation des ressources.
- **Existence d'un lien entre la source et l'utilisation des fonds,** afin d'éviter que les nouvelles ressources soient réaffectées à des secteurs autres que ceux prévus à l'origine.

### Les critères additionnels suivants pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition :

- **Acceptabilité par les contributeurs.** Il s'agit certainement de l'un des critères les plus discriminants. Les chances de réussite d'un financement innovant seraient minces si les contributeurs potentiels n'étaient pas convaincus de l'intérêt de leur contribution.
- **Faisabilité.** Les mécanismes choisis doivent être relativement aisés et rapides à mettre

en place. Les méthodes de collecte et de transfert des ressources et le contrôle de leur utilisation doivent être transparents. Ce critère demeure difficile à évaluer lorsqu'un financement innovant n'en est qu'à la phase de conception ou lorsqu'il n'a pas été expérimenté dans d'autres secteurs.

- **Montant anticipé des ressources.** Il s'agit d'un critère essentiel pour la sélection de mécanismes futurs, compte tenu des besoins financiers immenses du secteur de l'agriculture dans les pays en développement.
- **Coût de la mobilisation des ressources.** Le coût de la mobilisation des fonds doit être réduit au maximum par rapport aux contributions financières recueillies. Les mécanismes fonctionnant actuellement présentent de fortes différences d'efficacité en termes de coût (1,75% pour la taxe sur les billets d'avion, plus de 30% pour certains mécanismes philanthropiques).

## 2.1.2 Critères relatifs à l'utilisation des fonds

### Critères considérés pour l'analyse

- **Effets.** Les mécanismes innovants doivent remédier aux contraintes du développement agricole et avoir un effet significatif en termes de sécurité alimentaire et de création de revenus, notamment pour les populations les plus démunies, dans une perspective à long terme. Ces mécanismes doivent bénéficier en premier lieu aux petits exploitants agricoles.
- **Effet de levier.** Ce critère est essentiel pour les mécanismes qui visent à mobiliser les investissements privés locaux et étrangers en faveur de l'agriculture.
- **Efficacité de la gestion des fonds.** Les mécanismes innovants doivent, dans l'idéal, être plus efficaces en matière de gouvernance et de capacité de versement que les systèmes traditionnels. La participation du secteur privé à la gestion de ces dispositifs devrait contribuer à en garantir l'efficacité.
- **Capacité de mise en œuvre à plus grande échelle.** Les projets pilotes qui ont fait la preuve, à petite échelle, qu'il existait différentes solutions pour améliorer la sécurité alimentaire, doivent être mis en œuvre à plus grande échelle.

19- « Stables et prévisibles, complémentaires de l'APD traditionnelle, ces nouvelles ressources pour le développement s'appuient sur quatre types de mécanismes (les contributions obligatoires, les contributions volontaires, les garanties d'emprunt et les mécanismes de marché) et donnent lieu à des partenariats nouveaux [...] avec le soutien de la société civile. ». La définition des financements innovants est disponible au lien suivant : <http://www.leadinggroup.org/article102.html>

### Critères additionnels conformes aux principes de l'efficacité de l'aide définis dans la déclaration de Paris<sup>20</sup>.

- **Appropriation.** L'appropriation de ces mécanismes par les pays et les populations bénéficiaires est fondamentale, et leur intégration dans les politiques concernant l'agriculture et la sécurité alimentaire et dans le programme de développement de l'agriculture est essentielle.
- **Complémentarité par rapport aux mécanismes d'aide existants.** Dans un souci d'efficacité de l'aide, il convient d'éviter autant que possible la création de nouvelles structures concurrentes des structures existantes, tant au niveau local qu'international. Le risque de compliquer l'architecture de l'aide, notamment au niveau international, et de créer des doublons à l'échelle locale doit être pris en compte dans le choix des mécanismes de prestation.

#### 2.1.3 Autres considérations à prendre en compte pour sélectionner les mécanismes innovants

##### Une relation profitable à toutes les parties

➔ Certains mécanismes de financements innovants peuvent avoir un effet bénéfique pour les donateurs comme pour les bénéficiaires, par le biais de la mobilisation des ressources et de leur utilisation. La solidité d'un mécanisme est d'autant plus grande qu'elle offre des externalités positives tant du côté des ressources que de l'utilisation des fonds. La taxe sur le carbone, qui permet de lutter contre la pollution et de financer des projets en faveur de l'environnement est un exemple de mécanisme profitable à toutes les parties.

### Des financements innovants dotés d'une gouvernance innovante

➔ Les financements innovants en faveur de l'agriculture impliqueront de nouveaux contributeurs (syndicats agricoles de l'hémisphère Nord, compagnies d'assurance, industrie agroalimentaire). Ces acteurs seront amenés à coopérer avec les bénéficiaires des fonds dans les pays en développement, puisqu'il est logique que les donateurs participent à la gestion des fonds. De nouveaux modes de gouvernance pourront naître de cette cogestion et de ces prises de décisions collectives.

De même, la combinaison de différents outils innovants, par exemple concernant le financement de l'agriculture, l'assurance des récoltes, l'agriculture sous contrat ou le stockage, nécessitera la coordination de différents acteurs (banques, assureurs, petites entreprises de transformation, producteurs) afin d'articuler l'utilisation de ces financements innovants. Ces partenariats pourraient ainsi favoriser des modes de gouvernance nouveaux et plus efficaces.

## 2.2 Analyse des mécanismes recensés

➔ Les deux tableaux suivants présentent une synthèse de l'analyse des mécanismes recensés (présentés en annexe 1) fondée sur les critères mentionnés ci-dessus.

20- Appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats, responsabilité mutuelle.

**Tableau 1 : Mécanismes de financements innovants par les ressources (nouvelles ressources)**

Critères	Faisabilité politique ou acceptabilité par les contributeurs	Stabilité et caractère prévisible des ressources	Efficacité de la gestion	Souplesse de la mise en œuvre	Caractère profitable à tous et absence de risques éthiques	Capacité à mobiliser des ressources	Probabilité d'utilisation efficace des ressources et effets
<b>Taxes</b>							
<b>Taxes sur les engrais et pesticides</b> Taxe à faible taux sur la consommation d'engrais et pesticides dans les pays du G20	Faible (mais reste à évaluer); opposition possible des groupes de pression agricoles dans les pays exportateurs	Forts	Forte (faisabilité déjà étudiée); l'organisme de gestion existe déjà; contrôle et harmonisation efficaces par le mécanisme de cofinancement	Moyenne: peut n'être mise en œuvre que par un nombre limité de pays à condition que les principaux pays exportateurs participent	Forts (réduit la pollution dans les pays surconsommateurs; les États contributeurs sont ceux qui bénéficient le plus de la hausse du prix des aliments)	Forte (250 millions)	Effets importants démontrés sur le revenu agricole et la sécurité alimentaire (effet des engrais); efficacité du système de distribution
<b>Taxe sur le tabac</b> Droit d'accise sur la consommation de tabac dans les pays du Sud pour financer la prévention de la dépendance et la conversion des cultures	Faible: transfert de fonds entre pays du Sud; ciblage sur un petit nombre de pays producteurs, résistance possible des pays consommateurs	Forts	Faible (importance de la contrebande)	Forte (la taxe peut être décidée au niveau national, avec des mécanismes propres à chaque pays)	Aspect positif: réduit la consommation de tabac au Sud; aspect négatif: les payeurs sont les consommateurs pauvres du Sud; cet effet peut être atténué si les pays développés contribuent également	Faible: fort potentiel au niveau mondial mais la mobilisation sur la sécurité alimentaire est ciblée sur un nombre limité de pays producteurs	Faibles (effet principal sur la santé publique; effet sur la sécurité alimentaire dans quelques pays, mais pas d'effet positif sur le revenu agricole)
<b>Marché primaire des droits d'émission de gaz à effet de serre</b> Vente des quotas d'émission au lieu de leur distribution gratuite pour les pays ayant adopté un système national de limitation des émissions de carbone	Forte (mais seulement dans l'UE, où il existe un marché du carbone); tributaire des négociations sur le climat	Faibles (volatilité du marché du carbone)	Forte (mécanisme existant déjà pour la perception de taxes)	Forte (chaque État membre de l'UE peut organiser sa contribution comme il l'entend)	Forts: contribution à un bien public mondial; les pays du Nord contribuent à réduire les effets du changement climatique, dont ils sont largement responsables, dans les pays du Sud	Faible (concurrence avec d'autres utilisations des fonds pour l'environnement; nécessité de faire le lien avec l'adaptation au changement climatique)	Neutre (dépend du mécanisme d'utilisation des ressources)
<b>Taxe sur les matières grasses et les produits sucrés</b> Appliquée sur les boissons non alcoolisées (et éventuellement les aliments gras) dans l'hémisphère Nord pour financer des projets sur la nutrition au Sud	Moyenne (soutien de l'OMS, mais susciterait une forte opposition des groupes de pression)	Forts	Faible (difficulté à définir les produits à taxer)	Forte (la taxe peut être décidée au niveau national, avec des mécanismes propres à chaque pays)	Profitable à tous puisque la taxe améliorerait la nutrition dans les pays du Nord et du Sud	Faible (concurrence avec d'autres utilisations de fonds dans les pays où les taxes sont collectées)	L'effet principal concerne la nutrition

Critères	Faisabilité politique ou acceptabilité par les contributeurs	Stabilité et caractère prévisible des ressources	Efficacité de la gestion	Souplesse de la mise en œuvre	Caractère profitable à tous et absence de risques éthiques	Capacité à mobiliser des ressources	Probabilité d'utilisation efficace des ressources et effets
<b>Autres taxes globales (transactions financières, etc.)</b> pour contribuer à financer la sécurité alimentaire	Généralement faible (difficulté à parvenir à un consensus international et à justifier le ciblage sur l'agriculture)	Forts	Faible (nécessite des systèmes de taxation relativement complexes ; risques de distorsion du marché)	Très faible (ces taxes doivent être appliquées au niveau mondial de manière harmonisée pour éviter les distorsions du marché)	Profitable à toutes les parties, dans la mesure où la taxe contribue à réduire les externalités négatives	Forte mais risque de ciblage sur des secteurs plus étroitement associés au concept de bien public mondial	Neutre (dépend du mécanisme d'utilisation des ressources ; absence de nouveaux acteurs)
<b>Contributions volontaires</b>							
<b>Label « sécurité alimentaire »</b> Label « sécurité alimentaire » attribué aux marques qui consacrent un pourcentage de leur marge à des projets concernant la sécurité alimentaire	Forte (pas d'opposition à prévoir)	Faibles (dépend du succès commercial de la marque)	Faible (coût élevé de promotion du label ; nécessité d'un contrôle strict de l'utilisation des marques)	Forte (peut être mis en œuvre au niveau d'un État ou d'un groupe d'États)	Équitable dans la mesure où les consommateurs du Nord contribuent au développement du Sud	Faible	Faibles ; aspect positif : nouveaux acteurs (dans la mesure où les détenteurs des marques décident de leurs actions en faveur du développement ; aspect négatif : risque que soient privilégiés les aspects marketing et la visibilité plutôt que l'efficacité pour le développement)
<b>Loterie</b> Utilisation des recettes des loteries nationales pour financer la sécurité alimentaire et la nutrition	Plutôt faible ; va à l'encontre du monopole national dans de nombreux pays	Forts une fois le système lancé	Forte (si se fonde sur les loteries existantes)	Forte (peut être mis en œuvre au niveau d'un État ou d'un groupe d'États)	Équitable dans la mesure où les contributions proviennent des consommateurs du Nord, mais risque d'entraîner une dépendance au jeu	Plutôt forte (le PAM estime les recettes à 400 millions € au niveau mondial) mais pas de garantie que les fonds ne seront pas orientés vers d'autres secteurs	Neutre : dépend du mécanisme d'utilisation des ressources ; absence de nouveaux acteurs)
<b>Arrondir les transactions bancaires.</b> Utilisation des gains pour alimenter un fonds pour la sécurité alimentaire	Pas de problème de faisabilité politique, mais doutes quant à l'acceptabilité par les clients des banques	Forts, en dépit des incertitudes sur le volume des fonds générés au début (qui se stabilisera certainement par la suite)	Moyenne : nécessité d'un système de contrôle des sommes collectées par les banques	Forte : fonctionne même si un nombre limité de banques participent	Forts : équitable dans la mesure où les clients des banques du Nord financent des projets au Sud ; toutefois, le mécanisme relève davantage de la solidarité que d'un partenariat profitable à tous	Très incertaine mais probablement faible	Faibles : l'intervention des banques garantit l'efficacité de la gestion et de la distribution des fonds, mais les banques risquent de se concentrer sur les secteurs ayant le plus d'effet en termes de communication

Critères	Faisabilité politique ou acceptabilité par les contributeurs	Stabilité et caractère prévisible des ressources	Efficacité de la gestion	Souplesse de la mise en œuvre	Caractère profitable à tous et absence de risques éthiques	Capacité à mobiliser des ressources	Probabilité d'utilisation efficace des ressources et effets
<b>Appel au marché financier</b>							
<b>Facilité internationale de financement</b> Obligations garanties par les pays donateurs vendues sur le marché financier pour obtenir rapidement des financements destinés à des projets sur la sécurité alimentaire et la nutrition	Faible à moyenne : ce mécanisme implique que les États donateurs contractent de nouvelles dettes (ou garantissent des dettes), ce qui est problématique dans le contexte économique actuel	Forts : permettrait de planifier des ressources sur 20 ans, si les pays donateurs acceptent de s'engager	Moyenne : la gestion est confiée à une institution indépendante (GAVI pour la santé), ce qui ajoute à la bureaucratie	Forte (même un nombre limité de pays peut participer)	Sans objet	Faible : pas de complémentarité avec l'APD à long terme, mais permet de mobiliser les fonds plus rapidement	Faibles à moyens : la sécurité alimentaire nécessite un engagement à long terme plutôt que des versements rapides
<b>Transferts des migrants et investissement des diasporas dans l'agriculture</b>							
<b>Obligations pour les diasporas</b> Les pays en développement émettent des obligations destinées à leurs émigrants pour créer un fonds dédié à la sécurité alimentaire	Très faible : non adapté aux pays africains à faibles revenus : accroît l'endettement des États, risque d'insolvabilité, risque de taux de change, manque de confiance dans les États, faible capacité de contribution des migrants	Faibles (dépend du succès des émissions obligataires, la régularité n'est pas garantie)	Faible ; la garantie de remboursement nécessite une mise en œuvre complexe	Forte puisque le mécanisme est mis en œuvre au niveau national	Peu équitable : le financement et les risques sont pris en charge par les migrants, qui constituent une population pauvre dans les pays de migration	Faible pour l'Afrique (faible capacité de contribution des migrants)	Neutre : les États décident de l'affectation des ressources ; pas d'acteurs nouveaux
<b>Obligations à impact sur le développement</b> Obligations garanties par les pays en développement et/ou les donateurs, vendues sur le marché financier pour des prestations de services axées sur les résultats	Faible à moyenne : nécessite un engagement financier à long terme des pays en développement et/ou des donateurs	Forts (si les pays acceptent de s'engager)	Forte : la gestion pourrait être hébergée par une organisation indépendante existante afin d'éviter un surcroît de bureaucratie	Forte (même un nombre limité de pays peut participer)	Neutre	Forte capacité de mobilisation (rendement comparable à celui des obligations de type commercial avec l'avantage d'une garantie publique)	Forts : le mécanisme axé sur les résultats crée de fortes incitations à l'obtention de résultats et maximise les effets si les objectifs fixés sont ciblés de manière adéquate

**Tableau 2 : Mécanismes innovants par un effet catalytique sur l'investissement privé**

Critères	Effet possible en termes de production, de sécurité alimentaire et de nutrition	Efficacité de l'effet de levier	Complémentarité par rapport à des mécanismes existants	Appropriation par les bénéficiaires
<b>Mécanismes de financement de systèmes d'agriculture innovants</b>				
<p><b>Mécanismes incitatifs ex post et garanties d'achat futur</b>                      Les garanties d'achat futur sont des contrats entre des donateurs et un entrepreneur innovant qui garantissent un nouveau marché ou le renforcement de marchés en développement (achat d'une quantité minimale à un prix donné). Les mécanismes incitatifs ex post consistent à rétribuer ex post la diffusion d'outils ou pratiques innovants, sur la base d'un objectif prédéfini.</p>	Peut concerner l'innovation dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition ; la participation d'acteurs privés doit permettre d'accélérer l'adoption d'outils ou pratiques innovants	Impossible à connaître à l'avance pour les garanties d'achat futur (contribution publique connue ex post)	Forte : nouveaux mécanismes qui n'ont pas encore été développés pour l'agriculture dans les pays africains	Pour permettre l'appropriation au niveau local, ces mécanismes doivent être ouverts aux acteurs locaux ou aux partenariats entre acteurs locaux et internationaux
<b>Mécanismes de financement des chaînes de valeur</b>				
<p><b>Récépissés d'entreposage</b>                      Livraison d'un produit dans un entrepôt de stockage contre récépissé pouvant être utilisé comme nantissement pour un crédit</p>	Fort bien qu'indirect : contribue à limiter la volatilité des prix, donc à réduire les risques de prix ; facilite le développement de l'agriculture sous contrat ; incite à pratiquer des cultures vivrières	Fort effet de levier sur le crédit sur inventaire accordé par les banques	Il existe dans ce domaine de nombreux projets qui doivent être menés à plus grande échelle ; pour éviter les doublons, il faut travailler sur les mécanismes existants	Oui, si les acteurs locaux existants participent, si les capacités locales sont renforcées et si les projets sont intégrés dans les plans de développement nationaux et régionaux
<p><b>Partenariats public-privé et fonds structurés</b> pour investir dans les infrastructures ou les services agricoles destinés aux petits exploitants</p>	Fort, en particulier pour les cultures irriguées ; contribue à accroître la production des petits exploitants sous contrat avec une exploitation-mère ; effet important sur la sécurité alimentaire des pays en déficit alimentaire	Moyenne : les coûts des infrastructures bénéficiant aux petits exploitants sont en partie à la charge d'investisseurs publics	Complémentarité évidente : les partenariats public-privé sont l'un des piliers du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique	Forte : développe les transferts de technologies issus d'acteurs nouveaux (entreprises agroalimentaires investissant dans les partenariats public-privé). Nécessite cependant que les États soient bien organisés afin d'être en mesure de négocier dans de bonnes conditions avec les investisseurs privés
<p><b>Outils d'assurance pour gérer les risques</b>                      Assurance basée sur un indice pour les risques climatiques et fonds de réassurance pour réduire le risque agricole</p>	Fort : incitation à l'intensification agricole ; accroissement de l'utilisation d'intrants de bonne qualité ; investissement de l'industrie agroalimentaire	Forte : la gestion des risques favorise le développement du crédit bancaire et de l'investissement privé dans l'agriculture	Non problématique puisque ces outils ne sont qu'à un stade expérimental, notamment en Afrique	Oui, si des acteurs locaux (banques, microfinance, agroalimentaire) participent et si les capacités locales sont renforcées

Critères	Effet possible en termes de production, de sécurité alimentaire et de nutrition	Efficacité de l'effet de levier	Complémentarité par rapport à des mécanismes existants	Appropriation par les bénéficiaires
<b>Fonds de garantie de crédits bancaires pour l'agriculture et les chaînes de valeur alimentaires</b> Visent à réduire le risque pour les banques en leur accordant une garantie de remboursement partiel	Effet important par le biais de l'intensification agricole et du développement de l'agriculture sous contrat	Forte : les fonds de garantie réduisent la réticence des banques à financer l'agriculture	Non problématique puisque les mécanismes existants sont loin de satisfaire les besoins ; contribuerait à renforcer les systèmes bancaires existants	Oui, si des acteurs locaux (banques, microfinance) participent et si les capacités locales sont renforcées
<b>Subventions ciblées sur les intrants agricoles destinées aux petits exploitants</b> Ces subventions sont ciblées sur la production alimentaire et les petits exploitants, afin de favoriser l'intensification des cultures	Effet important et rapide : l'utilisation accrue d'engrais permet une augmentation immédiate des rendements	Moyenne : le niveau des subventions doit être élevé pour qu'il y ait un effet sur la consommation d'engrais ; mais les subventions facilitent le crédit en accroissant la solvabilité des emprunteurs ; l'effet de levier sera plus important si les subventions ne proviennent pas de l'APD	Forte si le mécanisme permet d'harmoniser les systèmes existants au niveau régional ou continental et s'il est compatible avec une distribution des intrants par des acteurs privés	Oui, puisque le mécanisme serait complémentaire de systèmes déjà appliqués dans certains pays africains
<b>Transferts des migrants et investissement des diasporas dans l'agriculture</b>				
<b>1. Mobiliser les transferts des migrants existants investis dans l'agriculture</b>	Fort (pas d'opposition à prévoir)	Forte : 20 milliards de dollars issus des transferts des migrants étant actuellement investis, l'efficacité potentielle est forte. La difficulté consiste à trouver de nouveaux mécanismes rentables pour agir à grande échelle et/ou à adapter le mécanisme existant aux besoins et possibilités s'agissant de travailler avec les bénéficiaires de ces transferts. Il existe également des exemples clairs de marchés de niches pour les exportations destinées à la diaspora	S'appuie sur les pratiques existantes en cherchant à en accroître les effets par le biais d'un renforcement des capacités et de partenariats	Très forte car s'appuie sur des activités mises en œuvre actuellement par les bénéficiaires des transferts des migrants. Les fonds provenant de membres de leur famille, forte obligation sociale/morale des bénéficiaires de les employer de la manière la plus efficace
<b>2. Mobiliser de nouveaux investissements des diasporas dans l'agriculture (par des instruments tels que l'abondement des fonds par des ressources publiques et la mutualisation de fonds). Vise à compléter les transferts des migrants employés pour financer des projets agricoles</b>	Fort (pas d'opposition à prévoir)	Forte : cette pratique a déjà prouvé sa fiabilité et son évolutivité, à partir de fonds limités de donateurs. À plus grande échelle, ses effets seront beaucoup plus importants.	Forte, notamment pour une intervention au niveau local. Il est essentiel de former des partenariats avec des organismes privés tels que des coopératives et des établissements de microfinance ; il sera également essentiel de s'associer aux établissements financiers et aux pouvoirs publics pour un fonctionnement à grande échelle. Les effets de contagion permettront également d'accroître les investissements ne provenant pas des migrants	Très forte ; les ressources issues des transferts des migrants sont investies dans leur communauté d'origine ; il est démontré que cela constitue une forte motivation pour les expéditeurs des fonds. Du côté des bénéficiaires, les membres de la famille qui appartiennent à la société locale peuvent contrôler la bonne utilisation des fonds

### 3. Propositions de mécanismes innovants

➔ Cette partie présente les propositions de mécanismes innovants retenues par le Comité d'experts de haut niveau aux fins d'étude plus approfondie de la part du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement. Il comprend des mécanismes destinés à dégager des ressources nouvelles ainsi que des mécanismes destinés à attirer des investissements privés vers la chaîne de valeur alimentaire et vers des systèmes innovants. En conclusion, il propose de créer une entité de coordination dénommée Facilité innovante pour la promotion de financements innovants pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, qui jouerait un rôle de plate-forme mondiale pour la mise au point de nouveaux outils destinés à mobiliser l'investissement privé.

#### 3.1 Mécanismes destinés à dégager des ressources nouvelles en faveur de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition

##### 3.1.1 Mécanismes potentiels en vue d'attirer des ressources nouvelles

- **Des taxes à adopter au niveau national** dans les pays développés ou émergents : la taxe sur les transactions financières en cours de discussion, par exemple, pourrait être affectée en partie au financement de la sécurité alimentaire dans les pays en développement ; une taxe sur les huiles et les matières grasses, qui existe déjà dans certains pays (États-Unis), pourrait servir en partie à financer des actions en faveur de la nutrition dans des pays en développement ; une taxe sur les engrais dans les pays développés et émergents a également été proposée par le NEPAD afin de développer la consommation d'engrais en Afrique au moyen de subventions judicieusement ciblées.
- **Des contributions volontaires et des loteries** peuvent également être envisagées (en Belgique, une partie du produit des loteries sert d'ores et déjà à financer des projets de sécurité alimentaire dans des pays en développement).

- **Les transferts de fonds des migrants** constituent des flux financiers considérables entre pays développés et pays en développement dont le montant, estimé à 400 milliards de dollars par an, est de l'ordre de trois fois le montant net de l'aide publique au développement (APD). Les envois de fonds peuvent être considérés à la fois comme sources nouvelles et renouvelables de financement ainsi que de leurs capitaux privés qui peuvent être canalisés vers l'agriculture. Dans le premier cas, les instruments financiers qui mobilisent ce type de nouvelles ressources pour le développement comprennent : 1° la titrisation des flux de transferts, ce qui implique une mobilisation des financements du secteur privé pour les banques ; 2° des obligations à l'intention des diasporas correspondant à la collecte de financements nouveaux pour les pouvoirs publics.

- **Attribution des fonds générés par la vente aux enchères des quotas d'émission de carbone** dans l'Union européenne *Trading System* émission (SCEQE). Au cours de la troisième période d'échanges du système européen d'échange de quotas à partir de 2013, il est prévu que près de la moitié des quotas d'émission seront mis aux enchères, générant ainsi des revenus pour les États européens membres de l'Union européenne. Les États membres peuvent décider d'utiliser une partie de ce revenu<sup>21</sup> pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, y compris les programmes pour la résilience au changement climatique dans les pays en développement, qui sont les plus touchés mais pas les acteurs principaux du changement climatique. Ces programmes pourraient inclure un soutien pour le développement d'une agriculture durable et résiliente face au climat et la sécurité alimentaire dans les pays et les régions vulnérables aux effets du changement climatique. D'autres pays à travers le monde qui adoptent des systèmes d'échange d'émissions et indemnités aux enchères pourraient opter pour une approche similaire.

##### 3.1.2 Les mécanismes possibles issus de l'analyse à critères multiples

➔ Parmi ces mécanismes possibles, l'analyse à critères multiples menée dans la partie 2 du présent rapport permet de conclure que trois d'entre eux méritent une attention particulière

21- Cas de l'Allemagne.

car ils obtiennent les meilleurs résultats: la taxe sur les engrais proposée par le NEPAD, la vente de droits d'émission de gaz à effet de serre et les obligations à impact sur le développement.

### **Taxe sur les engrais**

Une étude de faisabilité d'une éventuelle taxe sur les engrais a été suivie d'une proposition de mise en œuvre de la part du NEPAD.

La source de financement serait constituée par une taxe sur l'usage d'engrais dans les pays du G20 ou dans certains d'entre eux. Les engrais seraient taxés au niveau du commerce de détail, qu'ils soient produits localement ou importés. Considérant que cette taxe sera en grande partie, voire entièrement, à la charge des exploitants agricoles du fait de l'augmentation des prix de détail, elle devra être acceptable par eux. Il faudra donc qu'elle soit : (a) largement adoptée par les principaux pays de production agricole ; (b) assez réduite pour n'avoir qu'une incidence marginale sur les revenus des agriculteurs (moins de 0,5 % du prix d'un sac d'engrais).

D'après l'étude de faisabilité, une taxe de 0,1 % sur la consommation d'engrais dans les pays du G20 permettrait de dégager 100 millions de dollars par an ; il en irait de même dans le cas d'une taxe de 0,3 % dans l'ensemble des pays de l'OCDE.

Selon la proposition du NEPAD, elle servirait à financer en partie une subvention ciblée applicable aux engrais dans les pays d'Afrique subsaharienne (voir la partie 3.2.3 pour un exposé détaillé du projet de subvention). Le coût de ce programme serait à peu près égal au produit annuel de cette taxe. D'autres utilisations, outre le système de subvention des engrais proposé par le NEPAD, pourraient également être envisagées.

### **La vente de quotas d'émission de gaz à effet de serre**

La décision prise par l'Union européenne de vendre aux enchères au secteur énergétique, au lieu de les distribuer gratuitement, des quotas d'émission de gaz à effet de serre à partir de 2013 engendrera 20 à 35 milliards d'euros de recettes supplémentaires pour les États membres de l'Union européenne à 15 États membres. Suite à l'initiative de l'Allemagne, qui a décidé depuis 2008 de vendre ces quotas d'émission pour affecter une partie du produit de leur vente à un programme mondial de lutte contre les changements climatiques, notamment dans les pays en développement,

certain États membres, qui peuvent décider librement de l'usage de ces ressources nouvelles, ont indiqué qu'ils entendaient consacrer jusqu'à 50 % de celles-ci à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques, y compris dans le cadre de la coopération au développement.

Une partie de ces moyens pourrait servir à investir dans des projets agricoles et de sécurité alimentaire dans les pays en développement car l'intensification de l'agriculture, si elle est menée comme il convient, limite la déforestation et contribue à atténuer les changements climatiques au niveau mondial. Des projets destinés à accroître la résilience aux changements climatiques dans les pays en développement, tels que des projets d'irrigation ou des travaux de recherche sur des variétés résistantes à la sécheresse, pourraient également être envisagés.

Même si l'on peut mettre en doute le caractère complémentaire de ces ressources nouvelles par rapport à l'APD traditionnelle, il existe des arguments solides en faveur d'un mécanisme de ce type :

- En 2007, le montant consacré par l'Union européenne à l'APD s'est élevé seulement à 0,4 % du PIB. L'UE s'est engagée à le porter à 0,7 % d'ici à 2015, ce qui, en période de récession de l'économie, sera très difficile à réaliser au titre des recettes fiscales régulières. Il est manifeste que l'UE aura besoin de ce type de mécanisme innovant pour pouvoir faire face à cet engagement.
- Il s'agit d'un mécanisme équitable dans son principe : les pays du Nord sont dans une large mesure responsables des changements climatiques puisque leurs émissions par tête de gaz à effet de serre sont infiniment plus élevées que celles des pays en développement ; il est donc juste qu'ils contribuent à renforcer la résilience aux changements climatiques dans les pays en développement.
- Il peut aider à parvenir à un consensus sur le programme de lutte contre les changements climatiques en cours de discussion au sein des Nations Unies.
- Sous certains aspects, il s'agit d'un rapport « gagnant-gagnant » : l'atténuation des changements climatiques dans les pays en développement contribue à la préservation d'un bien public mondial qui profite aussi aux pays donateurs.

Il est donc recommandé aux États membres de l'Union européenne d'envisager d'adopter ce mécanisme. Afin d'en réduire les coûts de gestion, on pourrait aussi leur recommander de mutualiser leurs ressources dans un fonds commun pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci dans les pays en développement.

Une telle décision pourrait également inciter d'autres pays et d'autres régions à vendre leurs quotas aux enchères au lieu de les distribuer gratuitement. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon et plusieurs États des États-Unis disposent eux aussi de systèmes de vente d'émissions qui pourraient être utilisés en partie pour ce type de financement. D'autres régions du monde pourraient elles aussi mettre en œuvre cette approche à l'avenir.

### **Les obligations à impact sur le développement**

Ce type d'obligations constitue un outil intéressant pour mobiliser des ressources nouvelles et offre des perspectives prometteuses pour le financement de prestations de services, notamment les interventions du Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN). Il s'agit de produits financiers reposant sur les résultats dans le cadre desquels des investisseurs sociaux prennent en charge tout ou partie de services qui entraînent une amélioration en termes de résultats sociaux. De nombreuses variantes sont possibles, le principe de base étant que les investisseurs bénéficieront d'un retour financier de la part des organismes donateurs et/ou des pouvoirs publics des pays d'accueil s'il est établi que ces résultats sociaux ont connu une amélioration. Cette approche cherche à axer l'attention, les incitations et l'obligation de rendre compte sur les résultats puisque les versements sont fonction de la réussite du programme. Elle vise à développer les incitations en faveur de l'innovation et de l'adaptation nécessaire pour déboucher sur des résultats positifs.

Les obligations à impact sur le développement sont inspirées par les obligations d'impact social (SIB) conçues à l'origine par l'organisation Social Finance en collaboration avec le ministère britannique de la Justice et lancées en septembre 2010. Les SIB ont permis de recueillir auprès de 17 investisseurs sociaux 5 millions de livres sterling afin de financer des services d'accompagnement social à l'intention de 3 000 condamnés à des peines

de prison de courte durée. Elles ont également permis d'étudier les capacités d'utilisation de fonds reposant sur des résultats à l'appui d'un grand nombre de prestations destinées à des populations présentant des besoins complexes.

Par rapport aux approches traditionnelles, ce mécanisme de financement innovant présente plusieurs avantages qui ont été identifiés et étudiés par le Centre pour le développement mondial (CGD) et par Social Finance<sup>22</sup>, notamment :

- la création d'incitations à s'axer sur l'obtention de résultats et sur leur mesure ;
- la possibilité donnée aux bailleurs de fonds de financer des résultats tout en disposant d'assez de souplesse pour que les prestataires de services puissent expérimenter des solutions efficaces ;
- la mobilisation du secteur privé en faveur de l'innovation et d'une efficacité accrue dans la prestation de services ;
- la mise en place de mécanismes de coordination entre les pouvoirs publics, les investisseurs privés et les prestataires de services non gouvernementaux ;
- le transfert des risques hors du secteur public, ce qui permet d'intervenir et d'innover plus rapidement ;
- la fourniture aux prestataires de services d'une dotation initiale qui leur permet de mieux participer à des contrats axés sur des résultats.

## **3.2 Mécanismes destinés à attirer des investissements privés vers les chaînes de valeur agricoles et alimentaires**

➔ Plusieurs outils sont en mesure de rendre plus attrayant l'investissement dans les chaînes de valeur agricoles et alimentaires, ainsi que de réduire le niveau élevé de risque lié aux investissements dans l'agriculture. La plupart d'entre eux sont largement utilisés dans les pays développés et ont fait la preuve de leur efficacité pour financer l'agriculture. Ils peuvent toutefois être considérés comme des innovations qui devront être adaptées et développées à la mesure

22- Center for Global Development (CGD) and Social Finance (2012), Development impact bonds, Working group briefing note <http://www.cgdev.org/doc/Working%20Groups/Development%20Impact%20Bonds%20Briefing%20Note.pdf>

des besoins de financement de la plupart des pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne où ils en sont encore au stade initial. Au vu des expériences dont on dispose et de la documentation existante, les mécanismes les plus prometteurs sont les suivants :

- des outils de gestion des risques destinés à réduire les risques qui pèsent sur le crédit bancaire et sur les investissements agricoles ;
- des mécanismes de crédit innovants qui offrent au prêteur de meilleures garanties au moyen de nantissements et qui, de ce fait, facilitent le financement des chaînes de valeur agricoles ;
- des partenariats entre secteur public et secteur privé ;
- des subventions judicieusement ciblées en faveur de la diffusion de technologies innovantes et des intrants agricoles nécessaires à l'intensification ;
- des mécanismes incitatifs *ex post* destinés à attirer des investissements privés vers le financement de systèmes innovants ;
- les transferts de fonds des migrants, qui constituent des flux financiers considérables entre pays développés et pays en développement dont le montant, estimé à 400 milliards de dollars par an, est de l'ordre de trois fois le montant net de l'aide publique au développement<sup>23</sup>.

### 3.2.1 Outils de gestion des risques et mécanismes de crédit innovants

#### Assurance contre les intempéries

Avec l'augmentation du nombre d'outils de gestion des risques, il devient plus facile pour les bailleurs de fonds de gérer les risques inhérents au financement de l'agriculture et donc de mobiliser des financements du secteur privé au profit de l'agriculture. Lorsqu'ils financent l'agriculture, les bailleurs de fonds sont exposés à un certain nombre de risques, notamment : le cours des récoltes est inférieur au montant prévu, d'où des recettes trop faibles pour permettre le remboursement de l'emprunt ; des intempéries entraînent la perte de tout ou partie des récoltes ; des obstacles empêchent la livraison des récoltes à l'acheteur, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays

(interdiction d'exporter par exemple) ; l'emprunteur est dans l'incapacité d'agir (pour cause de troubles par exemple) ou décide de ne pas honorer ses engagements ; l'acheteur ne paie pas ; une intervention des pouvoirs publics (contrôle des changes par exemple) entraîne le non-remboursement des emprunts. Des instruments de gestion existent pour l'ensemble de ces risques, même s'ils ne sont que peu disponibles dans les pays en développement. S'ils sont tous dignes d'attention, il existe un domaine dans lequel des progrès certains ont été enregistrés au cours des dix dernières années et qui devrait être consolidé et développé à l'avenir : celui de la gestion des risques climatiques reposant sur le marché.

La gestion des plans traditionnels d'assurance des récoltes reposant sur des rendements individuels et des inspections sur le terrain est parfois coûteuse dans les pays en développement. La gestion du risque d'intempéries adossée au marché permet d'y remédier et de régler d'autres problèmes que posent les modèles traditionnels d'assurance, tels que l'aléa moral et l'antisélection. Dans les pays occidentaux, il existe aujourd'hui un large éventail d'instruments qui reposent sur des indices climatiques tels que les précipitations et la température, plutôt que sur les pertes effectives subies par les agriculteurs. Ces instruments protègent contre les risques de catastrophe, mais aussi contre les risques normaux dans l'activité quotidienne.

Les banques agricoles peuvent soit associer leur gestion du risque climatique à leurs formules de prêt (remise de dettes en cas de sécheresse, la banque se retournant alors contre l'assureur), soit insister pour que les emprunteurs souscrivent une assurance contre les intempéries au profit de la banque, ou encore soit assurer leur portefeuille de prêts agricoles contre le risque de défaut de paiement pour cause d'intempéries.

L'assurance contre les aléas climatiques, qui indemnise l'assuré en cas de perte de production si un indice de référence, par exemple le niveau des précipitations, n'a pas été atteint, est l'une des pistes à l'étude dans un grand nombre d'institutions internationales pour réduire le risque

23- Les études réalisées pour le compte de la FAO, de la Banque interaméricaine de développement (BID), du Fonds international de développement agricole (FIDA) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de même que les projets lancés par ces organisations, permettent d'estimer que 5 pour cent de ces fonds sont directement investis dans l'agriculture. Il existe probablement des moyens de mieux canaliser ces investissements vers des projets liés à la sécurité alimentaire ; plusieurs pays d'immigration coopèrent avec les pays d'origine pour développer des projets de ce type. Un tel processus pourrait être intégré à un cadre de codéveloppement associant, par exemple, ces fonds et des ressources publiques.

agricole en Afrique là où celui-ci constitue un grave obstacle à l'intensification de l'agriculture et à la sécurité alimentaire (et indirectement l'une des raisons majeures pour lesquelles les banques se montrent peu disposées à prêter aux agriculteurs). Des projets pilotes ont commencé dans plusieurs pays d'Afrique orientale et australe (Malawi, Éthiopie, Kenya, Tanzanie), d'autres sont en cours en Afrique occidentale. Pour élargir ces projets à d'autres pays, un travail considérable et coûteux de collecte de données météorologiques détaillées dans tous les pays africains exposés à un risque climatique est nécessaire.

En outre, le Thomas More Institut a lancé dans son rapport sur le financement du développement l'idée d'un mécanisme de réassurance proposant de créer des fonds de réassurance pour couvrir les risques naturels afin d'améliorer la capacité opérationnelle des compagnies d'assurance. Les risques réassurés pourraient être en priorité ceux qui affectent la capacité de production des pays les plus pauvres. Les fonds de réassurance pourront être publics ou privés. La couverture du risque pourra s'effectuer au niveau des assurés ou au niveau national. Plusieurs initiatives peuvent être assimilées à ce type d'outils : le Mécanisme mondial d'assurance basé sur un indice (GIIF) qui met en place un système d'assurance pour les pays ACP avec le soutien de l'UE et le Mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes pour réduire les risques liés aux ouragans et aux séismes dans les Caraïbes (CCRIF).

Les risques liés aux cours des produits peuvent aussi, dans certains cas, être couverts par une assurance reposant sur des instruments adossés au marché futur. La marge potentielle de développement de ces instruments en Afrique est toujours à l'étude et il reste à mener des travaux analytiques et des essais pour concevoir des instruments durables et efficaces qui seraient développés à grande échelle.

### **Fonds de garantie des crédits bancaires**

Du fait des risques perçus comme excessifs, les banques et les autres établissements financiers sont peu disposés à financer le secteur agricole. C'est là l'un des principaux obstacles

au développement de l'agriculture dans les pays en développement, notamment en Afrique. L'idée de réduire le risque bancaire en accordant aux banques une garantie destinée à couvrir une partie du risque sans pour autant les décharger de leurs responsabilités en matière de crédit a été testée et lancée en différentes occasions dans le secteur du crédit agricole dans les pays en développement et en transition. Cet instrument est largement utilisé par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), avec un plein succès, dans le cadre de ses activités de financement de l'agriculture dans les pays en transition. Dans les pays en développement, les dispositifs existants, par exemple le Fonds ARIZ lancé par l'AFD ou l'initiative Alliance pour une révolution verte en Afrique/Standard Bank qui garantit les crédits accordés aux distributeurs d'engrais, sont loin de répondre aux besoins. La création d'un mécanisme global au niveau régional ou continental, financé par un fonds auquel pourraient participer les investisseurs privés (tels que les producteurs d'intrants ou d'équipement agricoles) et qui pourrait offrir une garantie partielle aux établissements financiers locaux avec une forte incidence sur la sécurité alimentaire et les petits agriculteurs, semble donc prometteuse.

En règle générale, les mécanismes de garantie de crédits impliquent d'une part des banques commerciales ou organismes de micro-financement qui accordent des crédits à des exploitants agricoles ou à des entreprises agroalimentaires, d'autre part un garant (qui peut être une banque de développement, une banque centrale ou une institution spécialisée comme l'ARIZ) qui assume une part du risque de défaillance sur un portefeuille donné, moyennant généralement une commission de garantie. Le garant doit pouvoir disposer d'un fonds de garantie afin de couvrir les pertes possibles au cas où le taux de défaut excéderait la commission de garantie.

### **Récépissés d'entreposage**

L'octroi d'un crédit garanti par un actif d'un stock constitue un moyen bien connu d'assurer le crédit à l'entreposage et à la commercialisation des produits, qui contribue à abaisser les taux d'intérêt<sup>24</sup> tout en étant facile à utiliser dès lors que le système a été mis en place. En Afrique, au moins

24- En Inde, pays en développement où il est le plus utilisé par les agriculteurs, le taux d'intérêt peut être ramené à 1,5 à 2 pourcent de moins que le taux usuel.

pour les denrées alimentaires, ce mécanisme n'est encore que très peu développé, en partie à cause du manque de sociétés d'entreposage fiables, d'infrastructures d'entreposage suffisantes dans certains pays et d'organismes financiers disposés à financer cette activité à grande échelle. Sous sa forme la plus élaborée, il consiste, pour les producteurs, à déposer leurs produits dans un entrepôt en échange d'un récépissé. Ces produits peuvent servir de nantissement pour un crédit accordé par une banque ou un organisme de microcrédit, lequel est remboursé lorsque le produit a été vendu ou retiré de l'entrepôt. Ce type de crédit peut être fort élaboré et combiné avec d'autres mécanismes de financement tels que vente à terme, assurance ou encore contrat de vente précisant que le versement devra être effectué au profit de la banque qui a octroyé un crédit au producteur. Ces combinaisons de mécanismes contribuent à garantir les crédits saisonniers et rendent ceux-ci plus accessibles aux agriculteurs.

#### **Agriculture sous contrat, les programmes d'assistance aux petits exploitants<sup>25</sup> et la domiciliation bancaire**

L'agriculture sous contrat permet d'établir un lien entre des producteurs (généralement de petits exploitants) et une entreprise agroalimentaire : cette dernière leur fournit des intrants agricoles à crédit et des conseils techniques en échange d'un engagement de vente de leur produit. Ce type de contrat, fréquent pour certains produits d'exportation (coton, caoutchouc, etc.) mais rare pour les denrées alimentaires, peut être associé à d'autres outils innovants afin de réduire les risques et de faciliter le crédit saisonnier. Le prix de vente est généralement fixé d'avance (une formule de calcul peut également être définie par le contrat), ce qui réduit pour l'agriculteur le risque lié aux variations des cours. Pour des produits cotés au niveau international, l'entreprise agroalimentaire peut procéder à une opération de couverture à terme sur le marché du produit considéré afin de réduire son propre risque.

Pour une banque commerciale, l'octroi de crédits saisonniers à des agriculteurs dans le cadre de contrats de ce type est beaucoup moins risqué que le crédit classique car l'entreprise agroalimentaire est généralement en mesure de garantir le crédit et le contrat peut comprendre

une clause de domiciliation bancaire prévoyant le paiement du produit sur le compte bancaire de l'agriculteur, sur lequel la banque peut déduire le remboursement de l'emprunt.

### **3.2.2 Proposition pour le développement des outils financiers innovants dans les chaînes de valeur**

#### **Principe**

Pour développer des outils de gestion des risques et des mécanismes de financement innovants, il est proposé d'envisager de créer des « fonds régionaux pour le développement d'outils de financement innovants dans les chaînes de valeur » (voir Schéma 2). Chacun de ces fonds se composerait d'acteurs régionaux : banques de développement, États, organismes d'aide publique au développement, communautés économiques régionales, agences de développement, compagnies d'assurances, banques et bénéficiaires finaux (organisations d'agriculteurs et de PME), qui contribueraient tous à son capital.

#### **Objectif**

Ces fonds auraient pour objectif d'attirer des investissements privés vers des chaînes de valeur (en ciblant les petits producteurs et en privilégiant les questions de nutrition), par exemple en augmentant la disponibilité de denrées alimentaires produites au niveau local, diversifiées, à teneur nutritive élevée et/ou fortifiées grâce aux actions suivantes :

- associer davantage les banques et les compagnies d'assurances à ce secteur ;
- réduire les risques liés à l'agriculture et aux variations des cours au moyen de régimes d'assurance des cultures et de garanties de crédit ;
- mettre en œuvre de nouveaux mécanismes de crédit déjà testés (système de récépissés d'entreposage, agriculture sous contrat, formules associant emprunt, assurance et contrat à terme, etc.).

#### **Activités**

Chaque fonds offrirait des garanties de crédit et des subventions aux banques et compagnies d'assurances participantes :

- fonds de garantie pour les produits d'assurance innovants (assurance des récoltes, assurance reposant sur un indice climatique, etc.) ;

25- Type complexe d'agriculture sous contrat dans lequel l'initiative revient à une entité centrale, exploitation chef de file ou entreprise de transformation (également dénommée opérateur technique) qui fournit à de petits exploitants un soutien technique dont l'un des éléments est souvent composé d'un crédit.

## Exemples de combinaisons possibles de mécanismes innovants de financement de chaînes de valeur

Trois exemples parmi d'autres permettent de montrer comment des combinaisons de mécanismes innovants peuvent faciliter l'octroi de crédits saisonniers pour les agricultures familiales.

### Le projet Wienco au Ghana

Ce projet, qui porte sur la culture du maïs, a été lancé au Ghana, au milieu des années 2000, par un fournisseur privé d'intrants agricoles, la société Wienco. Celle-ci fournit à de petits exploitants regroupés en associations des conseils techniques ainsi que des semences de qualité et des engrais qui permettent des rendements de 5 tonnes à l'hectare (le rendement du mode de culture traditionnel n'excédant pas 2 tonnes à l'hectare). La fourniture d'intrants est financée au moyen d'un crédit bancaire garanti par Wienco. Après la récolte, le maïs est recueilli par Wienco, une petite partie de la production pouvant être conservée par les exploitants pour leur propre usage. Le contrat fixe un prix d'achat minimal. La couverture à terme permet à Wienco d'éliminer le risque de chute des cours mondiaux du maïs. Le remboursement du crédit s'opère par retenue sur le produit des ventes versé sur le compte bancaire de l'agriculteur.

Il s'agit manifestement d'une opération dans laquelle tout le monde est gagnant : les agriculteurs font plus que doubler leur production de maïs, donc leurs revenus ; Wienco, pour sa part, réalise des profits sur la distribution d'intrants agricoles, son activité principale, mais aussi sur la transformation du maïs et sur sa revente aux producteurs de fourrage.

### Le modèle ESOP<sup>26</sup> au Togo, au Burkina Faso et au Bénin

Promu par deux ONG, le CIDR et ETD, ce programme a pour but d'établir des liens entre des entreprises de transformation (essentiellement de riz mais aussi de fèves de soja) desservant les zones urbaines et des organisations d'exploitants agricoles. Il est mis en œuvre au Burkina Faso, au Togo et au Bénin. Les entreprises agroalimentaires sont fondées sous la forme d'entreprises mixtes associant des opérateurs privés et des groupes d'agriculteurs (la part de capital détenue par ces derniers étant souvent acquise grâce à un don accordé au titre du projet).

L'entreprise agroalimentaire fournit aux agriculteurs, en vertu d'un contrat, des semences améliorées et d'autres intrants, cela à crédit grâce aux liens étroits qui existent entre elle et les groupes d'exploitants. Ce crédit est financé par des banques locales, généralement sur des lignes de crédit spécifiques.

Les agriculteurs sont payés à la livraison du produit à l'entrepôt de l'entreprise, éventuellement sous forme de récépissés d'entrepôt. Le prix de vente est fixé à l'avance. Le remboursement du crédit accordé pour la fourniture des intrants a lieu à la livraison du produit à l'entrepôt.

### Une opération de crédit à l'intention des producteurs de coton en Argentine

Avec le soutien du gouvernement de la province du Chaco et de la banque locale Sancor Seguros, la Banco de inversión y comercio exterior (BICE) a mis en place pour la saison 2010-2011 un fonds destiné aux producteurs de coton (exploitants individuels et coopératives). Ce fonds obéit à deux principes : les producteurs lui vendent leur récolte en vertu d'un contrat qui précise la date de livraison et le prix ; la récolte est assurée contre les risques climatiques. La production à venir servant de nantissement, le fonds emprunte sur les marchés des capitaux, les obligations étant assurées contre le risque de non-livraison

de la récolte ou de défaillance des acheteurs. Ces fonds sont ensuite prêtés aux agriculteurs afin de financer l'achat d'engrais et de semences pour la saison à venir. Les producteurs remboursent ces emprunts soit sur le produit de la vente de leur récolte à un tiers, lorsque le prix au comptant est supérieur à celui qui est prévu au contrat, soit en vendant leur produit au fonds, lequel le revend à son tour à un acquéreur identifié au préalable, à savoir l'Union des coopératives agricoles et la société cotonnière Buyatti. Ce fonds est également coté par l'agence de notation Moody's, ce qui en accroît la crédibilité.

26- Entreprises de services aux organisations professionnelles.

- garantie (à risques partagés ou répartis en tranches) de portefeuilles bancaires, y compris les produits bancaires innovants ;
- subventions au titre des primes d'assurance, des systèmes d'information pour l'assurance, de la diffusion d'informations sur les produits bancaires et d'assurance innovants.

Les bénéficiaires finaux du crédit engendré par les activités du fonds seraient essentiellement de petits exploitants agricoles, des organisations d'agriculteurs et de petites et moyennes entreprises agroalimentaires.

### Règles

Le principe serait que tout partenaire désireux de prendre part à ce système apporte une contrepartie, par exemple :

- En échange de l'accès aux garanties et aux subventions sur les primes, les compagnies d'assurances devront contribuer au fonds et assurer la diffusion d'outils d'assurance innovants dont la liste et les caractéristiques auront été établies par les responsables du fonds.
- De même, les banques devront contribuer au fonds, ainsi que promouvoir et financer des

produits bancaires innovants conformément à une liste préétablie, en échange de l'accès au fonds de garantie.

- Les États désireux de faire en sorte que leurs banques et compagnies d'assurance aient accès au fonds devront s'engager à contribuer à ce dernier et à mettre en œuvre les textes législatifs requis pour faire un meilleur usage des produits bancaires et d'assurance innovants. Ils s'engageront également à prendre part à la mise en place des systèmes d'information nécessaires pour les régimes d'assurance indexés.
- Les communautés économiques régionales s'engageront à contribuer au fonds, à harmoniser les législations des pays participants en matière de crédit et d'assurance, et à assurer la libre circulation des biens et des flux financiers à l'appui du développement des chaînes de valeur alimentaires au niveau de la région.
- Les banques régionales s'engageront à contribuer au fonds et à soutenir la promotion des produits bancaires et d'assurance innovants dans le cadre du financement d'investissements productifs dans le secteur agricole.

## Aperçu préliminaire du mode de fonctionnement d'un fonds régional

Une région composée de cinq pays souhaite prendre part à l'initiative. Chaque pays apporte 10 millions de dollars au fonds. Des organismes d'APD et des agences de développement apportent chacun 40 millions de dollars. Chaque contributeur s'acquitte de ses obligations (législation, systèmes d'information, investissements productifs, etc.).

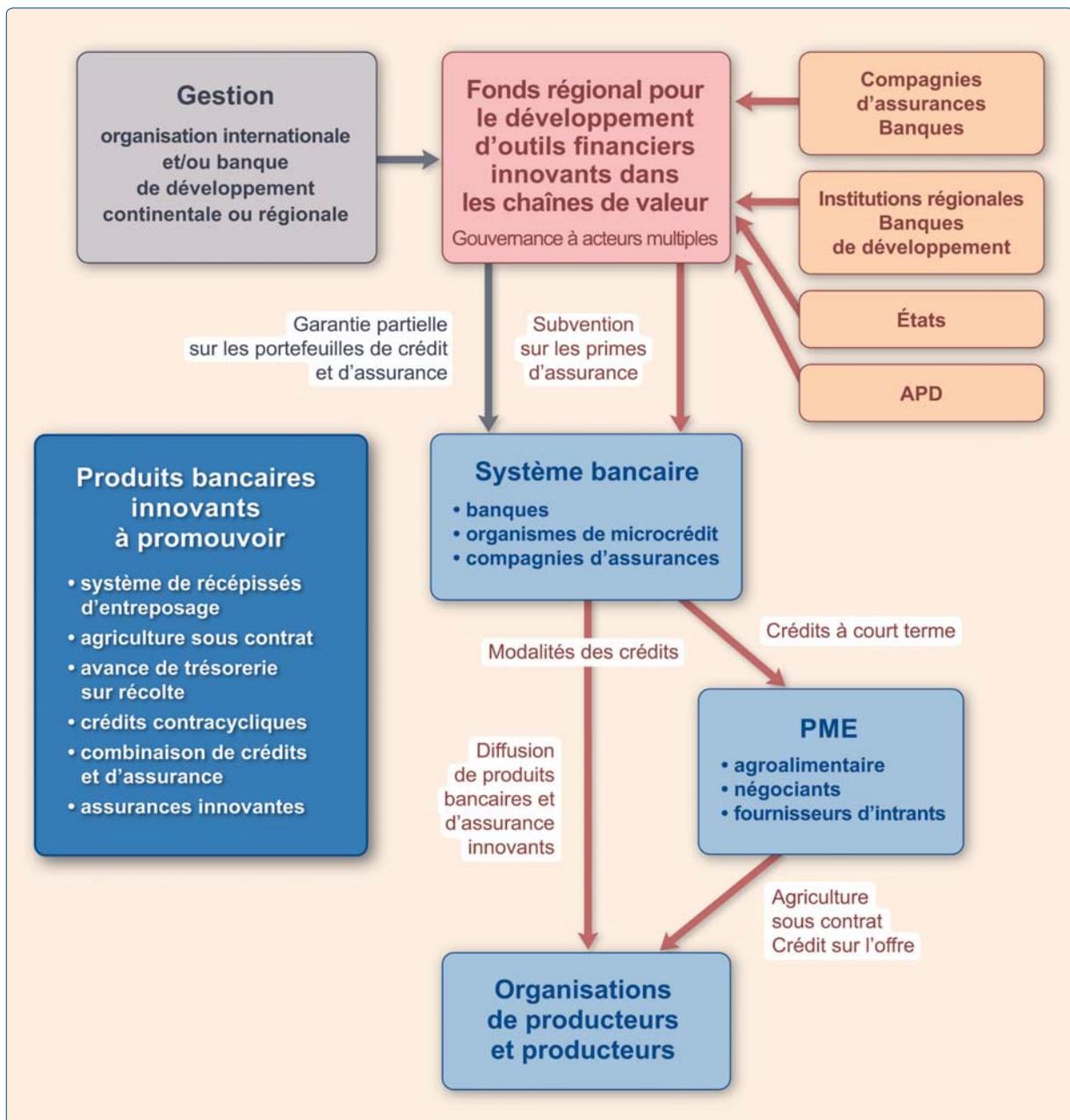
Une banque établie dans l'un des cinq pays participants souhaite adhérer au fonds et verse 10 millions de dollars. Le fonds garantit son portefeuille de crédit à hauteur de 35 millions de dollars (effet multiplicateur des autres contributeurs). La banque se dote d'un portefeuille de produits bancaires innovants (conformément à la liste préétablie) pour un montant de 500 millions de dollars. En cas de défaillance à hauteur de 25 % et si le fond couvre 50 % des pertes, il ne transférera à la banque que 35 millions de dollars (limite de garantie atteinte). Si les pertes s'élèvent à 10 pour cent, il versera 25 millions de dollars. La banque bénéficiera également de l'assistance technique du fonds pour la mise au point de produits bancaires innovants.

Une compagnie d'assurances apporte au fonds 10 millions de dollars. Elle bénéficie d'une subvention de 15 millions de dollars sur les primes. Elle se dote d'un portefeuille de produits d'assurance innovants de 30 millions de dollars par an (subvention de 50 % sur les primes). En cas de catastrophe, elle pourra solliciter du fonds un refinancement à concurrence d'un plafond ou d'un pourcentage déterminé à l'avance. Elle bénéficiera également d'une assistance technique pour la mise au point de produits innovants.

Dans ce système, les risques d'insolvabilité dans les différents pays sont mutualisés au niveau régional.

Le fonds se développera au fur et à mesure de l'entrée de nouveaux pays et de nouvelles banques et compagnies d'assurances, ainsi que grâce aux intérêts produits par son capital. Une contribution pourra également être demandée aux utilisateurs finaux : producteurs, organisations de producteurs et PME.

Schéma 2 : Développement d'outils financiers innovants pour des chaînes de valeur



- L'APD apporterait le capital de départ du fonds et abonderait les contributions du secteur privé (banques et compagnies d'assurances) et des autres bailleurs de fonds nationaux et régionaux.

#### Source de financement et gouvernance

Les contributeurs aux fonds pourraient être des compagnies d'assurances et des banques de pays développés et en développement, des banques de développement, des États, des organismes d'aide publique au développement, des institutions

régionales et des agences de développement. Chaque fonds pourrait être coprésidé par les bailleurs de fonds et les bénéficiaires (organisations de producteurs et PME) et géré par une organisation internationale et/ou une banque de développement continentale ou régionale.

#### 3.2.3 Les partenariats public-privé

➔ Il existe plusieurs moyens innovants de stimuler les investissements du secteur privé dans les infrastructures rurales. L'un est d'ordre

purement privé, même s'il doit être rendu possible par l'action des pouvoirs publics : un entrepreneur peut utiliser un contrat de commercialisation conclu avec un acheteur étranger (une chaîne de supermarchés pour des fruits et légumes par exemple) pour obtenir des financements à long terme auprès de fonds de pension locaux qui permettent de construire les infrastructures nécessaires pour produire, transformer et transporter les fruits et légumes (cela a été le cas en Zambie par exemple). D'autres formules requièrent un rôle plus actif de l'État sous la forme de partenariats public-privé (PPP).

Les PPP permettent aux pouvoirs publics de mobiliser des fonds auprès du secteur privé pour investir dans des infrastructures agricoles ou dans des services profitant aux petits agriculteurs. L'investisseur privé, généralement une entreprise agroalimentaire, bénéficie soit d'une subvention, soit d'une participation financière publique à son investissement, soit d'un contrat de location à long terme, soit d'une redevance dont le produit lui permet de récupérer progressivement l'investissement initial. Ces PPP peuvent aisément servir à la mise en place de réseaux d'irrigation (société rizicole industrielle et petits exploitants) ou d'installations de stockage. Ils peuvent également être utilisés pour la fourniture de services aux petits agriculteurs par une entreprise agroalimentaire dans le cadre de l'agriculture sous contrat. Ils peuvent également servir à un grand nombre de projets : prestations de services à de petits exploitants de la part d'une entreprise agroalimentaire dans le cadre d'accords de culture sous contrat, construction et exploitation de marchés de gros.

En particulier, les États et les organismes d'aide pourront envisager certaines formes innovantes de contrats de construction-possession-exploitation. La construction d'installations dans le secteur des énergies renouvelables en constitue un bon exemple. Un entrepreneur privé sollicite le droit de construire une centrale. Un calendrier et un budget sont arrêtés. Dans le cadre de cet accord public-privé, l'entrepreneur obtient les fonds nécessaires à la construction. Une fois la construction achevée, la centrale est achetée par les pouvoirs publics, ce qui permet à l'entrepreneur de rembourser ses emprunts, puis la centrale est louée à l'entrepreneur qui peut l'exploiter avant de l'acquérir à un coût nominal au bout de

quelques années à condition de remplir les critères de performance préalablement arrêtés.

Si les partenariats public-privé sont vivement encouragés par la stratégie du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) pour mobiliser des financements privés destinés aux infrastructures agricoles, leur développement est toutefois fortement entravé par le manque de prêts concessionnels disponibles pour des investissements de ce type.

### 3.2.4 Un mécanisme de subvention des intrants pour les petits producteurs<sup>27</sup>

→ Le NEPAD a récemment appelé de ses vœux la mise en place d'un mécanisme de subvention des engrais en Afrique subsaharienne (voir Schéma 3) qui pourrait être financé par une taxe sur les engrais dans les pays du G20.

#### Justification

L'une des composantes essentielles de toute stratégie d'accroissement des rendements des petits exploitants agricoles d'Afrique doit être de développer l'usage des intrants favorables à cet accroissement, tels que les engrais, grâce à un meilleur accès aux marchés de ces intrants. La fertilité des sols constitue un élément clé de la croissance des cultures, et les engrais offrent un moyen important de la maintenir ou de l'accroître sur les terres agricoles. Il a été démontré qu'aucun pays du monde n'a pu augmenter les taux de croissance de son agriculture et éliminer la faim sans développer le recours aux engrais. En Afrique, cependant, l'utilisation des engrais est la plus faible du monde, à un niveau de 9 kg par hectare contre une moyenne mondiale de plus de 100 kg par hectare et près de 200 kg par hectare dans les pays d'Asie qui ont connu la Révolution verte. L'Afrique subsaharienne consomme à peine 0,7 % de la production mondiale d'engrais contre 20 % pour les pays du Nord et 50 % pour le bloc constitué par la Chine, l'Inde et le Brésil.

De ce fait, l'accroissement de la production agricole en Afrique subsaharienne est dû essentiellement à l'extension des terres cultivées, beaucoup plus qu'à une intensification des cultures grâce à un usage accru des engrais. Les agriculteurs africains épuisent les sols car ils en extraient davantage d'éléments nutritifs qu'ils ne les enrichissent en utilisant des engrais.

27- Ce mécanisme pourrait être financé par une taxe sur les engrais, comme on l'a vu dans la section 3.1.2.

Les gouvernements des États d'Afrique sont pleinement conscients de l'importance que revêt l'accroissement de l'usage d'engrais. Un Sommet africain sur les engrais a eu lieu en juin 2006 afin de recenser les principaux obstacles qui se posent en la matière et de parvenir à un consensus sur un plan d'action. Il a abouti à l'adoption de la Déclaration d'Abuja sur les engrais pour une Révolution verte en Afrique, texte qui fixe un niveau d'au moins 50 kg par hectare au niveau national d'ici à 2015 et qui expose les mesures et les actions nécessaires aux niveaux national et régional pour parvenir à cet objectif. La résolution n° 5 de cette déclaration invite les États membres de l'Union africaine à améliorer l'accès des agriculteurs aux engrais en accordant, avec le soutien des partenaires du développement de l'Afrique, des subventions ciblées en faveur du secteur des fertilisants et en attachant une attention particulière aux agriculteurs pauvres.

Ces programmes de subventions existent à l'heure actuelle dans une dizaine de pays d'Afrique. Ils ont permis d'améliorer l'accès des petits exploitants aux engrais et ont eu un effet positif sur les rendements et sur la production. Toutefois, leur incidence potentielle est entravée par l'impossibilité de les développer à cause du manque de fonds. Dans de nombreux cas, en outre, leur conception et leur mise en œuvre doit être alignée plus étroitement sur les objectifs énoncés. Il est nécessaire d'engager une action concertée au plus haut niveau afin de soutenir la mise en œuvre d'une politique des engrais approuvée à l'échelle de l'ensemble de l'Afrique en agissant concrètement pour la favoriser grâce à l'injection de moyens financiers de grande ampleur. Il faudra également harmoniser les politiques pour éviter la contrebande vers les pays voisins. Enfin, il est nécessaire de développer les mécanismes existants afin d'en accroître au maximum l'effet sur la sécurité alimentaire.

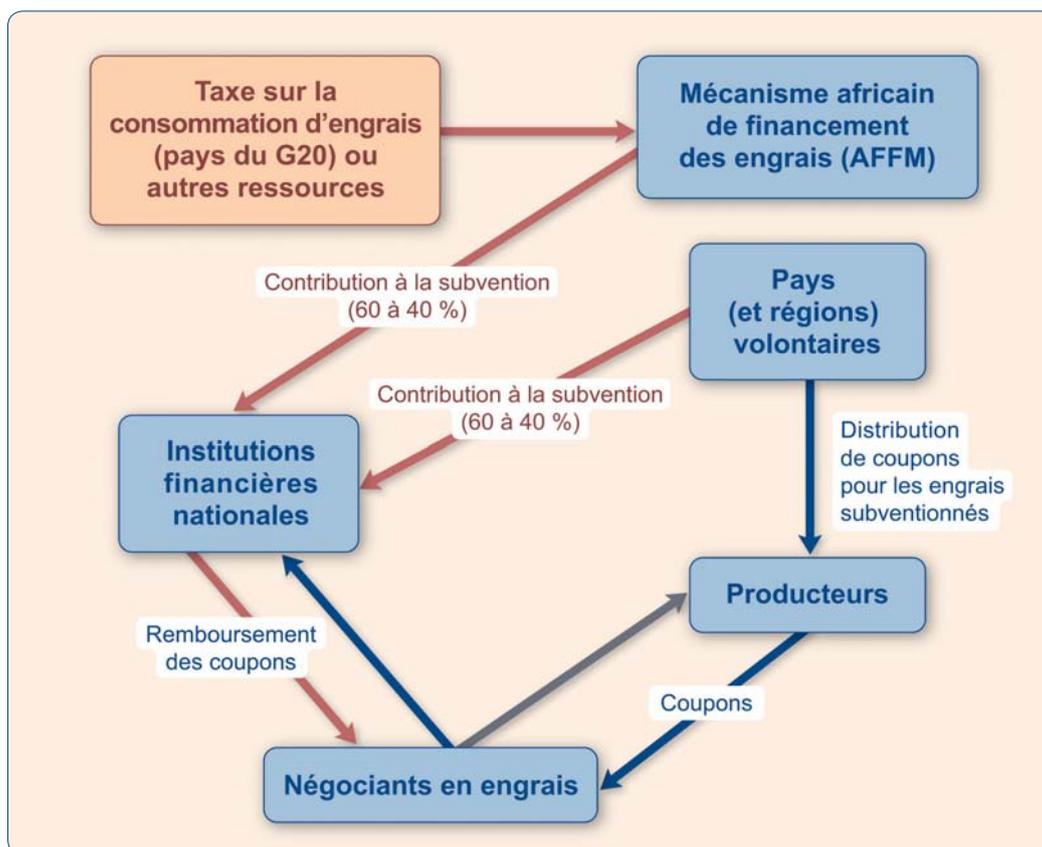
### Principe

Le programme de subventions proposé par le NEPAD serait cofinancé aux niveaux national et régional. Son cofinancement au niveau régional sera approprié lorsque les institutions économiques régionales auront adopté une politique commune de subventionnement des engrais. Les taux de cofinancement seraient définis au niveau régional. Le cofinancement au niveau national serait adapté en fonction des budgets des différents États membres afin de faire en sorte que les pays les plus pauvres puissent participer au programme.

Les programmes de subventions seraient conçus et mis en œuvre à la discrétion de chaque État membre, compte tenu de leurs besoins particuliers et de leurs réalités. Les pays participants adhèreraient aux directives ci-après :

- La distribution d'engrais aux fins du programme devra être assurée non par le ministère de l'Agriculture ni par un organisme d'aide au développement mais par des réseaux privés.
- La subvention devra être conçue de telle sorte qu'elle apporte aux agriculteurs un soutien direct qui leur permettra d'accéder aux engrais subventionnés auprès du secteur privé, cela grâce à des coupons qui seront distribués directement aux agriculteurs retenus. Ce ciblage pourra, par exemple, se faire en fonction de critères spécifiques (zone concernée et/ou revenus) afin de profiter uniquement à de petits exploitants et/ou à des agriculteurs pauvres.
- Les bénéficiaires devront, dans la mesure du possible, cultiver des denrées alimentaires. Cette exigence pourra toutefois être énoncée à titre général, la décision étant laissée à l'appréciation de chaque État membre.
- Un plafond devra être défini à l'échelle de l'ensemble du continent par voie de négociations entre représentants des pays du G20 et des États membres. Le montant effectif de la subvention sera fixé par chaque pays tout en restant inférieur à ce plafond.
- Les subventions devront être limitées à une durée de dix ans et être soumises à un taux dégressif. Les modalités de leur réduction progressive seront négociées entre représentants des pays du G20 et des États membres. La cadence de leur suppression sera définie par chaque pays mais devra être conforme aux règles définies.
- Le niveau de cofinancement proposé pour les programmes nationaux de subventions est de 60 % (pendant la première année de mise en œuvre, avec une réduction rapide par la suite) pour les pays d'Afrique subsaharienne les moins avancés et de 40 % pour les pays à revenu intermédiaire. Le pourcentage retenu pour les pays les moins avancés est estimé nécessaire. Pour les pays à revenu intermédiaire, il devra être assez attractif pour les inciter à participer au programme : le chiffre de 40 % est une estimation basée sur leurs besoins de financement.
- Le programme de subventions devra faire appel aux institutions financières nationales

### Schéma 3 : Mécanisme de financement des engrais



pour le versement aux distributeurs privés de la part subventionnée des coupons, ce qui apportera dans une certaine mesure des garanties de compétence professionnelle et de transparence et pourra contribuer à développer des liens entre les banques et les entreprises du secteur agroalimentaire.

- La distribution des coupons devra être confiée aux autorités nationales chargées de l'agriculture (ministères de l'Agriculture) tout en étant cogérée par des organisations nationales représentatives d'exploitants agricoles.
- Les États membres devront justifier de progrès tangibles dans la mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja (augmentation du nombre de négociants, suppression des tarifs douaniers sur les engrais, mise en place de capacités nationales de financement, adoption et mise en œuvre de mesures de régulation, etc.) afin d'être retenus pour participer au programme.
- Il y aura lieu d'envisager de mettre en place des programmes d'éducation et d'information en faveur de l'usage durable des engrais et des produits de substitution.

#### Coût

L'estimation du coût de ce programme repose sur deux hypothèses : premièrement, que le cofinancement s'élèvera à 60 % pour les pays les moins avancés (qui représentent 55 % de la consommation d'engrais en Afrique subsaharienne) et à 40 % pour les pays à revenu intermédiaire ; deuxièmement, et conformément aux objectifs du programme, que les produits d'exportation cultivés sous contrat et les cultures agro-industrielles en seront exclues en règle générale. En outre, le taux de subvention sera dégressif, passant de 50 à 25 % du prix. Sur ces bases, le coût total (qui dépendra largement de la volonté des États concernés de s'associer à ce programme) se monterait à 960 millions de dollars sur dix ans, soit une moyenne de 100 millions de dollars par an.

#### Gouvernance

Le NEPAD estime que le décaissement et la gestion des fonds pourraient être assurés de manière appropriée par le Mécanisme africain de financement des engrais (AFFM). La résolution n° 11 de la Déclaration d'Abuja a invité à établir ce mécanisme afin de financer les diverses mesures et actions

énoncées par cette déclaration. Un secrétariat de l’AFFM a été mis en place en 2007 auprès de la Banque africaine de développement et un conseil d’administration a été créé en 2009. Ce dernier comprend des représentants des ministères de l’Agriculture des États d’Afrique, de l’AFREXIM-BANK, de l’Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), de la Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique, de l’Association internationale de l’industrie des engrais (IFA) et de deux organisations régionales d’exploitants agricoles ; il est présidé par le commissaire chargé de l’économie rurale et de l’agriculture à la Commission de l’Union africaine. Son fonds n’est toutefois pas encore opérationnel car il manque 4,5 millions de dollars pour parvenir au seuil légal requis de 10 millions. Néanmoins, considérant le montant proposé pour ce mécanisme innovant de financement, il est possible de choisir l’AFFM comme mécanisme institutionnel chargé de recueillir et de déboursier les fonds. Son secrétariat pourrait alors fournir aux bailleurs de fonds et aux autres parties prenantes des rapports financiers conformément aux règles d’établissement de rapports financiers et d’audit en vigueur au sein de la Banque africaine de développement.

### 3.2.5 Mécanismes destinés à attirer des investissements privés vers des systèmes innovants (garanties d’achat futur et mécanismes incitatifs *ex post*)

#### Justification

L’accroissement des rendements agricoles dans les pays en développement dépend fortement de la diffusion de l’innovation technique (améliorations des techniques de gestion des sols et de lutte contre les organismes nuisibles, variétés plus productives ou mieux adaptées, développement des services vétérinaires, etc.). La mise en place de chaînes de valeur agricoles durables est elle aussi très dépendante de la diffusion de technologies adaptées au contexte local et à la petite agriculture pour les opérations intervenant après la récolte et la transformation des produits.

Dans les pays en développement, la recherche fondamentale et appliquée est essentiellement le fait d’organismes financés par les pouvoirs publics : en Afrique, la recherche privée représente à peine 2 % du financement total des travaux de recherche agronomique<sup>28</sup>. Si la recherche publique est de toute évidence une composante importante

de l’innovation, elle ne peut à elle seule pallier le manque d’investissement. Par ailleurs, les liens avec l’innovation et sa diffusion sont souvent trop faibles et l’attention accordée à ses potentialités en termes de marché est insuffisante. Le secteur privé est donc essentiel pour la diffusion de l’innovation. Cependant, les entrepreneurs du secteur privé se montrent peu disposés à s’engager dans la commercialisation de technologies innovantes car plusieurs lacunes en termes de marché et de coordination empêchent la mise en place de marchés commerciaux de l’innovation agricole dans les pays en développement :

- le marché n’est pas en mesure de prendre en compte la valeur sociale des innovations ;
- les consommateurs manquent d’informations, d’où des difficultés à anticiper la réaction des marchés et à y répondre ;
- l’insuffisance de coordination fait, en particulier, que des acteurs du marché s’abstiennent, à titre individuel, de prendre des décisions qui profiteraient à tous si elles étaient prises collectivement.

Afin de pallier ces lacunes, les organismes de développement agricole recourent d’ordinaire à des mécanismes incitatifs *ex ante* pour encourager le secteur privé à innover : subventions concurrentielles liées à des appels à propositions, aides à la diffusion de technologies innovantes ou à l’établissement de partenariats pour la conception de produits. À l’inverse, les mécanismes d’incitation *ex post* liés à des résultats escomptés définis au préalable présentent l’avantage de reposer davantage sur des résultats et sont donc susceptibles d’être plus efficaces. Un autre choix possible en matière d’incitation à l’innovation est celui des garanties d’achat futur, déjà mis en place pour la production de vaccins, qui vise à réduire les risques liés au marché. Le rapport présenté en 2011 au sommet de Cannes par le groupe de travail du G20 chargé du développement fait explicitement référence à ces mécanismes incitatifs et aux garanties d’achat futur dans l’agriculture. Ce texte préconise une initiative dans ce domaine ainsi que la mise en place de projets pilotes. Ces mécanismes innovants de financement devraient attirer un maximum d’investissement privés vers des systèmes innovants tout en faisant appel à un minimum de fonds publics et en assurant un usage plus efficace de ces ressources.

28- IFPRI, 2006.

### **Extension de l'initiative AgResults**

Lancée en 2012 par un certain nombre de pays, la Banque mondiale faisant fonction de secrétariat temporaire, l'initiative *AgResults* est une réponse à l'appel lancé par le G20 en faveur de mécanismes incitatifs *ex post*. Son concept est en cours de définition et d'essai dans le cadre de trois projets pilotes. Lorsque ces projets auront été mis en œuvre et évalués, un financement complémentaire sera nécessaire, en sus des 100 millions de dollars déjà prévus pour la phase initiale, afin d'étendre ce programme. Celui-ci pourrait être repris par la Facilité innovante dont la création est proposée (voir la partie 3.3), en étroite coopération avec le secrétariat temporaire établi auprès de la Banque mondiale.

### **Mécanisme de garantie d'achat futur pour la production de vaccins**

Contrairement aux mécanismes incitatifs *ex post*, le concept de garantie d'achat futur appliqué à l'innovation pour l'agriculture n'a pas encore été exploré ni mis à l'essai. Dans sa conception d'origine, en vue de la mise au point d'un vaccin antipneumococcique adapté à l'Afrique, son principe de fonctionnement est le suivant : un bailleur de fonds (ou un groupe de bailleurs de fonds) conclut un contrat avec un laboratoire (GSK et Pfizer, dans le cas considéré). Ce laboratoire s'engage à élaborer le vaccin conformément aux spécifications du contrat et à en fournir un nombre donné à un marché défini moyennant un prix maximal donné, cela pour une durée de dix ans, le prix comme le nombre étant précisés par le contrat. Pour sa part, le bailleur de fonds garantit l'écoulement de la production du laboratoire : si celui-ci en vend moins que le nombre correspondant à son seuil de rentabilité, la différence lui est achetée au prix spécifié au contrat. Il obtient ainsi une garantie contre les déficiences du marché et est assuré de pouvoir vendre assez de vaccins pour en amortir les coûts de mise au point. La garantie du bailleur de fonds ne joue que si le marché se révèle plus réduit que prévu, instable ou insolvable. L'ingénierie financière du mécanisme est plus complexe que son principe de base : elle comprend des contributions des bailleurs de fonds, une garantie de la Banque mondiale sur leurs engagements à venir, des subventions pour les achats de vaccins par pays de destination et des contributions privées.

### **Adaptation éventuelle à l'innovation dans l'agriculture**

Les analyses préliminaires montrent ce qui suit :

- Tel qu'il a été élaboré à l'origine pour la vaccination d'êtres humains, ce concept pourrait facilement être appliqué à la mise au point de vaccins destinés au bétail, à condition que le marché se compose de services vétérinaires publics ou soit financé par des fonds publics (pour les vaccins vendus par des filières privées, il faudrait disposer de services de promotion ; en outre, la garantie d'écoulement accordée aux laboratoires risquerait de les dissuader d'investir dans la commercialisation).
- Pour les cultures, ce concept n'offrirait qu'un intérêt très limité, cela pour plusieurs raisons : les gros exploitants privés ne seraient probablement pas intéressés car, dans la plupart des pays en développement, les espèces ne sont pas couvertes par des droits de propriété intellectuelle, à l'exception des espèces génétiquement modifiées et, dans certains cas, des hybrides (à cet égard, un tel mécanisme inciterait fortement les gros exploitants à mettre au point des hybrides ou des espèces génétiquement modifiées qui ne répondraient pas forcément aux besoins des petits exploitants car cela les obligerait à renouveler chaque saison leurs semences). Les instituts publics de recherche (comme l'institut WARDA qui a mis au point le riz Nerica) ne le seraient pas davantage car leurs besoins portent plus sur le préfinancement de leurs travaux que sur une garantie d'écoulement qui serait sans objet puisque l'espèce nouvelle est un bien public.
- Néanmoins, le mécanisme de garantie d'achat futur serait très utile pour assurer des débouchés à un producteur privé de semences (qui doit produire ses semences un an avant de les commercialiser et prend de ce fait un risque quant à leur écoulement) ou encore à une société désireuse de mettre au point et de commercialiser un équipement innovant de culture ou de transformation. Il garantirait à cette société un marché de taille minimale pendant la durée correspondant au temps nécessaire pour doter son produit d'un marché stable. Un tel mécanisme réduirait considérablement le risque au cours de la période initiale, ce qui inciterait fortement des entrepreneurs à investir dans l'innovation. Il faciliterait aussi largement l'accès au crédit bancaire puisque les revenus de l'entreprise sont assurés pendant la durée de remboursement des emprunts.

### Architecture possible d'un mécanisme de garantie d'achat futur pour l'innovation en agriculture

Il est donc possible d'envisager le système que voici :

- Afin de pouvoir conclure un contrat de garantie d'achat futur, le concepteur de l'innovation se verrait demander de présenter un plan d'activité qui ferait apparaître le montant de l'investissement initial, les coûts de production et de commercialisation et les prévisions de ventes du produit innovant au cours d'une période de démarrage (sur cinq ans, par exemple).
- Le prix de vente est précisé par le contrat et fixé de manière à couvrir le montant de l'investissement à la fin de la période de démarrage.
- Si les ventes cumulées se révèlent inférieures à ce qui avait été prévu pour la période de démarrage, l'entreprise est indemnisée à raison de la différence (le bailleur de fonds peut également acheter les invendus). L'entreprise voit ainsi ses recettes assurées au cours de la période de démarrage.

- Si les ventes du produit sont supérieures à ce qui était prévu, l'entreprise réalise un profit supplémentaire.
- À la fin de la période de démarrage, l'entreprise est censée avoir établi son marché et n'a plus besoin de garantie d'écoulement.

Un mécanisme de ce type serait, selon toute probabilité, moins coûteux en termes de fonds publics que les mécanismes classiques d'incitation *ex ante*. Il présenterait également l'avantage d'assurer à l'innovation un financement par le crédit bancaire. Il sera d'autant plus efficace que le produit considéré sera réellement innovant et nécessitera des investissements préalables de recherche et développement. Cependant, il nécessite de procéder à des essais préliminaires et à des ajustements. Il faudra également évaluer soigneusement les projets bénéficiaires et suivre de près la mise en œuvre du programme afin de s'assurer que le bénéficiaire se conforme bien aux conditions du contrat et qu'il n'est pour rien dans le fait que le marché n'est pas aussi étendu que prévu.

### Aperçu préliminaire d'un éventuel mécanisme de garantie d'achat futur : production et distribution de semences améliorées

Dans un pays d'Afrique, une entreprise locale souhaite produire et distribuer des semences de maïs améliorées. D'après son plan d'activité, l'investissement nécessaire s'élève à 500 000 dollars (construction, mise en place de la zone de culture, équipements pour le tri et l'emballage, coût d'acquisition des semences de souche et multiplication). Le coût de production (non compris l'amortissement de l'investissement) est estimé à 0,2 dollar/kg et le coût de distribution (y compris les frais de commercialisation) à 0,1 dollar/kg.

À la suite d'une étude de marché, l'entreprise estime qu'un prix de vente de 0,4 dollar/kg est compétitif et permettrait de s'assurer un marché appréciable. Sa marge brute serait alors de 0,4 – 0,2 (coût de production) – 0,1 (coûts de distribution et de commercialisation) = 0,1 dollar/kg. Cette marge brute unitaire permettrait de couvrir le coût de l'investissement initial au bout de cinq ans, à condition que les ventes totales sur cette même période s'élèvent à 5 000 tonnes. L'entreprise estime qu'un marché de 2 000 tonnes par an constitue un objectif raisonnable correspondant à environ 50 000 hectares de surface ensemencée dans la région. Elle prévoit un volume de vente de 500 tonnes la deuxième année, de 1 000 tonnes la troisième année, de 1 500 tonnes la quatrième année et de 2 000 tonnes à partir de la cinquième année, soit 5 000 tonnes au total pour les cinq premières années. Le projet est donc financièrement faisable mais l'entreprise ne peut assumer l'intégralité du risque, considérant qu'elle n'est

pas certaine de la réaction des agriculteurs et qu'aucune banque n'est disposée à lui accorder un prêt sur cette base.

Le contrat de garantie d'achat futur assure à l'entreprise la couverture de ses coûts de mise au point pour les cinq premières années même si le marché n'est pas aussi étendu ou n'évolue pas aussi rapidement que prévu (à condition que l'innovation apporte effectivement les améliorations promises) : durant chaque année de la période de démarrage, la valeur vénale de la différence éventuelle entre les ventes cumulées et les ventes prévues lui sera versée. Par exemple :

Si, à la fin de la deuxième année, l'entreprise n'a pu vendre que 400 tonnes au lieu des 500 tonnes prévues, le bailleur de fonds du mécanisme de garantie d'achat futur lui paiera (ou lui achètera) 100 tonnes multipliées par le prix de vente à l'unité (0,4 dollar/kg), soit 40 000 dollars.

Si, à la fin de la troisième année, le cumul des ventes s'élève à 1 400 tonnes au lieu des 1 500 tonnes prévues, l'entreprise ne bénéficie d'aucun remboursement nouveau puisqu'elle a déjà perçu l'année précédente une indemnité correspondant à 100 tonnes. Si le cumul des ventes se monte seulement à 1 300 tonnes, elle perçoit à nouveau une indemnité correspondant à 100 tonnes.

À la fin de la cinquième année, l'entreprise est censée avoir établi son marché et n'a plus besoin de garantie.

### **Adaptation éventuelle du programme AgResults et du mécanisme de garantie d'achat futur au secteur de la nutrition**

Le secteur de la nutrition aurait beaucoup à gagner des initiatives innovantes que sont le programme *AgResults* et les garanties d'achat futur si celles-ci étaient adaptées à ses besoins spécifiques comme suit :

- Le programme *AgResults* pourrait être appliqué afin d'augmenter la disponibilité et la consommation d'aliments enrichis dans des zones ciblées. Une récompense sous forme de prix d'un montant fixe ou proportionnel serait accordée aux organismes qui seraient en mesure de prouver qu'ils ont atteint cet objectif<sup>29</sup>.
- Les garanties d'achat futur seraient utiles pour développer la production locale d'aliments complémentaires diversifiés et prêts à l'emploi (à titre tant préventif que curatif) ainsi que pour surmonter les coûts dissuasifs de la gestion des normes de qualité. Ce mécanisme soutiendrait des productions qui offrent de nombreux avantages, notamment :
  - stimulation des capacités de production ;
  - encouragement de l'innovation (formules innovantes à base de composants locaux non allergènes, emballages économiques et respectueux de l'environnement, etc.) ;
  - développement d'entreprises locales et débouchés supplémentaires pour la chaîne de valeur locale ;
  - réduction des coûts de transport et de livraison (le coût au débarquement des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi est augmenté de 100 % en cas de transport par avion, de 10 % en cas de transport maritime<sup>30</sup>) et des effets néfastes sur l'environnement ;
  - souplesse accrue du processus de livraison et meilleure gestion de la malnutrition au niveau national.

De même que pour l'innovation dans l'agriculture, les producteurs locaux devraient présenter un plan d'activité pour pouvoir conclure des contrats de garantie d'achat futur.

#### **3.2.6 Transferts de fonds des migrants**

→ Comme explicité dans la partie 3.1.1, outre le fait qu'ils représentent de nouvelles sources de financement du développement de l'agriculture,

les transferts de fonds des migrants constituent également un capital existant qui nécessite seulement d'être affecté à ce domaine. Les interventions en vue de promouvoir l'investissement de ces transferts et d'inciter les membres de la diaspora à investir consistent à élaborer des modèles et des partenariats innovants afin 1° de canaliser le flux existant de ces transferts vers des entrepreneurs et de petits exploitants agricoles qui investissent dans l'agriculture (environ 20 milliards de dollars à l'échelle mondiale) ; 2° de mobiliser de nouvelles sources d'investissement des expatriés dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et des programmes de nutrition dans des pays en développement. L'effet et le montant de ces fonds pourraient être considérablement accrus grâce à une collaboration entre les acteurs publics et privés des différentes diasporas et leurs homologues des pays en développement, tant dans un cadre de codéveloppement (où ces fonds seraient associés à des ressources publiques) que par l'action des pouvoirs publics en faveur de l'investissement privé.

### **3.3 Une facilité catalytique pour la promotion de financements innovants pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition**

#### **Justification**

Le développement de la production et de l'offre de denrées alimentaires, afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et de réduire la pauvreté en milieu rural, repose dans une large mesure sur l'investissement privé en complément de l'APD. Il est donc essentiel pour développer l'agriculture et améliorer la sécurité alimentaire dans les pays les moins avancés, d'Afrique en particulier, de réduire grâce à des mécanismes innovants les contraintes qui entravent l'investissement privé et le crédit bancaire dans le secteur agricole et d'offrir des incitations qui permettront d'attirer de nouveaux investisseurs.

Bien qu'un certain nombre d'institutions (Banque mondiale, FIDA, FAO, AGRA, organismes d'aide bilatérale, etc.) soient d'ores et déjà engagées dans des projets pilotes de création de modes de financement innovants, il est de toute évidence

29- Modèle proposé par la Banque mondiale (Agricultural Pull Mechanism (AGPM) Initiative pilot ideas for nutrition, 2011).

30- UNICEF, Komorska, J. (2012), Increasing Access to Ready-to-use Therapeutic Foods.

nécessaire de consacrer des efforts considérables à la promotion de ces outils, au développement des projets existants et à la définition d'approches communes au sein de la communauté du développement agricole. Autre besoin qui se fait sentir avec évidence, celui de coordonner les interventions des diverses institutions intéressées par la mise au point de ces outils et d'instituer un forum qui permettrait de débattre des différentes expériences et de les évaluer, ainsi que de concevoir de nouveaux mécanismes innovants. Nous recommandons donc de créer une entité qui serait chargée d'optimiser les financements innovants pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition.

### **Mission**

La Facilité innovante aurait pour mission de promouvoir les outils innovants de financement du développement de l'agriculture axés sur les exploitations familiales et sur les projets de sécurité alimentaire et d'amélioration de la nutrition dans les pays en développement, en s'attachant surtout à l'Afrique où les problèmes de sécurité alimentaire revêtent une acuité particulière. Dans un premier temps, ce fonds pourrait considérer comme innovants tous les outils financiers visant à réduire les contraintes qui pèsent sur les investissements privés, locaux ou internationaux, dans les chaînes de valeur des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, ou à offrir des incitations en faveur de ces investissements, d'où un effet catalytique sur leur développement, ce qui couvrirait toute la panoplie des outils innovants exposés dans les parties précédentes.

### **Activités**

La Facilité innovante aurait deux champs d'action principaux : (a) elle servirait de centre de réflexion pour la définition, la conception, l'évaluation et la coordination de mécanismes de financement innovants ; (b) elle participerait à des projets visant à mettre au point des outils innovants afin d'attirer des financements du secteur privé dans les chaînes de valeur des secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

En sa qualité de centre de réflexion :

- elle affinerait la conception de mécanismes de financement innovants qui auraient encore besoin d'être étudiés et mis à l'essai (garanties d'achat futur, par exemple) ;
- elle assurerait le suivi de la mise en œuvre de ces mécanismes et proposerait des améliorations au vu de l'expérience acquise ;

- elle favoriserait entre les organismes d'aide au développement une approche collective et coordonnée des mécanismes innovants de financement du développement de l'agriculture et établirait un réseau avec l'ensemble des organismes concernés à des fins de partage d'expérience, de définition d'approches communes et de rationalisation des outils de financement innovants ;
- enfin, elle identifierait en permanence de nouveaux mécanismes possibles en recourant, par exemple, à des appels à propositions innovantes.

En sa qualité d'organisme de financement, elle pourrait intervenir pour cofinancer des projets innovants davantage que pour jouer le rôle d'exécutant de ces projets. En effet, elle n'aurait pas pour objectif de faire double emploi avec les organismes de financement (Banque mondiale, FIDA, banques régionales de développement, organismes bilatéraux de financement, fondations privées, etc.) qui s'emploient déjà, même si c'est à une échelle trop réduite, à mettre au point un certain nombre d'outils de financement innovants mais plutôt de jouer un rôle de catalyseur pour le développement de ces outils. À cet égard, l'un de ses champs d'action essentiels pourrait consister à cofinancer, conjointement avec les organismes financiers intéressés, des projets ou des composantes de projets qui auront pour but de mettre au point des outils de financement innovants, favorisant ainsi les investissements de ces organismes en faveur de ces outils et les incitant fortement à les inclure dans leurs portefeuilles de projets. La Facilité innovante pourrait également prendre des participations dans le capital d'organismes engagés dans la mise en œuvre d'outils de financement innovants ou encore leur accorder des prêts concessionnels à long terme afin de favoriser leurs activités. Dans tous les cas, l'éligibilité au financement par ce fonds dépendrait du fait que les investissements considérés apportent un avantage aux agricultures familiales.

### **Types de projets innovants**

Les activités de financement de la Facilité innovante pourraient être axées sur les outils ci-après (décrits dans les parties précédentes), encore que cette liste ne soit pas limitative :

- **Partenariats public-privé** : La Facilité innovante pourrait participer au financement, sous forme de capitaux patients, d'initiatives de partenariat public-privé ayant une forte incidence

sur les petits exploitants, projets d'irrigation ou couloirs agricoles par exemple. Le financement par le fonds pourrait consister en une prise de participation au capital de l'entité chargée de la mise en œuvre du partenariat (avec revente des parts lorsque le projet commencera à engendrer des revenus), en assumant éventuellement une partie des risques de niveau intermédiaire du projet (sur la base du concept de répartition des risques par tranches), ou encore prendre la forme de prêts concessionnels à long terme.

- **Garanties de crédit** : La Facilité innovante pourrait favoriser la mise au point de systèmes de garantie de crédit sous plusieurs formes : participation au capital d'organismes existants ou nouveaux de garantie de crédit, ce qui en étendrait les capacités ; cofinancement de systèmes de garantie de crédit mis en place par des projets de développement, sous forme de dons ou de prêts concessionnels, ou encore

### Exemple d'intervention possible de la Facilité dans le financement d'un partenariat public-privé

Un investisseur privé a élaboré un projet qui comprend la construction d'une installation d'usinage du riz et d'un silo ainsi que la création d'une zone irriguée sur 5 000 hectares dont 3 000 seraient affermés à 1 500 petits riziculteurs. Le coût total de ce projet s'élève à 100 millions de dollars. Le gouvernement participe à son financement (éventuellement dans le cadre d'un projet de développement financé au niveau international) à hauteur de 20 millions, somme correspondant aux infrastructures de base qui sont considérées comme relevant des pouvoirs publics. L'investisseur et le gouvernement pourraient fonder une société mixte chargée de mettre en œuvre le projet. La Facilité pourrait participer au capital de cette société à hauteur, par exemple, de 30 millions, puis revendre sa participation à l'investisseur privé au bout de dix ans, lorsque le projet aura engendré suffisamment de liquidités pour permettre le rachat de la part de capital qu'elle détient. Une autre solution pourrait consister à accorder un prêt concessionnel au gouvernement afin de financer la participation de celui-ci au capital. Elle pourrait également financer la participation de petits agriculteurs au capital de la société, ce qui leur permettrait d'en devenir progressivement actionnaires.

en combinant les deux en fonction du pays bénéficiaire et du niveau de risque. Elle pourrait également financer un fonds de garantie associé à une ligne de crédit financée par un projet de développement (par exemple, une ligne de crédit financée par un organisme de développement tel que la Banque mondiale ou le FIDA en vue de l'acquisition collective d'équipements de transformation par des groupes d'agriculteurs pourrait être adossée à un régime de garantie cofinancé par la Facilité et géré par le projet).

Dans tous les cas, le système de garantie de crédit devra répondre à des critères d'éligibilité stricts :

- la banque bénéficiaire devra se conformer à des normes minimales en termes de bonne gouvernance, de solidité financière et de capacité technique ;
- le portefeuille garanti devra financer des activités qui apporteront des avantages directs ou indirects à des exploitations agricoles familiales.

- **Régimes d'assurance pour l'agriculture** : Conformément au mandat proposé, la Facilité innovante pourrait cofinancer des projets qui comprendront la mise en place d'un régime d'assurance lié à un crédit bancaire qui profitera directement ou indirectement à des exploitations agricoles familiales, tant pour l'investissement initial (ingénierie du régime d'assurance, collecte des données préliminaires, mise en place de pilotes) que pour subventionner les primes d'assurance.
- **Mécanismes incitatifs ex post en faveur du financement de systèmes innovants dans l'agriculture** : La Facilité innovante pourrait cofinancer des projets destinés à définir de nouvelles approches du financement de systèmes innovants dans l'agriculture, en particulier des mécanismes incitatifs ex post et des garanties d'achat futur, mécanismes qui paraissent prometteurs pour associer des acteurs et des investissements privés à la diffusion de l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

### Ressources

La Facilité innovante pourrait innover dans deux domaines en mobilisant des ressources innovantes afin de promouvoir des outils innovants. Deux types de ressources peuvent être envisagés :

- Des contributions non remboursables qui seraient soit accordées dans le cadre des

mécanismes classiques d'APD (contributions d'États volontaires et d'organismes internationaux d'aide au développement) soit recueillies au moyen de mécanismes innovants tels qu'une partie du produit d'une éventuelle taxe sur les transactions financières, d'une taxe sur les engrais (et, éventuellement, sur la consommation de pesticides) dans les pays développés ou de loteries, ou encore des contributions du secteur privé.

- Des prêts à long terme à faible taux d'intérêt (1 % sur 20 à 30 ans, par exemple) contractés auprès d'organismes financiers d'aide au développement ou d'investisseurs privés (capital patient). Plusieurs grandes sociétés agro-alimentaires ont fait part, en particulier au Forum économique mondial<sup>31</sup>, de l'intérêt qu'elles attachent à une participation à des approches innovantes en faveur du développement de l'agriculture en Afrique, tant pour des raisons de responsabilité sociale que parce qu'elles estiment qu'elle est appelée à devenir l'un des grands marchés alimentaires de l'avenir. Nous estimons que ces sociétés pourraient être intéressées par une participation à la Facilité innovante sous la forme de prêts concessionnels à long terme qui n'auraient pas d'incidence sur leurs profits et pertes, à condition que cela leur donne le droit de prendre part à la gouvernance de la Facilité innovante et que leur intervention ait assez de visibilité pour bénéficier à leur image auprès du grand public.

Une telle combinaison de ressources qui ferait appel à la fois à des dons et à des capitaux empruntés à des conditions préférentielles permettrait à la Facilité innovante de mettre en place une large panoplie de mécanismes financiers.

### **Gouvernance et organisation**

Le fonctionnement de la Facilité innovante serait assuré par un petit nombre de personnes hautement qualifiées qui rendraient compte à la fois au conseil de direction et au grand public et qui auraient pour mission de contribuer à l'élaboration de nouveaux types de mécanismes innovants, de sélectionner les projets qui seraient financés par la Facilité, de superviser, suivre et évaluer les projets en cours et, sur un plan plus général, de faire un usage efficace de la Facilité sous l'autorité de son conseil de d'administration.

La question de son statut institutionnel demeure ouverte : elle pourrait soit être intégrée à des institutions existantes soit constituer un organisme international public-privé indépendant doté d'un conseil d'administration qui serait composé, par exemple, de contributeurs, et d'un conseil consultatif dont feraient partie des experts de la sécurité alimentaire internationalement reconnus.

### **Intérêt du projet**

La création d'une facilité innovante de ce type constituerait une contribution très positive à la promotion de mécanismes de financements innovants dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition :

- elle apporterait de nouvelles ressources pour la mise au point de ces outils, ce qui permettrait des les faire passer d'un stade encore expérimental à des financements à grande échelle ; elle leur offrirait une visibilité et témoignerait clairement de l'intérêt que la communauté du développement attache aux financements innovants dans ce secteur ;
- elle exercerait un fort effet de levier sur d'autres organismes d'aide au développement ;
- elle développerait la qualité du dialogue et la compréhension mutuelle au sein des organismes d'aide au développement et entre ces organismes, les autorités locales et le secteur privé en ce qui concerne les stratégies d'investissement en faveur des chaînes de valeur agricoles dans les pays en développement ;
- elle susciterait en permanence des incitations à innover grâce à des appels à propositions innovantes auprès d'acteurs publics et privés ;
- elle rendrait possible une approche collective et coordonnée (inexistante à l'heure actuelle) de la mise au point de financements innovants, ce qui permettrait de mettre en commun les compétences et de tirer conjointement les enseignements des expériences acquises.

31- "Putting the new vision for Agriculture into action", rapport de l'initiative Pour une nouvelle vision de l'agriculture du Forum économique mondial, 2012.

# RECOMMANDATIONS

➔ Le Comité international d'experts, après avoir mené des études pendant plusieurs mois, a confirmé l'intérêt de développer les financements innovants pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition. Le présent rapport constitue une première étape de ce processus. Le Comité a également examiné plusieurs mécanismes permettant de mobiliser de nouveaux financements à cet effet. Ce rapport présente une liste de mécanismes à différents stades de développement, susceptibles de se compléter mutuellement, ainsi que de nouveaux instruments et de nouvelles approches pour améliorer l'efficacité des instruments existants. L'idée est de faire appel à différents domaines d'expertise et de procéder à une étude individuelle de ces mécanismes pour en déterminer le potentiel et la faisabilité.

Pour concrétiser les travaux engagés en matière de financements innovants pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, le Comité international d'experts recommande aux membres du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement :

**1) De soutenir la mise en place d'une plateforme pluri-acteurs de coordination de la recherche et de diffusion des connaissances sur les financements innovants pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition**, qui pourrait s'appeler la Facilité innovante pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition (FIASAN). Outre sa fonction de coordination, cette plateforme serait chargée de concevoir des mécanismes

de financement innovants et de les rendre opérationnels. La prochaine étape pourrait consister à en définir le mandat.

**2) De lancer les travaux de la plateforme FIASAN dans un ou plusieurs domaines choisis parmi les options suivantes proposées dans le rapport :**

- des garanties d'achat futur concernant spécifiquement les intrants agricoles et les produits nutritionnels ;
- un partenariat public-privé pour attirer l'investissement privé vers la chaîne de valeur agricole et alimentaire (à cet égard, la recherche d'un moyen de systématiser l'intégration d'un programme d'alimentation scolaire et de l'offre des petits producteurs locaux pourrait s'inscrire dans un projet-pilote) ;
- des outils structurés de financement et de gestion du risque pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- des programmes et partenariats innovants pour mobiliser et orienter les transferts des migrants et les capitaux de la diaspora vers l'investissement dans l'agriculture ;
- des contributions volontaires (loteries dédiées, par exemple) ;
- des taxes sur les matières grasses et les produits sucrés (pour lutter aussi bien contre la malnutrition par carences que par excès) et sur les engrais.

## Annexe 1 : Les mécanismes de financement innovants recensés

---

### 1. Mécanismes faisant appel à des ressources innovantes (nouvelles ressources)

#### a) Des taxes (dans les États volontaires, mais obligatoires dans les États adhérant au mécanisme)

##### **Taxes sur les engrais**

Cf. partie 3.1.2

##### **Taxe sur le tabac dans les pays du Sud**

L'idée d'une taxe sur le tabac applicable dans les pays du Nord comme du Sud (où l'addiction au tabac constitue de plus en plus un problème de santé publique) a été approuvée par l'OMS. Une organisation de développement a élaboré une proposition en ce sens. La taxe sur le tabac serait un droit d'accise perçu sur la consommation de tabac dans les pays du Sud. Le produit de cette taxe, qui serait ensuite complété par des contributions de solidarité des pays du Nord, servirait à financer la prévention de l'addiction au tabac et la transformation de la culture du tabac en cultures vivrières en Afrique subsaharienne. Les principaux bénéficiaires en ce qui concerne ce dernier point seraient les pays africains qui produisent du tabac à grande échelle (Malawi, Zimbabwe, Zambie, Tanzanie et Mozambique).

##### **Vente de quotas d'émission de gaz à effet de serre**

Cf. partie 3.1.2

##### **Taxe sur les matières grasses et les produits sucrés dans les pays du Nord volontaires**

Cette idée a été émise par certains experts. Cette taxe pourrait s'appliquer dans un premier temps aux boissons gazeuses dans les pays du Nord. Le produit servirait en partie à financer des projets destinés à améliorer la nutrition dans les pays du Sud.

##### **Autres taxes mondiales à l'étude pour le financement de la solidarité internationale et du développement**

Entre dans cette catégorie la taxe sur les transactions financières qui est actuellement débattue dans les instances internationales. Le Groupe pilote a étudié de manière approfondie la faisabilité de ces taxes ; une analyse plus détaillée n'est donc pas nécessaire. Toutes ces taxes pourraient financer notamment la sécurité alimentaire, qui est considérée comme un bien public mondial, ainsi que la santé et l'éducation.

##### **Autres options à étudier...**

Une taxe sur le carburant des navires et des avions (taxe mondiale sur les carburants de

soute), telle que proposée par Bill Gates dans son rapport au G20 (novembre 2011), pourrait également être envisagée. Autres pistes : taxe sur les paris sportifs en ligne, sur le tourisme de luxe, sur les hôtels de luxe, sur les croisières, sur la restauration et/ou sur l'industrie agro-alimentaire.

## **b) Contributions volontaires**

### **Étiquetage volontaire**

Certains experts ont suggéré un mécanisme de financement innovant inspiré de l'expérience RED, étiquetage volontaire signalant que les entreprises adhérant à cette étiquette participent à la lutte contre le sida. La création d'une étiquette « sécurité alimentaire » pourrait être imaginée : les marques (marques de distributeurs, grandes marques de l'agroalimentaire, marques de restauration rapide) s'engageraient à participer à des projets liés à la sécurité alimentaire dans les pays du Sud en y consacrant un pourcentage de leurs bénéfices ; en contrepartie, elles pourraient utiliser l'étiquette sur leurs produits et communiquer sur les actions financées par leurs contributions, améliorant ainsi leur image (par exemple par un plan d'épargne d'entreprise socialement responsable)<sup>32</sup>.

### **Loterie**

L'idée d'utiliser les produits de loteries pour financer le développement ou pour la solidarité internationale a été mise en œuvre au Royaume-Uni et, plus particulièrement pour financer le secteur agricole, en Belgique. Certaines organisations internationales soutiennent l'idée de créer une loterie mondiale sur ce modèle. Par ailleurs, les loteries existantes dans certains pays pourraient contribuer volontairement à un fonds de développement de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et de la nutrition dans les pays en développement.

### **Arrondi à l'unité des transactions bancaires**

Cette idée est préconisée dans le rapport sur les financements innovants dans le secteur de l'éducation. Elle pourrait être appliquée dans le secteur de la sécurité alimentaire. Certaines banques du Nord pourraient par exemple proposer à leurs clients d'arrondir à l'unité les dépenses payées par carte de crédit, la différence étant versée dans un fonds destiné à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les pays du Sud.

## **c) Appel au marché financier**

### **Facilité internationale de financement**

Ce mécanisme est mis en œuvre dans le secteur de la santé pour financer des campagnes de vaccination : un organisme public-privé, l'Alliance GAVI, émet des obligations vendues sur le marché financier. Ces obligations sont garanties par un engagement d'aide à long terme des pays donateurs. Le remboursement des obligations est financé par des versements des pays donateurs à la Facilité, dans le cadre de l'APD. Ce système permet aux pays en développement de mobiliser rapidement un volume très élevé de financements au profit de l'Alliance GAVI qui utilise les fonds pour financer un certain nombre de projets sélectionnés.

## **d) Transferts de fonds des migrants et investissement des diasporas dans l'agriculture**

### **Obligations pour les migrants**

Ce mécanisme innovant est identifié dans le rapport 2+3=8 sur les financements innovants dans l'éducation. Les gouvernements des pays en développement pourraient émettre des obligations vendues à leurs migrants respectifs au profit d'un fonds dédié au développement du secteur de l'éducation. Selon le rapport, les migrants y souscriront dans un esprit de solidarité et de patriotisme et le fait que les intérêts sur les obligations soient payés en monnaie locale est un avantage. Une organisation internationale pourrait garantir le remboursement et le paiement d'intérêts sur les obligations, et participer à la gestion du fonds.

### **Financement d'un fonds d'investissement dans l'agriculture au moyen de prêts ou d'obligations adossés aux futurs transferts de fonds des migrants**

Les transferts de fonds des migrants sont de l'argent que les travailleurs migrants envoient à leur famille dans les pays en développement. Lorsqu'ils se font via une banque, les transferts réguliers en devises peuvent être mobilisés pour « titriser » les flux entrants. Grâce à ce processus, les banques locales peuvent collecter des fonds sur le marché international bancaire ou des obligations pour créer un fonds d'investissement local. La titrisation a été engagée en Amérique centrale avec le soutien de la Banque

32- Groupe pilote sur les financements innovants (Mai 2012) « Comment encourager la philanthropie privée au service du développement ? Etude sur les modèles émergents », Étude prospective. [http://www.leadinggroup.org/IMG/pdf/Philanthropie\\_BD.pdf](http://www.leadinggroup.org/IMG/pdf/Philanthropie_BD.pdf)

mondiale, ainsi que dans quelques pays africains, par exemple au Ghana pour la création d'un fonds d'investissement dans l'agriculture de 40 millions de dollars, mais la marge de développement est importante

## **2. Mécanismes innovants par un effet catalytique sur l'investissement privé**

### **a) Mécanismes de financement d'un système d'agriculture innovant**

#### **Mécanismes incitatifs *ex post***

Cf. partie 3.2.5

### **b) Mécanisme de financement des chaînes de valeur**

#### **Récépissés d'entreposage**

Cf. partie 3.2.1

#### **Partenariats public-privé**

Cf. partie 3.2.3

#### **Alliance avec le secteur privé et du capital-risque**

Le fonds de commerce et d'investissement pour l'agriculture africaine<sup>33</sup> (Africa Agriculture Trade and Investment Fund – AATIF) mis en place par la KfW et la Deutsche Bank fournit des prêts, des garanties et, dans une certaine mesure, des actions à des entreprises expérimentées du secteur privé et à des agriculteurs en Afrique. Il encourage l'engagement des investisseurs privés qui cherchent des possibilités d'investissement plus « risquées ».

#### **Outils de gestion des risques (assurance basée sur un indice, assurance du prix)**

Cf. partie 3.2.1

#### **Fonds de garantie des crédits bancaires**

Cf. partie 3.2.1

#### **Subventions des intrants pour les petits producteurs (pouvant être associées à une taxe sur les engrais dans les pays du G20)**

Cf. partie 3.2.4

### **c) Mécanismes de mobilisation des fonds de la diaspora au profit des investissements des migrants**

Plusieurs organismes de développement cherchent à i) mobiliser les transferts existants, dont une part significative est investie dans l'agriculture, et à ii) trouver des moyens innovants de permettre aux investisseurs de la diaspora d'investir dans leur communauté d'origine. Ces projets sont soit des interventions totalement axées sur le marché, soit des projets de nature plus philanthropique. Dans le secteur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, l'assistance technique peut être apportée aux entrepreneurs et agriculteurs bénéficiaires des transferts pour encourager l'adoption des bonnes pratiques ; l'abondement des fonds par des ressources publiques peut favoriser l'investissement de la diaspora si l'argent sert à financer des projets collectifs ou individuels de modernisation agricole (mise en place de réseaux d'irrigation, etc.), de transformation agro-alimentaire ou de développement des services à l'agriculture dans leur village ou leur région d'origine. Les investisseurs de la diaspora ayant un lien très fort avec leur communauté d'origine, et plus particulièrement avec les membres de leur famille, les transferts et l'investissement de la diaspora contribuent de manière significative à la réduction de la pauvreté et au développement local, même en période de crise, lorsque les autres investisseurs ne souhaitent plus investir.

Cet investissement pourrait également être collecté par des mécanismes faisant appel à des ressources innovantes, sous la forme d'une partie des produits d'une éventuelle taxe sur les transactions financières, d'une taxe sur les engrais et enfin, d'une taxe sur les consommations de pesticides dans les pays développés, les loteries, les contributions du secteur privé.

---

33- [http://www.kfw.de/kfw/en/KfW\\_Group/Press/Latest\\_News/PressArchiv/2012/20120111\\_55587.jsp](http://www.kfw.de/kfw/en/KfW_Group/Press/Latest_News/PressArchiv/2012/20120111_55587.jsp)

## Annexe 2 : Aperçu général de mécanismes innovants pour une Facilité innovante mobilisant les financements du secteur privé au profit de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition

### 1. Des moyens novateurs pour catalyser le secteur privé: les méthodes

➔ Il existe de nombreux mécanismes innovants pour attirer les financements du secteur privé au profit de l'agriculture, qui peuvent être réparties dans les grandes catégories suivantes :

#### a) Fournir des garanties

- Couverture directe des risques de financement, par exemple à l'aide de facilités de garantie qui couvrent une partie du risque de certains prêts agricoles. Cela permet aux bailleurs de fonds d'améliorer le rendement de leurs investissements risqués, augmentant ainsi le nombre de transactions susceptibles d'être financées. Même avec une couverture du risque à 50 pour cent, il a été prouvé qu'il est possible de mobiliser des sommes relativement importantes (5 à 10 fois la facilité de garantie). Si cette garantie de 50 % permet à certaines transactions de remplir le critère risque-rémunération des banques, elle n'incite pas nécessairement les banques à investir dans des domaines pour lesquels elles considèrent qu'elles ne peuvent pas en estimer le risque. C'est pourquoi il peut être souhaitable d'ajouter un petit fonds de risque renouvelable qui offrirait une garantie très supérieure, par exemple 90 pour cent. Lorsqu'elles connaissent mieux la structure de prêt, les banques sont davantage incitées à innover, elles peuvent alors passer à une facilité de garantie de 50 pour cent, libérant ainsi de nouvelles capacités d'innovation.
- Fournir et encourager des mécanismes innovants qui suppriment les risques propres à un pays donné pour les bailleurs de fonds internationaux. Cela permettrait par exemple à une banque locale de collecter des fonds à long terme à un coût relativement faible sur le marché international des capitaux afin de créer un fonds national d'investissement dans l'agriculture, en renforçant les facilités d'assurance contre les risques souverains (quelques

exemples intéressants dans le secteur de l'énergie), ou bien encore en mobilisant les flux existants, par exemple les transferts de fonds des migrants.

- Développer les partenariats public-privé pour les infrastructures rurales, en faisant appel à des structures qui permettent aux investisseurs de collecter des fonds auprès des banques ou du marché des obligations lors de la phase initiale de construction, la plus risquée, tandis que les pouvoirs publics prendraient en charge le financement à long terme à l'issue de cette phase initiale.
- Créer des facilités rendant automatique la mise à disposition de fonds dès lors que certaines conditions sont réunies, par exemple si les prix alimentaires dépassent un certain seuil ou en cas de sécheresse. Ces facilités, appelées financements d'urgence, font partie du marché alternatif du transfert de risques. Elles servent dans le secteur privé pour qu'en cas de crise, une entreprise ait accès immédiatement (dans les 24 heures) à des fonds supplémentaires sans avoir besoin de négocier avec une banque. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, une facilité de ce type a été discutée dans le cadre de la Décision de Marrakech sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, afin de permettre à ces pays de maintenir des niveaux normaux d'importations alimentaires, même en cas de hausse brutale des prix mondiaux.

#### b) Soutenir les instruments de marché

**En renforçant les infrastructures institutionnelles :**

- Bâtir et consolider les institutions qui permettent aux investisseurs et aux bailleurs de fonds dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire de mieux gérer les risques financiers et, ainsi, facilitent l'accès des agriculteurs aux financements : plates-formes de biens

de première nécessité, systèmes de récépissés d'entreposage électroniques, services de conseil intégrés liés au financement des chaînes de valeur (par exemple, vaccination du bétail et autres services vétérinaires intégrés au micro-financement du bétail), facilités et sociétés d'assurance agricole (y compris assurance contre les intempéries), sociétés publiques d'entreposage (qui permettent à chacun de stocker ses marchandises et d'obtenir un prêt en contrepartie de leur nantissement), sociétés de gestion et de crédit concernant les nantissements (qui gèrent les risques pour le compte des bailleurs de fonds, par exemple en prenant le contrôle temporaire d'un entrepôt de l'emprunteur).

- Bâtir un cadre juridique et réglementaire permettant aux agriculteurs de créer des instruments financiers, comme dans le cas du système de note de crédit rural au Brésil, dans lequel les agriculteurs peuvent payer leurs fournisseurs d'intrants par une note de crédit, garantie par leur production future, que les fournisseurs peuvent ensuite refinancer auprès des banques (qui, à leur tour, peuvent refinancer des portefeuilles avec ces documents sur le marché des capitaux).
- Aider les chaînes de valeur alimentaires de l'exploitation agricole à l'assiette. Ainsi, il existe en Afrique de vastes marchés urbains en croissance rapide, dont les besoins alimentaires sont satisfaits essentiellement par l'importation. Si cette demande urbaine pouvait être structurée correctement, cela pourrait inciter les agriculteurs et d'autres personnes à investir dans l'augmentation de leur production. Il convient également de noter qu'il est possible dans ce domaine de réaliser rapidement des améliorations importantes de la sécurité alimentaire compte tenu du niveau particulièrement élevé des pertes après récoltes dans tous les pays en développement. À cet égard, une attention particulière doit être portée à la nécessité d'optimiser la contribution de la production alimentaire à la nutrition : des incitations peuvent être nécessaires pour que les produits alimentaires finalement vendus aux consommateurs soient le plus nutritifs possibles (par exemple en introduisant à grande échelle des espèces à forte teneur en vitamines et en minéraux).
- Soutenir le développement des structures de financement qui permettent aux agriculteurs d'accéder à la chaîne de valeurs, à savoir les « financements des entreprises », partenariat de coopération avec les entreprises grâce

auquel les agriculteurs s'approprient progressivement une société de service ou de transformation agricole.

- Aider à restructurer, en finançant et sécurisant les garanties, la livraison d'intrants et de services aux agriculteurs : plutôt qu'essayer de stimuler la demande directe en engrais, pesticides, etc., en assurer la fourniture comme un service d'entreprises au niveau local, qui seraient rémunérées par un pourcentage de l'augmentation de la production par rapport au chiffre de référence.
- Bâtir des institutions et des mécanismes permettant de mettre en relation des investisseurs potentiels et des personnes ayant des besoins de financement pour la production agricole et les chaînes de valeur : des plateformes de financement participatif aux bourses sociales en passant par le marché électronique des obligations pour le financement des projets agricoles.

#### **En apportant des incitations :**

- Fournir des liquidités supplémentaires pour le financement de l'agriculture, par exemple en proposant un escompte officiel auprès des banques centrales ou d'institutions telles que la SFI, les banques pouvant alors refinancer aisément et à moindre coût les prêts agricoles correctement structurés. L'escompte officiel a été très utilisé en Europe, aux États-Unis et en Amérique latine, il y a plus d'un siècle, pour développer les financements pour l'agriculture.
- Fournir des incitations à l'innovation, notamment monétaires, pour les nouvelles espèces qui améliorent la productivité ou réduisent les risques, ou pour de nouveaux logiciels susceptibles d'accroître la productivité et les bénéfices des agriculteurs.
- Des mécanismes de mutualisation qui garantissent la demande future, concernant soit les innovations agricoles, soit, si les conditions adéquates sont réunies, la structuration de la demande en récoltes agricoles.

## **2. Des exemples de moyens novateurs pour stimuler le secteur privé**

- ➔ Plusieurs de ces possibilités sont détaillées ci-après et il est précisé comment la Facilité catalytique envisagée pourrait y contribuer.

## a) Garanties pour les prêts des banques à l'agriculture

➔ Du fait des risques perçus comme excessifs, les banques et les autres établissements financiers sont peu disposés à financer le secteur agricole. C'est là l'un des principaux obstacles au développement de l'agriculture dans les pays en développement, notamment en Afrique. L'idée de réduire le risque bancaire en accordant aux banques une garantie destinée à couvrir une partie du risque sans pour autant les décharger de leurs responsabilités en matière de crédit a été testée et lancée en différentes occasions dans le secteur du crédit agricole dans les pays en développement et en transition. Les dispositifs existants, par exemple le Fonds ARIZ lancé par l'AFD ou l'initiative Alliance pour une révolution verte en Afrique/Standard Bank qui garantit les crédits accordés aux distributeurs d'engrais, sont loin de répondre aux besoins. La création d'un mécanisme global au niveau régional ou continental, financé par un fonds auquel pourraient participer les investisseurs privés (tels que les producteurs d'intrants ou d'équipement agricoles) et qui pourrait offrir une garantie partielle aux établissements financiers locaux avec une forte incidence sur la sécurité alimentaire et les petits agriculteurs, semble donc prometteuse.

La Facilité innovante pourrait encourager le développement de programmes de garantie du crédit de diverses manières : participer au capital d'entités nouvelles ou existantes fournissant des garanties

pour en améliorer la capacité à offrir ces garanties, co-financer les programmes de garanties du crédit mis en place dans le cadre de projets de développement par le biais de subventions ou de prêts à des conditions préférentielles, ou bien participer à ces deux types de ressources selon le pays bénéficiaire et le niveau de risque. Il pourrait également financer un fonds de garantie associé à une ligne de crédit financée par un projet de développement : une ligne de crédit financée par une institution telle que la Banque mondiale ou le FIDA pour permettre à des groupes d'agriculteurs d'acheter ensemble un équipement de traitement, pourrait être appuyée par un programme de garantie cofinancée par le Fonds et mis en œuvre par le projet).

Dans tous les cas, le programme de garantie du crédit devrait répondre à des critères d'éligibilité très stricts :

- la banque bénéficiaire devrait se conformer à des normes minimales en termes de bonne gouvernance, de santé financière et de capacités techniques ;
- le portefeuille garanti devrait financer les activités de financement profitant directement ou indirectement aux petits agriculteurs.

## b) Bourse sociale

➔ Une bourse met en correspondance une offre de capitaux avec une demande de capitaux de manière mutuellement bénéfique

### La « bourse sociale », définie par Muhammad Yunus (discours prononcé pour la réception du prix Nobel de la Paix 2006)

En élargissant la définition de « l'entrepreneur », nous pouvons changer radicalement la nature du capitalisme et résoudre nombre des problèmes économiques et sociaux non résolus dans le cadre de l'économie de marché. Prenons le cas d'un entrepreneur qui, au lieu d'avoir une source unique de motivation (engranger le maximum de profits), a deux sources de motivation qui s'excluent mutuellement mais tout aussi convaincantes l'une que l'autre : a) engranger le maximum de profits et b) faire du bien aux gens et au monde.

De chaque type de motivation découlera une entreprise différente : dans le premier cas, une entreprise basée sur la recherche du profit, dans le deuxième, une entreprise à caractère social.

L'entreprise à caractère social sera un nouveau type d'entreprise introduit sur le marché dont

l'objectif sera de rendre le monde différent. Les investisseurs dans une entreprise à caractère social pourront récupérer leur investissement, mais ne toucheront pas de dividendes. Les bénéfices seront réinvestis dans l'entreprise pour en développer la portée et améliorer la qualité de ses produits ou de ses services. Une entreprise à caractère social sera une société sans pertes ni dividendes.

Pour mettre en relation les entreprises à caractère social, il nous faut créer une bourse sociale où seules les parts des entreprises à caractère social seront négociées. L'investisseur y viendra dans l'intention manifeste de trouver une entreprise à caractère social exerçant une activité qui lui plaît. Toute personne désireuse de réaliser des profits se tournera vers la bourse actuelle.

pour l'investisseur et pour le bénéficiaire des fonds, en optimisant les profits pour la société. Les bourses traditionnelles se focalisent sur les profits financiers et ne s'intéressent qu'accessoirement aux objectifs non financiers, en permettant aux investisseurs d'identifier les entreprises qui remplissent certaines conditions sociales et/ou environnementales et en conséquence, de limiter leurs investissements à ces entreprises. Cependant, le moment est sans doute venu de mettre en place un nouveau type de bourse, la bourse sociale, qui place les bénéfices sociaux et environnementaux au premier plan et traite les profits comme une condition nécessaire mais non suffisante. Une bourse de ce type contribuerait grandement à réunir des capitaux pour les initiatives agricoles et les projets d'infrastructure dans l'agriculture.

Selon les indications données par les investisseurs, des centaines de milliards de dollars pourraient transiter par une bourse sociale. La Facilité innovante pourrait concrétiser cette idée en créant la première véritable bourse sociale du monde afin de mobiliser des capitaux pour les entreprises à caractère social partout dans le monde. Cela consisterait essentiellement à mettre en place les infrastructures institutionnelles d'appui nécessaires, la bourse elle-même pouvant aisément être créée par le secteur privé. Ces infrastructures pourraient s'appuyer sur les sociétés qui soutiennent les initiatives en faveur des pauvres ayant un champ d'action suffisant pour se restructurer en entreprise à caractère social capable de remplir les critères habituels des bourses en termes financiers et de gouvernance, ainsi que sur les agences de notation qui mesureraient les « bénéfices sociaux » de ces entreprises pour permettre aux investisseurs de décider en connaissance de cause.

### c) Système public d'entreposage

➔ Un système public d'entreposage permet aux agriculteurs et à d'autres de stocker temporairement des marchandises dans un entrepôt géré de manière professionnelle, puis d'obtenir un prêt en contrepartie de leur nantissement. Ce prêt, garanti par un nantissement physique, qui est à son tour garanti par une société d'entreposage renommée, peut être accordé à un faible taux d'intérêt (en Inde, pays en développement ayant le plus d'expérience en termes d'utilisation de cet instrument par des agriculteurs, ce taux est inférieur de 1,5 à 2 % au taux usuel) et les procédures sont simplifiées (en Inde,

un agriculteur peut déposer un ou plusieurs sacs dans un entrepôt et, sans avoir besoin d'appliquer des procédures complexes ou de discuter avec un conseiller bancaire, obtenir son prêt le lendemain).

Ce type de services financiers sur la base d'un récépissé d'entreposage est actuellement limité essentiellement aux ports où il sert à financer les cultures d'exportation et d'importation. Si des projets d'amélioration de l'entreposage public sont en cours dans de nombreux pays, la Facilité pourrait intensifier et développer ces travaux. Trois éléments sont essentiels : sensibiliser les fonctionnaires à la nécessité d'appliquer les lois, règlements et règles qui permettent aux sociétés publiques d'entreposage de fonctionner correctement ; informer le secteur public, y compris les banques et les agriculteurs, des bénéfices à en attendre (en ce qui concerne les banques et autres bailleurs de fonds, la création d'une garantie et/ou de facilités de refinancement pourrait donner une impulsion à leur participation) ; et soutenir le développement des sociétés d'entreposage pour qu'elles assurent une présence dans l'ensemble du pays. Cela pourrait prendre la forme d'une société d'investissement immobilier à long terme permettant la rénovation des entrepôts existants et, le cas échéant, la construction de nouveaux entrepôts, et encourageant certaines activités particulières telles que l'adoption du système de récépissés d'entreposage électroniques.

### d) Gestion des nantissements

➔ Dans le système des récépissés d'entreposage, les agriculteurs et autres apportent leurs marchandises à l'entrepôt. Dans celui de la gestion des nantissements, le financier utilise un gestionnaire des nantissements (société de soutien au crédit) pour immobiliser les marchandises dans les locaux de l'emprunteur et sécuriser le flux de marchandises (depuis les intrants jusqu'à la vente finale) qui sont à la base du financement. Le gestionnaire des nantissements garantit la transaction financée et, comme il est bien doté en capitaux ou est bien couvert par une assurance, le financier peut s'impliquer fortement dans le cycle de financement agricole.

C'est là un instrument de financement potentiellement puissant qui a joué un rôle important dans le financement de l'agriculture aux États-Unis dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle et qui a servi en Afrique par exemple pour relancer un

secteur du coton déficient en Côte d'Ivoire après la guerre civile à la fin de la dernière décennie. Le principal obstacle à son développement est la rareté des sociétés de gestion des nantissements dignes de ce nom. La Facilité pourrait en favoriser la mise en place et le développement en cofinçant, avec les banques locales, la création de ces sociétés et en offrant des facilités de garantie et de refinancement des contrats de récépissés d'entreposage que ces sociétés délivrent pour les marchandises dont elles assurent la gestion.

### e) Partenariats public-privé pour les infrastructures rurales

➔ Il existe plusieurs moyens innovants de stimuler les investissements du secteur privé dans les infrastructures rurales. L'un est d'ordre purement privé, même s'il doit être rendu possible par l'action des pouvoirs publics : un entrepreneur peut utiliser un contrat de commercialisation conclu avec un acheteur étranger (une chaîne de supermarchés pour des fruits et légumes par exemple) pour obtenir des financements à long terme auprès de fonds de pension locaux qui permettent de construire les infrastructures nécessaires pour produire, transformer et transporter les fruits et légumes (cela a été le cas en Zambie par exemple). D'autres formules requièrent un rôle plus actif de l'État sous la forme de partenariats public-privé (PPP).

Les PPP permettent aux pouvoirs publics de mobiliser des fonds auprès du secteur privé pour investir dans des infrastructures agricoles ou dans des services profitant aux petits agriculteurs. L'investisseur privé, généralement une entreprise agroalimentaire, bénéficie soit d'une subvention, soit d'une participation financière publique à son investissement, soit d'un contrat de location à long terme, soit d'une redevance dont le produit lui permet de récupérer progressivement l'investissement initial. Ces PPP peuvent aisément servir à la mise en place de réseaux d'irrigation (société rizicole industrielle et petits exploitants) ou d'installations de stockage. Ils peuvent également être utilisés pour la prestation de services aux petits agriculteurs par une entreprise agroalimentaire dans le cadre de l'agriculture sous contrat.

En particulier, les États et les organismes d'aide pourront envisager certaines formes innovantes de contrats de construction-possession-exploitation. La construction d'installations dans le secteur

des énergies renouvelables en constitue un bon exemple. Un entrepreneur privé sollicite le droit de construire une centrale. Un calendrier et un budget sont arrêtés. Dans le cadre de cet accord public-privé, l'entrepreneur obtient les fonds nécessaires à la construction. Une fois la construction achevée, la centrale est achetée par les pouvoirs publics, ce qui permet à l'entrepreneur de rembourser ses emprunts, puis la centrale est louée à l'entrepreneur qui peut l'exploiter avant de l'acquérir à un coût nominal au bout de quelques années à condition de remplir les critères de performance préalablement arrêtés.

La Facilité innovante peut stimuler la mise en place de ces PPP en sensibilisant aux différents modèles (et en élaborant des projets), en finançant la démonstration de projets en cours de validation et en fournissant des instruments de refinancement à long terme pour les PPP.

### f) Demande structurée

➔ Les agriculteurs sont beaucoup plus disposés à investir dans l'augmentation de leur production ou à se lancer dans de nouvelles cultures s'ils peuvent être assurés de disposer d'un marché pour leurs produits à un coût équitable. En l'absence de cette demande, les agriculteurs innovants risqueraient de se trouver dans l'obligation de vendre leurs produits à un prix injustement bas, voire de ne pas trouver d'acheteur.

La mise en relation d'agriculteurs via le marché, l'agriculture sous contrat ou les chaînes de valeur, constitue un moyen de réduire les risques du marché. Mais il en existe d'autres. Le programme P4P du Programme alimentaire mondial (PAM) en est un : même si le PAM ne proposait pas de contrats préalables (ce qu'il fait pourtant), ce serait motivant pour les agriculteurs de savoir que le PAM est un acheteur systématique régulier qui achète d'une manière compréhensible pour les agriculteurs (par exemple, dans le cadre de récépissés d'entreposage). Mais le PAM n'est pas le seul gros acheteur régulier : différents services publics entrent également dans cette catégorie (l'armée, les prisons, les hôpitaux, le programme d'alimentation scolaire, l'agence des réserves alimentaires, etc.), de même que l'industrie de transformation et les organisations de détaillants (supermarchés, coopératives, etc.). Si l'ensemble de ces acheteurs pouvaient réaliser leurs achats sur une plate-forme commune (marché de matières premières par exemple),

cela attirerait les petits exploitants qui cultivent pour le marché. Disposer d'un marché ainsi organisé permet d'améliorer l'information sur les prix ainsi que les possibilités de financement des producteurs agricoles et de l'industrie de transformation. L'Amérique latine a connu quelques exemples réussis dans ce domaine.

La Facilité peut jouer un rôle catalytique pour structurer la demande en défendant l'intérêt des marchés des matières premières auprès des États qui leur dressent trop souvent des obstacles, et en convainquant les pouvoirs publics de faire passer leurs achats en gros par ces marchés (ce qui accessoirement supprimerait la corruption dans les procédures d'achat). Il peut également travailler avec ces marchés des matières premières pour y amener d'autres gros acheteurs, puis avec ces marchés et avec les organisations d'agriculteurs pour les aider à regrouper leurs marchandises avant de les livrer sur ces marchés, et enfin avec les banques (y compris par l'intermédiaire de fonds de garantie) pour qu'elles financent la production et la transformation des marchandises qui peuvent être libérées à la plate-forme.

#### g) Outils de gestion des risques

➔ Avec l'augmentation du nombre d'outils de gestion des risques, il devient plus facile pour les bailleurs de fonds de gérer les risques inhérents au financement de l'agriculture et donc de mobiliser des financements du secteur privé au profit de l'agriculture. Lorsqu'ils financent l'agriculture, les bailleurs de fonds sont exposés à un certain nombre de risques, notamment : le cours des récoltes est inférieur au montant prévu, d'où des recettes trop faibles pour permettre le remboursement de l'emprunt ; des intempéries entraînent la perte de tout ou partie des récoltes ; des obstacles empêchent la livraison des récoltes à l'acheteur, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays (interdiction d'exporter par exemple) ; l'emprunteur est dans l'incapacité d'agir (pour cause de troubles par exemple) ou décide de ne pas honorer ses engagements ; l'acheteur ne paie pas ; une intervention des pouvoirs publics (contrôle des changes par exemple) entraîne le non-remboursement des emprunts. Des instruments de gestion existent pour l'ensemble de ces risques, même s'ils ne sont que peu disponibles dans les pays en développement. La Facilité catalytique doit s'intéresser à tous ces instruments. Toutefois, elle pourrait notamment consolider les progrès enregistrés ces dix dernières années dans un domaine spécifique, celui de la gestion du risque d'intempéries adossée au marché.

La gestion des plans traditionnels d'assurance des récoltes reposant sur des rendements individuels et des inspections sur le terrain est parfois coûteuse dans les pays en développement. La gestion du risque d'intempéries adossée au marché permet d'y remédier et de régler d'autres problèmes que posent les modèles traditionnels d'assurance, tels que l'aléa moral et l'antisélection. Dans les pays occidentaux, il existe aujourd'hui un large éventail d'instruments qui reposent sur des indices climatiques tels que les précipitations et la température, plutôt que sur les pertes effectives subies par les agriculteurs. Ces instruments protègent contre les risques de catastrophe, mais aussi contre les risques normaux dans l'activité quotidienne.

Les banques agricoles peuvent soit associer leur gestion du risque climatique à leurs formules de prêt (remise de dettes en cas de sécheresse, la banque se retournant alors contre l'assureur), soit insister pour que les emprunteurs souscrivent une assurance contre les intempéries au profit de la banque, ou encore soit assurer leur portefeuille de prêts agricoles contre le risque de défaut de paiement pour cause d'intempéries.

L'assurance contre les aléas climatiques, qui indemnise l'assuré en cas de perte de production si un indice de référence, par exemple le niveau des précipitations, n'a pas été atteint, est l'une des pistes à l'étude dans un grand nombre d'institutions internationales pour réduire le risque agricole en Afrique là où celui-ci constitue un grave obstacle à l'intensification de l'agriculture et à la sécurité alimentaire (et indirectement l'une des raisons majeures pour lesquelles les banques se montrent peu disposées à prêter aux agriculteurs). Des projets pilotes ont commencé dans plusieurs pays d'Afrique orientale et australe (Malawi, Éthiopie, Kenya, Tanzanie), d'autres sont en cours en Afrique occidentale. Pour élargir ces projets à d'autres pays, un travail considérable et coûteux de collecte de données météorologiques détaillées dans tous les pays africains exposés à un risque climatique est nécessaire.

En outre, le Thomas More Institut a lancé dans son rapport sur le financement du développement l'idée d'un mécanisme de réassurance proposant de créer des fonds de réassurance pour couvrir les risques naturels afin d'améliorer la capacité opérationnelle des compagnies d'assurance. Les risques réassurés pourraient être en priorité ceux qui affectent la capacité de production des pays les plus pauvres. Les fonds

de réassurance pourront être publics ou privés. La couverture du risque pourra s'effectuer au niveau des assurés ou au niveau national. Plusieurs initiatives peuvent être assimilées à ce type d'outils : le Mécanisme mondial d'assurance basé sur un indice qui met en place un système d'assurance pour les pays ACP avec le soutien de l'UE et le Mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes pour réduire les risques liés aux ouragans et aux séismes dans les Caraïbes.

Les risques liés aux cours des produits peuvent aussi, dans certains cas, être couverts par une assurance reposant sur des instruments adossés au marché futur. La marge potentielle de développement de ces instruments en Afrique est toujours à l'étude et il reste à mener des travaux analytiques et des essais pour concevoir des instruments durables et efficaces qui seraient développés à grande échelle.

Conformément à son projet de mandat, la Facilité pourrait cofinancer des projets prévoyant une assurance du crédit bancaire bénéficiant, directement ou indirectement, aux petits agriculteurs, tant pour l'investissement initial (mise en place du plan d'assurance, collecte initiale des données, lancement de projets pilotes) que pour la subvention aux primes d'assurance.

#### **h) Incitations monétaires**

➔ Le mécanisme de garantie d'achat futur a été conçu en 2005 dans le secteur de la santé pour développer, à un coût abordable, un vaccin contre le pneumocoque adapté à l'Afrique. Le principe est le suivant : un bailleur (ou un ensemble de bailleurs) passe un contrat avec un laboratoire pour développer le vaccin et le fournir sur un marché spécifique à un prix donné maximum, le délai et le prix étant fixés par contrat. En échange, le bailleur assure un marché aux vaccins en garantissant au laboratoire qu'il pourra en vendre une quantité minimale à un prix donné. Si les ventes sont inférieures à un seuil défini d'un commun accord entre le bailleur et le laboratoire, calculé pour permettre à ce dernier de couvrir ses coûts de développement et de production, le bailleur se substitue au marché et achète lui-même le vaccin. Le bailleur n'intervient que si le marché n'est finalement pas suffisamment important, constant ou solvable. Le montage financier de ce mécanisme est complexe : il comprend des contributions publiques, une garantie de la Banque mondiale, une subvention

sur le prix du vaccin et des contributions privées. Il pourrait cependant être adapté à l'agriculture, à la sécurité alimentaire ou au secteur de la nutrition.

De même, le mécanisme de mutualisation appelé initiative AgResults a été mis au point sous l'égide de la Banque mondiale, qui en assure le secrétariat, pour favoriser l'innovation dans l'agriculture. Cette initiative est soutenue par le Canada, les États-Unis, l'Australie et la Fondation Bill Gates. Il consiste à décerner a posteriori un prix pour des activités de diffusion de la recherche et de l'innovation, en fonction d'un résultat prédéfini à atteindre. Le comité de pilotage de cette initiative a décidé en 2012 de lancer des projets pilotes qui concerneront dans un premier temps les technologies de stockage dans les exploitations agricoles, les espèces de maïs renforcées en vitamine A et la réduction de la contamination par l'aflatoxine.

La Facilité pourrait cofinancer, voire lancer, des projets de ce type pour stimuler la recherche et développement menés par le secteur privé dans un grand nombre de domaines qui posent problème à l'agriculture, de l'exploitation agricole à l'assiette. Cela pourrait concerner non seulement les « grandes » innovations mentionnées plus haut, mais aussi les petites innovations concrètes telles que le développement de nouvelles applications sur téléphone portable susceptibles d'accroître les revenus des agriculteurs.

# Annexe 3 : Mandat du groupe de travail sur les financements innovants pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition

## 1. Contexte

### Le sous-investissement dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition

➔ En 2007 et 2008, le monde a connu la plus forte hausse des prix alimentaires depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, menaçant l'accès de millions de consommateurs aux denrées de base. Cette crise a provoqué des émeutes dans une quarantaine de pays, venant rappeler avec force le lien direct et immédiat entre sécurité alimentaire, paix et sécurité. Le monde peut difficilement se permettre de continuer à sous-investir dans l'agriculture comme il le fait depuis vingt ans. Si la crise des prix alimentaires de 2007-2008 a été exacerbée par des facteurs de court terme (mauvaises récoltes dans les grands pays producteurs de céréales et augmentation du coût des engrais et des transports), elle reflétait plus fondamentalement le fait que l'offre mondiale ne parvenait pas à suivre le rythme d'une demande en hausse.

Des années de désinvestissement dans l'agriculture ont entraîné une baisse ou une stagnation de la productivité agricole dans les pays en développement et, de ce fait, la production alimentaire ne pouvait plus suivre le rythme de l'augmentation de la demande et les agriculteurs pauvres ne pouvaient plus couvrir leurs propres besoins alimentaires. La part des dépenses des pays en développement dans l'agriculture a reculé significativement, passant de 15 % des budgets nationaux dans les années 80 à 3 % ces dernières années. De même, la part de l'APD au profit de l'agriculture est passée de 20 à 4 % entre 1980 et 2006.

Il n'est donc guère surprenant de constater que, si la demande en céréales a augmenté de 2 à 3 % par an, la productivité agricole dans les pays en développement est passée de 3 % par an dans les années 70 à 1-2 % dans les années 90. Depuis 2010, le prix des denrées de base recommence à croître. La diminution des stocks agricoles mondiaux a supprimé les « amortisseurs » qui sont nécessaires pour éviter les déséquilibres soudains entre l'offre et la demande. De ce fait, tout nouveau choc découlant du changement

climatique ou d'autres facteurs peut entraîner rapidement une forte hausse des prix et une pénurie alimentaire qui menacent la sécurité alimentaire mondiale. Les futures crises alimentaires risquent d'être encore plus graves compte tenu des prévisions de croissance démographique et d'augmentation résultante de la demande alimentaire. Si la trajectoire actuelle se poursuit, la population mondiale devrait passer de 6,8 millions à 9,3 millions d'habitants en 2050. La majeure partie de cette augmentation aura lieu dans les pays en développement : Afrique, Asie et Amérique latine. Pour nourrir 9,3 millions de personnes, la production totale de produits alimentaires dans le monde devra augmenter de 70 %.

Les pays en développement, pour pouvoir répondre à l'augmentation de la demande, devront, d'ici 2050, produire deux fois plus de produits alimentaires. C'est là un défi majeur que doivent relever notamment les agriculteurs des pays en développement. Les investissements nets nécessaires chaque année dans les pays en développement pour soutenir cet accroissement de la production agricole représentent en moyenne 83 milliards de dollars en 2009. Ce montant couvre les investissements dans l'agriculture primaire et les services d'aval nécessaires tels que les installations de stockage et de transformation, mais pas les biens publics tels que les routes, les grands projets d'irrigation, l'électrification et d'autres facteurs tout aussi nécessaires.

Les mécanismes de financement innovants, définis tout simplement comme les initiatives de financement du développement autres que la collecte de fonds et les dépenses bilatérales et multilatérales traditionnelles, sont nécessaires pour répondre à ce besoin accru d'investissement dans l'agriculture et permettre aux agriculteurs d'augmenter leur productivité et leur propre investissement dans l'agriculture grâce à des approches par chaîne de valeurs.

## 2. Objectif

➔ Lors de ses sessions plénières du 22 décembre 2010 à Tokyo (Japon) et des 24-25 juin 2011 à Bamako (Mali), le Groupe

pilote sur les financements innovants pour le développement a examiné les questions liées à la sécurité alimentaire et reconnu les graves difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement.

L'objectif général du groupe de travail sur l'agriculture au sein du Groupe pilote est d'étudier et de concevoir des propositions de financements innovants destinées à *accroître les financements pour la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable de l'agriculture*, en d'autres termes, à *réduire considérablement le nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition, comme indiqué dans les Objectifs du Millénaire pour le développement*.

### 3. Approche

➔ Les financements innovants peuvent potentiellement contribuer à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au développement de l'agriculture. Cependant, les efforts internationaux allant dans ce sens, qu'ils soient « innovants » ou « traditionnels », doivent être replacés dans leur contexte : la productivité agricole et la sécurité alimentaire sont en grande partie déterminées **par les politiques nationales et les acteurs privés**, qu'il s'agisse des petits exploitants ou des grandes entreprises internationales. C'est pourquoi les financements innovants ne peuvent jouer qu'un rôle **complémentaire et catalytique** et ne peuvent réussir que s'ils ont un effet sur les activités et les comportements des acteurs nationaux et locaux.

Deux grandes catégories de mécanismes sont à l'étude :

**(1) Développement/création de mécanismes qui mobilisent l'investissement privé dans toute la chaîne de valeurs agricole.** Compte tenu de l'importance des acteurs privés dans la chaîne de valeurs agricole, l'incidence de l'APD traditionnelle peut être beaucoup plus forte en mobilisant les banques et d'autres investisseurs, par exemple les diasporas, afin d'investir dans les petites exploitations et dans les petites et moyennes entreprises et de soutenir le développement des assurances et des marchés financiers et agricoles nationaux.

**(2) Renforcement des contributions citoyennes et des taxes de solidarité au profit du développement de l'agriculture.** Ces sources innovantes de financements sont les plus prometteuses pour soutenir les objectifs humanitaires liés à l'agriculture. À titre d'exemple, une partie des

sommes collectées dans le cadre d'une taxe sur les transactions financières, comme cela est proposé dans le cadre de la santé et de l'éducation, pourrait être affectée aussi aux utilisations innovantes dans l'agriculture.

### 4. Tâches spécifiques

➔ Le groupe de travail sur les financements innovants pour l'agriculture, aidé d'un Comité d'experts, passera en revue les mécanismes existants et les idées nouvelles pour affecter des ressources à l'agriculture, à la nutrition et à la sécurité alimentaire :

- Passer en revue les mécanismes et propositions de financements innovants et déterminer leur applicabilité potentielle à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au développement agricole durable ;
- Recenser les mécanismes potentiels de financements innovants pour l'agriculture selon leurs caractéristiques (source de financement innovante, utilisation innovante, innovation secteur public, innovation secteur privé, innovation public-privé) ;
- Vérifier que les nouveaux financements innovants (envisagés) sont véritablement complémentaires et ne remplacent pas les flux d'aide existants ;
- Faire en sorte le cas échéant d'établir un lien plus direct et plus visible entre les nouvelles sources de financement et les programmes auxquels elles sont affectées ;
- Hiérarchiser les propositions ou mécanismes de financements innovants en fonction de leur viabilité thématique et de leur incidence potentielle et veiller notamment à ce que les aspects suivants soient couverts de façon détaillée :
  1. mobilisation annuelle potentielle des ressources financières ;
  2. aspects opérationnels et gestion ;
  3. accent mis sur les pays et les personnes les plus vulnérables ;
  4. responsabilité ;
  5. traçabilité ;
  6. gouvernance ;
  7. aspects budgétaires ;
  8. environnement juridique ;
  9. rôles et partenaires potentiels.

## 5. Questions-clés à poser aux experts internationaux

- Quels sont les mécanismes de financements innovants existants qui sont le plus facile à appliquer à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la nutrition ?
- Quels nouveaux instruments de financements innovants (acceptables au niveau international et faciles à mettre en œuvre) pourraient accroître les financements en particulier au profit de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable ?
- Quels pourraient être les avantages et inconvénients de ces instruments ?
- Quelles sommes ces instruments pourraient-ils mobiliser chaque année ?
- Comment faire pour que les nouvelles ressources soient véritablement complémentaires des flux d'aide existants, sans s'y substituer ?
- Comment établir un lien plus direct et plus visible entre les nouvelles sources de financement et les programmes auxquels elles sont affectées ?
- Comment définir le rôle et les interactions de tous les participants potentiels, y compris les IFI, les fonds mondiaux et la société civile (ONG et secteur privé) ?
- Comment organiser et gérer ces flux financiers pour en assurer la responsabilité, la traçabilité et la gouvernance, et comment rendre ce type d'affectation compatible avec une bonne gestion budgétaire et avec l'environnement juridique ?

## 6. Composition du groupe de travail

➔ Sous présidence malienne, États membres du Groupe pilote, ONU (FAO, FIDA, PAM), Banque mondiale, société civile (regroupements de collectivités locales, associations d'ONG, fondations, instituts de recherche agricole).

## 7. Comité international d'experts de haut niveau

➔ Le groupe de travail bénéficiera du soutien d'un petit groupe (8 à 10) d'experts de haut niveau. Les experts seront choisis par consensus entre les pays participants en fonction de leurs compétences en sciences agronomiques, économie agricole, crédit et services financiers agricoles, et financements innovants.

## 8. Budget et organisation des réunions

➔ Les dépenses du Comité d'experts sont couvertes par des contributions volontaires des membres du Groupe de travail qui pourront mettre à disposition des experts nationaux, sauf s'ils sont couverts par leur employeur. Les experts se consulteront par des moyens électroniques et par vidéoconférence. Les réunions du groupe de travail et du Comité d'experts se tiendront dans les pays participants, sur invitation. Le Secrétariat permanent du Groupe pilote assurera le soutien du groupe de travail et du Comité d'experts, avec la participation des institutions concernées des Nations Unies.

## 9. Rapports

➔ Le Comité international d'experts de haut niveau commencera ses activités en avril 2012. Un projet de rapport est attendu d'ici juillet 2012. Le rapport finalisé sera présenté au groupe de travail en octobre 2012 aux fins d'élaboration d'une synthèse et de recommandations. Le groupe de travail présentera les deux documents à la Session plénière du Groupe pilote en février 2013.

## Annexe 4 : Bibliographie et pour en savoir plus

---

FAO, 2010, *Technical and Operational Review of Selected Innovative Financing Proposals for Global Food Security and Sustainable Agricultural Development*.

Banque mondiale, 2007, *La finance pour tous? Politiques et écueils du développement de l'accès aux finances*.

Ouedraogo, A., Gentil, D., 2008, Ed. CIF – Karthala, *La microfinance en Afrique de l'Ouest : histoires et innovations*.

Fonds pour l'innovation en micro-assurance, Matul, M., McCord, M. J., Phily, C., Harms, J., 2009, *États des lieux de la micro-assurance en Afrique*.

Initiative NEPAD-OCDE 2009. Dahou, K., Omar, H. I., Pfister, M., *Afrique : développer les marchés financiers pour la croissance et l'investissement*.

AECOM/FADQDI, 2010, *Étude de faisabilité pour la mise en place d'un mécanisme d'assurance récolte dans la zone UEMOA*.

OCDE, 2009, *Gestion des risques dans l'agriculture, une approche holistique*.

WFP & IFAD, 2011, *Weather index-based Insurance in agricultural development, a technical guide*.

FAO, 2011, *Background Policy Note on Innovative Financing Mechanisms for Agriculture, Food Security*.

Groupe Pilote financement innovants, 2012, *Comment encourager la philanthropie privée au service du développement ?*

World Bank, 2009, *Innovating Development Finance – From Financing Sources to Financial Solutions*.

Global forum on food security and nutrition, 2012, *Electronic consultation on Innovative financing for agriculture, food security and nutrition*.

IFAD, 2011, *Agriculture Pull Mechanism Initiative*.

IFC, 2011, *G20 Policy Report on Agricultural Finance for Small and Medium Sized Enterprises*.

World Bank, 2011, *AGPM: The Agriculture Pull Mechanism Initiative*.

IFAD, 2011, *Innovations in Financing Food Security*.

IFAD, 2012, *Conclusions of the Technical Roundtable on Mobilizing Resources for IFAD Programmes: Alternative Sources and Innovative Modalities*.

IFAD, 2012, *The FFR Brief: Five years of the Financing Facility for Remittances*.

Miller C., 2011, technical note, *Agricultural value chain finance strategy and design*.

IFAD and WFP, 2011, *Managing weather risk for agricultural development and disaster risk reduction*.

Leading Group on innovative financing for development, 2010, *2 + 3 = 8: Innovating in Financing Education*.

Épargne sans frontière, 2011, *Revue TFD n°104, Les financements innovants pour le développement*.

Institut Thomas More, 2011. *Financer le développement : comment faire après la crise? Analyse comparative de 12 financements innovants*.

AU/NEPAD, 2011, *Proposal to G20 to concretize commitments towards African smallholder producers by boosting their access to fertilizers*.

Centre for Global Development, 2005, Kremer, M., *Making Markets for Vaccines: Ideas to Action*. Website at the following link : [http://www.cgdev.org/section/initiatives/\\_active/vaccinedevelopment/](http://www.cgdev.org/section/initiatives/_active/vaccinedevelopment/)

Groupe Pilote sur les financements innovants pour le développement, 2011, *Comment mettre en œuvre aujourd'hui une taxe multilatérale et multi-juridictionnelle sur les transactions financières*. Cahier du Gemdev, 2005, Raffinot, M., *Soutenabilité de la dette des pays pauvres très endettés*.

World Bank, 2012, *Fertilizer use in African agriculture: lessons learned and good practice guidelines*.

IDS Research reports, 2011, *The Tobin tax: a review of the evidence*.

Center for Global Development and Social Finance, 2012, *Development Impact Bonds – Working group briefing note*.

Action Against Hunger, 2012, *Aid for nutrition: Can investments to scale up nutrition actions be accurately tracked*.

[http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ACF\\_Aid%20for%20Nutrition\\_Using%20Innovative%20Financing%20to%20End%20Undernutrition.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ACF_Aid%20for%20Nutrition_Using%20Innovative%20Financing%20to%20End%20Undernutrition.pdf)

Action Against Hunger & Institute of Development Studies (IDS), 2012, *Aid for nutrition: Using innovative financing to end undernutrition*.

<http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Aid%20for%20Nutrition%20low%20res%20final.pdf>

World Bank, 2010, Horton, S. and al. *Scaling Up Nutrition, What will it cost?*

The Lancet, 2008, Special Series: *Maternal and Child Undernutrition*.

FAO, 2012, *Synthesis of Guiding Principles on Agriculture Programming for Nutrition*.

UNICEF-WHO-World Bank, 2012, *Joint Child Malnutrition Estimates*.

FAO, IFAD and WFP, *The State of food insecurity in the world (SOFI) 2012: Economic growth is necessary but not sufficient to accelerate reduction of hunger and malnutrition*.

William R Cline 2007, *Global Warming and Agriculture: Impact Estimates by Country*.

AFD, 2011, Document de travail N° 113, *Gestion des risques agricoles par les petits producteurs : focus sur l'assurance récolte indicielle et le warrantage*.

AFD, 2012, *Creating Access to Agricultural Finance – Based on a horizontal study of Cambodia, Mali, Senegal, Tanzania, Thailand and Tunisia*.







